



Dossier d'accréditation
Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education
ESPE Clermont-Auvergne

SOMMAIRE

1) Renseignements administratifs	p 5
1.1 Chef de projet	p 5
1.2 Groupe de pilotage académique	p 5
1.3 Processus de validation du dossier	p 5
2) La structure de l'ESPE et sa gouvernance	p 7
2.1 Le statut retenu	p 7
2.2 L'organisation générale de l'ESPE	p 7
2.3 La description des différents conseils et de leurs missions	p 9
2.4 Le pilotage de l'ESPE	p 10
3) Le projet de l'ESPE	p 13
3.1 Offre de formation	p 16
3.1.1 Offre de formation au sein du cycle Master	p 16
3.1.2 Offre de formation au sein du cycle Licence	p 31
3.1.3 Diplômes universitaires	p 35
3.1.4 Préparations aux concours	p 39
3.1.5 Certifications	p 40
3.1.6 Participation à la formation continue	p 43
3.1.7 Pilotage de l'offre de formation	p 54
3.2 Renforcement de l'attractivité des métiers de l'éducation	p 57
3.2.1 Politique de communication de l'ESPE	p 57
3.2.2 Dispositif d'Aide à l'Orientat[i]on des Lycéens et étudiants de licence (DAOL)	p 58
3.2.3 Dispositif d'accompagnement des Emplois d'Avenir 59 Professeur (EAP)	p 59
3.3 Organisation territoriale de l'offre de formation	p 61
3.3.1 A l'échelle régionale	p 61
3.3.2 A l'échelle interrégionale	p 62
3.3.3 A l'échelle nationale et internationale	p 63
3.4 Dispositifs permettant l'acquisition de compétences en langues	p 63
3.5 Dispositifs permettant l'acquisition de compétences dans l'usage des outils numériques en activité d'enseignement	p 65
3.6 Dispositifs d'évaluation des enseignements par les étudiants et leur contribution à l'évolution des dispositifs pédagogiques	p 66
3.7 Modalités d'évaluation des étudiants	p 67
3.8 Suivi de l'insertion professionnelle des étudiants	p 68

3.9 Dispositifs permettant l'accueil des publics spécifiques	p 69
3.10 Politique internationale	p 70
3.11 Politique culturelle	p 72
4) Organisation de la mission de coordination	p 75
4.1 Description de l'ensemble des équipes pédagogiques et de formation impliquées dans le projet	p 75
4.2 Description de l'interaction avec les services communs des établissements publics d'enseignement supérieur partenaires, le rectorat et les services académiques, les EPLE	p 76
4.3 Outils de la coordination	p 77
4.4 Description de l'interaction avec les associations complémentaires de l'Ecole	p 79
5) Place de la recherche au sein de l'ESPE Clermont-Auvergne	p 81
5.1 Appui sur le laboratoire ACTé	p 81
5.2 Contribution des laboratoires LAPSCO, LRL, CELIS, CHEC, PHIER et de l'IREM	p 82
5.3 Intégration dans la politique nationale de recherche en éducation	p 86
6) Modèle économique	p 88
6.1 Principes retenus pour la construction du modèle économique du projet	p 88
6.2 Budget de l'ESPE	p 88
6.2.1 Budget de projet	p 89
6.2.2 Budget de la composante	p 92

1) Renseignements administratifs

1.1	Chef de projet	p 5
1.2	Groupe de pilotage académique	p 5
1.3	Processus de validation du dossier	p 5

1) Renseignements administratifs

1.1 Chef de projet

Françoise Peyrard, vice-présidente Formations de l'université Blaise Pascal
Noël Gorge, doyen des IA-IPR de l'académie de Clermont-Ferrand

1.2 Groupe de pilotage académique

Composition :

Mme le Recteur d'académie et les services du rectorat; Directeurs académiques des services de l'éducation nationale; IA-IPR; IEN-ET, IEN 1^{er} degré, CRDP, chefs d'établissements du 2nd degré.

Présidents et directeurs des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de l'académie de Clermont-Ferrand : PRES Clermont-Université, Université Blaise Pascal, Université d'Auvergne, Ecole nationale supérieure de Chimie de Clermont-Ferrand, IFMA, VetAgroSup, CNRS, INRA, INSERM, Ecole nationale d'architecture, Ecole supérieure d'Arts de Clermont Métropole, Institut du travail social de la région Auvergne.

Représentants des composantes universitaires de l'université Blaise-Pascal actuellement impliquées dans la formation initiale et continue des enseignements : IUFM, UFR Sciences et Technologies, UFR Lettres, Langues et Sciences humaines, UFR STAPS, UFR Psychologie, Maison pour la science en Auvergne.

Commentaire :

Le groupe de pilotage académique s'est réuni deux à trois fois par mois, en articulation étroite avec les travaux réalisés dans le cadre de deux groupes de travail ad hoc :

- groupe projet "offre de formation" ;
- groupe de travail "structuration et gouvernance de l'ESPE".

Des sous-groupes ont été constitués sur des points spécifiques :

- numérique ;
- formation des cadres ;
- gouvernance territoriale ;
- école inclusive et besoins éducatifs particuliers ;
- implication des praticiens et formation continue ;
- stages et contrats ;
- emploi avenir professeur ;
- gouvernance et modèle économique ;
- place des EPLE dans l'ESPE ;
- associations complémentaires de l'Ecole.

ANNEXE 1 : composition des groupes de travail.

1.3 Processus de validation du dossier

Le présent projet a été validé au cours des séances du comité de pilotage académique du lundi 13 mai 2013, du conseil d'école de l'IUFM du mercredi 15 mai 2013, du conseil des études et de la vie universitaire de l'université Blaise Pascal du jeudi 16 mai 2013 et du conseil d'administration de l'université Blaise Pascal du 17 mai 2013.

ANNEXE 18 : relevé de décisions du conseil d'administration de l'université Blaise Pascal du 16 mai 2013.

2) La structure de l'ESPE et sa gouvernance

2.1	Le statut retenu	p 7
2.2	L'organisation générale de l'ESPE	p 7
2.3	La description des différents conseils et de leurs missions	p 9
2.4	Le pilotage de l'ESPE	p 10

2) La structure de l'ESPE et sa gouvernance

La construction du projet d'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation dans l'académie de Clermont-Ferrand s'est pleinement inscrite dans les dynamiques enclenchées par la loi sur la refondation de l'Ecole d'une part, par les assises territoriales et nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche d'autre part. Sous le pilotage conjoint du Recteur et de l'Université, elle a associé l'ensemble des acteurs (Education nationale, Enseignement supérieur et recherche, collectivités territoriales, réseaux associatifs) en vue d'élaborer un dispositif complet, évolutif et cohérent de formation initiale et continue des enseignants, adossé à la recherche et ouvert sur les évolutions sociales.

La maturation du projet a bénéficié de l'articulation étroite de celui-ci avec deux autres démarches collectives : la relance, sous l'égide du PRES Clermont-Université, de la structuration du site clermontois d'enseignement supérieur et de recherche, avec la perspective, à l'horizon 2017, d'un établissement unique à gouvernance unique dans lequel l'ESPE s'intégrera ; le processus de contractualisation de l'académie de Clermont, qui a notamment donné lieu, en avril 2013, à un séminaire sur la « co-construction des politiques éducatives, de la maternelle à l'université ».

C'est bien une démarche collaborative et partenariale qui a été mise en œuvre à l'occasion de l'élaboration d'un projet co-porté par la vice-présidente Formations de l'université Blaise Pascal et par le doyen du collège des IA-IPR de l'académie. Elle s'est caractérisée notamment par la mise en place de nombreux espaces de dialogue et de construction collective (« groupe projet » chargé de la structuration générale des masters, groupes de travail sur des questions plus spécifiques...) et par la réunion régulière d'un comité de pilotage académique, très largement ouvert à l'ensemble des acteurs. Cette démarche préfigure à nos yeux le fonctionnement de la future ESPE et des formations qu'elle portera – un fonctionnement qui suppose la mobilisation de toutes les compétences, où qu'elles soient, et le concours de tous au service d'un enjeu de société majeur.

La force de l'ESPE Clermont-Auvergne réside ainsi à la fois dans le caractère durable et approfondi de la collaboration entre l'ensemble des acteurs régionaux et dans l'expertise des différents professionnels intervenant quel que soit leur ancrage institutionnel ou leur statut. La transition en cours se fait avec les différents professionnels dont la compétence est reconnue et valorisée dans la nouvelle ESPE. La nouvelle ESPE est ainsi en capacité d'assurer le maintien et le développement de liens étroits entre l'université et l'enseignement scolaire.

L'Ecole Républicaine est aujourd'hui confrontée à des défis considérables. Il est de notre responsabilité que de contribuer, par la formation, à donner aux enseignants des premier, second degrés et du supérieur comme à tous les acteurs de l'éducation les moyens de les relever, qu'il s'agisse de l'accueil de tous les enfants, de la réussite des plus vulnérables ou de la construction du vivre ensemble... C'est une démarche collective ambitieuse, la compétence des formateurs et la qualité pédagogique des enseignements dispensés qui permettront à l'ESPE Clermont-Auvergne d'être à la hauteur des enjeux.

2.1. Le statut retenu

Composante d'un EPCSCP.

2.2. L'organisation générale de l'ESPE

L'ESPE Clermont-Auvergne mobilise et rassemble l'ensemble des compétences présentes sur le territoire de l'académie de Clermont-Ferrand pour élaborer, construire et mettre en œuvre la formation initiale et participer à la formation continue des professionnels de l'enseignement, de l'éducation et de la formation. Elle s'inscrit pleinement dans le cadre de la politique générale de la refondation de l'école. Le projet pédagogique qu'elle porte se fonde sur un présupposé partagé par l'ensemble des acteurs et partenaires : la formation des enseignants est un moyen privilégié de l'innovation pédagogique et un levier au service de la réussite de tous les élèves. L'ESPE a la volonté de proposer aux personnels et futurs personnels de l'Education nationale une formation de qualité, en parfaite adéquation avec la politique définie par le Ministre de l'Education nationale et le Recteur au niveau académique. L'ESPE est ainsi conçue :

- comme un lieu de formation initiale et continue, pour les enseignants du 1^{er} et du 2nd degré, mais aussi des enseignants du supérieur et de l'ensemble des professionnels de l'éducation. Ce lieu sera ouvert à l'ensemble des compétences et des expériences, afin de dépasser les clivages traditionnels entre différents types d'enseignement (disciplinaire, didactique, professionnel) et d'assurer une formation véritablement intégrée aux métiers de l'enseignement et fortement adossée à la recherche ;

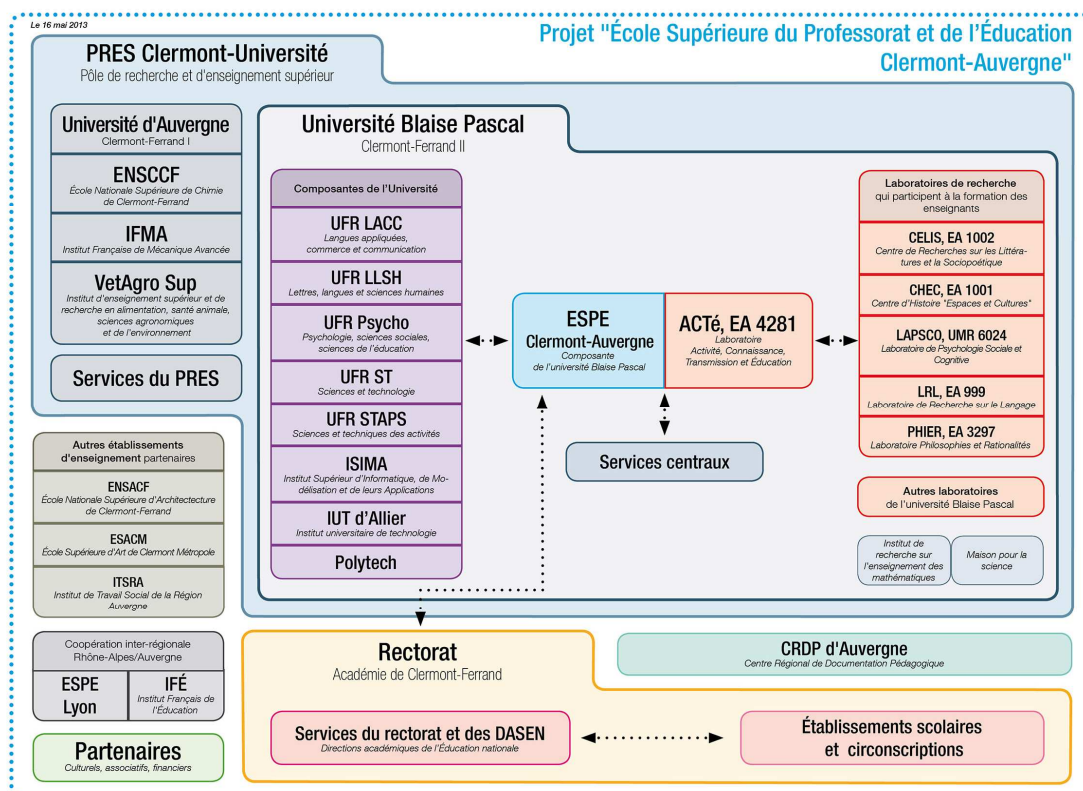
- comme un pôle de ressources et d'expertise au service de l'ensemble des professionnels, irriguant le territoire aussi bien par le biais d'un réseau de formateurs présents dans les établissements que par le développement de dispositifs numériques.

Si l'ESPE Clermont-Auvergne s'appuiera logiquement sur l'organisation actuelle, les personnels et l'expérience de l'IUFM d'Auvergne, elle est conçue comme un espace dépassant le strict cadre d'une composante universitaire et impliquant le plus largement possible, dans son pilotage stratégique comme dans son fonctionnement quotidien, les représentants des autres composantes universitaires et des acteurs du système éducatif (personnels et usagers). Son action est ainsi articulée à celle des institutions éducatives, qu'il s'agisse du rectorat et des DASEN pour la formation, ou du CRDP pour les ressources. Les associations complémentaires de l'école et les collectivités territoriales seront également associées à la gouvernance de l'ESPE.

L'ESPE Clermont-Auvergne sera intégrée à l'université Blaise Pascal, comme l'était depuis janvier 2008 l'IUFM d'Auvergne. Ce choix est motivé à la fois par la volonté de ne pas casser la dynamique d'une intégration unanimement considérée comme réussie, et par le fait que l'université Blaise Pascal, université pluridisciplinaire Lettres-Sciences, concentre l'essentiel des compétences pédagogiques et scientifiques du site clermontois mobilisables pour le projet pédagogique de l'ESPE. Celle-ci s'inscrit donc dans le projet d'établissement de l'université Blaise Pascal, que ce soit dans son volet « formation » (implication d'une majorité de composantes dans la formation progressive et continuée aux métiers de l'enseignement, souci accordé à l'articulation entre le secondaire et le supérieur, intégration des enjeux sociétaux dans l'offre de formation), que dans son volet « recherche » (soutien accordé aux sciences cognitives et sciences de l'éducation). Le rayonnement de l'ESPE sur l'ensemble de l'académie, notamment par le biais de ses antennes délocalisées (Aurillac, Le Puy, Moulins) est également un outil essentiel dans la mise en œuvre de la stratégie territoriale de l'université Blaise Pascal.

L'intégration de l'ESPE au sein de l'université Blaise Pascal soutient le processus de structuration de site, dont l'université est partie prenante, au sein du PRES Clermont-Université. Les membres, fondateurs et associés, du PRES ont pris part à la construction de l'ESPE et seront impliqués dans sa mise en œuvre. Sur la base des partenariats actuels de l'IUFM et dans la perspective d'une dynamique structurante sont ainsi impliqués : l'université d'Auvergne pour la pré-professionnalisation aux métiers de l'enseignement, les formations relatives à l'éducation à la santé et à l'enseignement de l'économie et la gestion, l'IFMA (Institut français de mécanique avancée) pour l'enseignement technologique, l'Ecole Supérieure d'Art de Clermont-Métropole (dont les élèves bénéficieront du dispositif de pré-professionnalisation) ou encore l'Ecole nationale d'architecture (pour la formation continue des enseignants du supérieur). L'ESPE apparaît ainsi comme un projet pédagogique commun à la plupart des établissements du site clermontois d'enseignement supérieur et de recherche, et est appelée à jouer un rôle moteur dans la structuration de ce site.

FIGURE 1 : positionnement de l'ESPE au sein du pôle de recherche et d'enseignement supérieur.



La composante ESPE sera organisée de telle manière qu'elle associera à sa gouvernance, comme au pilotage des formations qu'elle porte, l'ensemble de ses partenaires : composantes universitaires impliquées dans la formation (UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ; UFR Psychologie, Sciences Sociales et Sciences de l'Education, UFR Sciences et Technologies, UFR Sciences et Techniques de l'Activité Physique et Sportive), PRES Clermont-Universités, services académiques, CRDP, corps d'inspection, personnels de l'Education nationale, usagers, associations, collectivités territoriales. Cette dimension partenariale est assurée :

- dans les instances de gouvernance de la composante ESPE, par une représentation forte de l'ensemble de ces partenaires, aussi bien au conseil d'école qu'au conseil d'orientation scientifique et pédagogique ;
- dans le pilotage des formations : les mentions seront pilotées par un responsable de mention secondé par un comité d'orientation composé de représentants de chacune des composantes impliquées dans la mention et qui s'appuiera sur une commission pédagogique et sur un conseil de perfectionnement, largement ouvert aux services académiques et aux professionnels de l'éducation ;
- dans l'organisation et la conduite opérationnelle de la formation, qui sera effectuée en collaboration avec les services académiques. A cette fin, sont constitués des groupes permanents mandatés par le conseil d'école et copilotés par un représentant de l'ESPE et des représentants académiques pour travailler sur les dossiers suivants : ressources humaines, formation continue, stages et tuteurs, numérique». Cette liste, non limitative, pourra évoluer en fonction des besoins identifiés. Ce mode de fonctionnement vise à créer une habitude de travail et de gestion commune, et à garantir la qualité des formations assurées.

2.3. La description des différents conseils et de leurs missions

Le projet d'organisation de la gouvernance de l'ESPE Clermont-Auvergne se fonde sur trois principes, dont il garantit la mise en œuvre :

- le partenariat et la mobilisation de l'ensemble des acteurs représentés aussi bien dans les deux structures centrales de gouvernance (conseil d'école et conseil d'orientation scientifique et pédagogique) que dans les outils de pilotage de formation ;
- la représentativité et la légitimité démocratique des instances : le conseil d'école est ainsi composé d'une majorité de membres élus par les personnels et les usagers de l'ESPE (16 membres sur 30) ;
- l'efficacité du pilotage opérationnel, qui est assuré par une équipe de direction élue sur la base d'un projet global, dépassant le strict cadre de la composante ESPE.

Le conseil d'école sera composé de 30 membres. 16 seront élus parmi les personnels et les usagers de l'ESPE : un collège spécifique permettra de représenter les formateurs associés, appelés à jouer un rôle renforcé dans le pilotage de la structure. Les enseignants des premier et second degrés en activité, usagers de la formation continue, seront par exemple représentés au conseil. Parmi les 14 membres nommés, les services académiques et les autres composantes universitaires participant à la formation seront représentés, de même que les différentes collectivités territoriales (région, conseils généraux, communes et communautés d'agglomération). Les deux personnalités qualifiées seront désignées conjointement par le Recteur et le Président d'université.

Le conseil d'école est le lieu où s'exprime, de façon privilégiée, l'association des différents acteurs impliqués dans l'ESPE. C'est lui qui élabore et soumet aux conseils centraux de l'université Blaise Pascal le projet global de l'école, aussi bien dans ses aspects pédagogiques, scientifiques, organisationnels et budgétaires. Ses missions et prérogatives sont celles d'un conseil de composante. Après examen et vote par ses membres, il soumet aux conseils de l'université les règles relatives aux examens et les modalités de contrôle des connaissances, le budget de l'école et approuve les contrats pour les affaires intéressant l'école, la répartition des emplois et les recrutements de l'école.

ANNEXE 2 : composition du conseil d'école.

Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP) travaille en articulation étroite avec le conseil d'école, dont il prépare les délibérations. Il peut être saisi par le conseil d'école pour traiter des points particuliers. Son rôle est également de se placer dans une démarche prospective et de contribuer, en amont du conseil d'école, à la réflexion sur le projet global de l'ESPE et son évolution. Il est également en charge de l'évaluation des activités de l'ESPE et peut formuler auprès du conseil d'école des recommandations et propositions d'adaptation. Il remplit donc des missions de consultation, d'expertise et de prospective sur la formation, la recherche et leur articulation.

Afin que ces missions soient remplies au mieux, seront constituées en son sein deux commissions

permanentes, l'une en charge des questions pédagogiques, l'autre des questions scientifiques. La composition du COSP doit permettre à celui-ci d'être une véritable instance d'échange et de dialogue entre les personnes chargées de la gestion opérationnelle des activités pédagogiques et scientifiques de l'ESPE et ses différents partenaires. Pour l'ESPE, siégeront des personnels exerçant une responsabilité en matière de formation et de recherche (équipe de direction, responsables de mentions et de parcours, directeurs des laboratoires intégré et associés à l'ESPE). Les différents services du Rectorat, les directeurs académiques, les corps d'inspection, les chefs d'établissement seront également impliqués. La représentation des partenaires est plus large que dans le conseil d'école, dans la mesure où le COSP doit permettre de dégager de nouvelles synergies : les associations partenaires de l'école, le trinôme académique défense, l'ARS, la DRAC, la DRJSCS seront ainsi invitées à participer à cette démarche. Enfin, des représentants du monde socio-économique seront également représentés.

ANNEXE 3 : composition du conseil d'orientation scientifique et pédagogique.

2.4. Le pilotage de l'ESPE

La structure de l'ESPE est celle d'une composante universitaire. L'équipe de direction sera composée d'un Directeur (responsable du pilotage général de l'ESPE, des relations avec l'université et avec les tutelles) ; de trois directeurs adjoints, chacun responsable d'un secteur (diplômes, formation continue, personnels, sites et territoires), et d'un Directeur administratif (DA), dont les missions dépassent largement celles d'un responsable administratif de composante. En effet, une bonne interface entre le monde universitaire et l'enseignement scolaire est une condition de son succès. Cette interface sera assurée au quotidien par la création de la fonction d'un DA, pleinement intégré à l'équipe de direction de l'école. Le choix du DA est stratégique, compte tenu de la complexité des dossiers à gérer et de la nécessité d'entretenir au quotidien les relations entre l'université et les services académiques. Il devra posséder à la fois la culture du scolaire et du supérieur. Son recrutement fera l'objet d'un dialogue approfondi entre l'université et le Recteur.

3) Le projet de l'ESPE

3.1 Offre de formation

3.1.1	Offre de formation au sein du cycle Master	p 16
3.1.1.1	Mentions Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation : Enseigner dans le 1 ^{er} degré, Enseigner dans le 2 nd degré, Encadrement éducatif	p 16
3.1.1.2	Mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation Pratiques et ingénierie de la formation	p 26
3.1.1.3	Mention Formation de Formateurs de l'Espace Francophone	p 29
3.1.1.4	Mention Education et Santé Publique	p 29
3.1.1.5	Mention Scolarisation des élèves à Besoins Educatifs Particuliers	p 30
3.1.2	Offre de formation au sein du cycle Licence	p 31
3.1.3	Diplômes universitaires	p 35
3.1.4	Préparations aux concours	p 39
3.1.5	Certifications	p 40
3.1.6	Participation à la formation continue	p 43
3.1.6.1	Participation à la formation continue des enseignants et conseillers d'éducation	p 43
3.1.6.2	Participation à la formation continue des acteurs de l'éducation	p 51
3.1.6.3	Participation à la formation continue des professionnels de la formation	p 52
3.1.7	Pilotage de l'offre de formation	p 54

3.2 Renforcement de l'attractivité des métiers de l'éducation

3.2.1	Politique de communication de l'ESPE	p 57
3.2.2	Dispositif d'Aide à l'Orientation des Lycéens et étudiants de licence (DAOL)	p 58
3.2.3	Dispositif d'accompagnement des Emplois d'Avenir Professeur	p 59

3.3 Organisation territoriale de l'offre de formation

p 61

3.4 Dispositifs permettant l'acquisition de compétences en langues

p 63

3.5 Dispositifs permettant l'acquisition de compétences dans l'usage des outils numériques en activité d'enseignement

p 65

3.6 Dispositifs d'évaluation des enseignements par les étudiants et leur contribution à l'évolution des dispositifs pédagogiques

p 66

3.7 Modalités d'évaluation des étudiants

p 67

3.8 Suivi de l'insertion professionnelle des étudiants	p 68
3.9 Dispositifs permettant l'accueil de publics spécifiques	p 69
3.10 Politique internationale	p 70
3.11 Politique culturelle	p 72

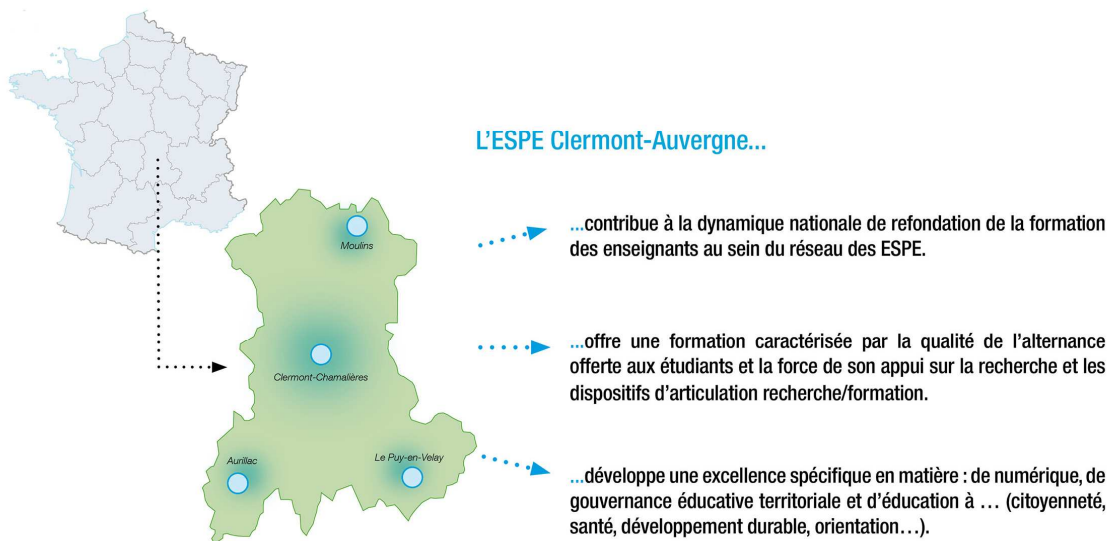
3) Le projet de l'ESPE

Le projet de l'ESPE est fondé sur une vision de l'Ecole et de l'éducation tout au long de la vie. Sa gouvernance tout comme son organisation, son offre de formation, son rôle dans l'animation scientifique et culturelle ou ses relations à la recherche sont ordonnées à ce projet. Ce projet se place dans la continuité de celui de l'IUFM et le dépasse en ambition. Il s'appuie sur la collaboration entre composantes et les partenariats noués avec l'enseignement scolaire, les collectivités et les réseaux associatif, culturel et international. Le projet de l'ESPE Clermont-Auvergne se réfère aux finalités émancipatrices de l'éducation et de la formation. Il est construit autour des visées d'une Ecole inclusive, visant la réussite de tous les élèves et centrée sur le développement des compétences citoyennes.

Le positionnement de l'ESPE Clermont-Auvergne se caractérise par le fait qu'elle prend place avec toutes les autres ESPE dans la dynamique nationale contribuant à ce que soit mis en œuvre le grand projet de refondation de la formation des enseignants. Par ailleurs, elle présente plusieurs spécificités dans la structuration de l'alternance, l'appui sur la recherche et la place au sein de l'offre de formation des problématiques du numérique, du développement territorial et des éducations à... (citoyenneté, santé, développement durable, orientation...). La spécificité de l'ESPE Clermont-Auvergne est ainsi constituée par :

1. **la qualité de l'alternance offerte aux étudiants.** Celle-ci est fondée sur une confiance mutuelle et une collaboration étroite construite au cours des deux décennies précédentes que la mise en place de l'ESPE permettra d'approfondir. L'ESPE n'offre pas une formation constituée de modules juxtaposés mais bien un ensemble articulé où chacune des composantes du master entre en écho avec les autres.
2. **la force de son appui sur la recherche et les dispositifs d'articulation recherche/formation** déjà en cours depuis 15 ans. L'ESPE accueille en son sein le laboratoire ACTé (ex-PAEDI) qui bénéficie d'une excellente évaluation (A+ AERES), d'un fort soutien de l'université Blaise Pascal (3 réaffectations de postes de MCF vers ce laboratoire à la rentrée 2013), et des collaborations avec d'autres équipes locales dont la diversité est un atout. C'est la puissance de ce lien recherche-formation qui a permis à l'IUFM outre d'irriguer la formation des enseignants, d'ouvrir un DESS « ingénierie du conseil pédagogique » dès 2001, un premier master « éducation et santé publique » en 2004 puis un second « formation des formateurs de l'espace francophone » en 2006 et un troisième « scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers » en 2010. Chacune de ces formations est directement appuyée sur des axes de recherche du laboratoire. Ce travail sera poursuivi du côté d'ACTé et renforcé du côté des autres équipes de recherche et laboratoires afin de construire pour toutes les mentions MEEF un adossement fort à la recherche
3. **l'excellence de son offre en matière :**
 - de **numérique** sur la base d'un projet synergique associant l'université, le rectorat et la région Auvergne très engagée sur ce dossier ;
 - de **gouvernance éducative territoriale** que l'ensemble des acteurs auvergnats considère comme un enjeu de premier ordre et pour lequel l'IUFM, l'UFR LLSH, l'Institut d'Auvergne du Développement des Territoires (IADT) et les collectivités ont conjointement construit des compétences de haut niveau ;
 - **d'éducation à ...** (citoyenneté, santé, développement durable, orientation...) pour laquelle l'ESPE Clermont-Auvergne bénéficie tant en recherche qu'en formation d'un rayonnement international et qui perfuse l'ensemble des diplômés délivrés en son sein.

FIGURE 2 : le positionnement de l'ESPE au sein de l'offre nationale.



Le 22 mai 2013

L'offre master de l'ESPE s'appuie sur les compétences des différents acteurs au service d'un projet commun de formation. Sont ainsi directement impliqués les composantes de l'université, le rectorat, les réseaux professionnels, d'autres universités, des consortiums internationaux, les acteurs de l'éducation. Enracinées dans la recherche, les formations délivrées par l'ESPE concernent en premier lieu le niveau master et les dispositifs de préprofessionnalisation associés. Deux licences professionnelles, un ensemble de DU et de certifications complètent cette offre. Elles conduisent à une large palette de métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation. Ces formations sont ouvertes à des étudiants présentant des profils divers. Ils sont proposés en formation initiale mais aussi en formation continue. Elles correspondent à nos domaines d'expertise, à ce qui fait notre compétence. Ces champs concernent :

- les métiers de l'enseignement (enseignement scolaire et supérieur) ;
- les métiers de l'éducation (éducation à la santé et au développement durable, enfants à besoins éducatifs particuliers) ;
- les métiers de la formation (formation des tuteurs, des formateurs, des acteurs de la gouvernance éducative territoriale).

Il s'agit ainsi d'une offre qui répond au cahier des charges et contribue à l'élan attendu en matière de formation des enseignants à l'échelon national. C'est également une offre qui organise la formation aux différents métiers de l'éducation et joue un rôle structurant à l'échelle du territoire auvergnat. En effet, les acteurs, quel que soit leur ancrage institutionnel, sont conscients que l'un des enjeux clé pour l'avenir de la région est de créer les ressources humaines nécessaires à la politique éducative territoriale. L'ESPE est donc à la fois un acteur universitaire de premier plan et un puissant outil au service de la gestion des emplois et des compétences tant des services déconcentrés de l'Etat que des collectivités.

En ce qui concerne le cycle master, l'offre de formation est constituée de sept mentions. Quatre d'entre elles relèvent du master métier de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, les trois autres correspondent à des formations déjà habilitées au sein de l'IUFM d'Auvergne qui ont fait leurs preuves tant en termes d'attractivité que d'insertion des étudiants :

1. master métier de l'enseignement, de l'éducation et de la formation Mention 1 : enseigner dans le premier degré (deux parcours) ;
2. master métier de l'enseignement, de l'éducation et de la formation Mention 2 : enseigner dans le second degré (vingt parcours) ;
3. master métier de l'enseignement, de l'éducation et de la formation Mention 3 : encadrement éducatif (deux parcours) ;

4. master métier de l'enseignement, de l'éducation et de la formation Mention 4 : pratiques et ingénierie de la formation (deux parcours) ;
5. master éducation et santé publique (cinq parcours au total dont deux coportés par l'ESPE) ;
6. master scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers (deux parcours) ;
7. master formation de formateurs de l'espace francophone (quatre parcours) ;

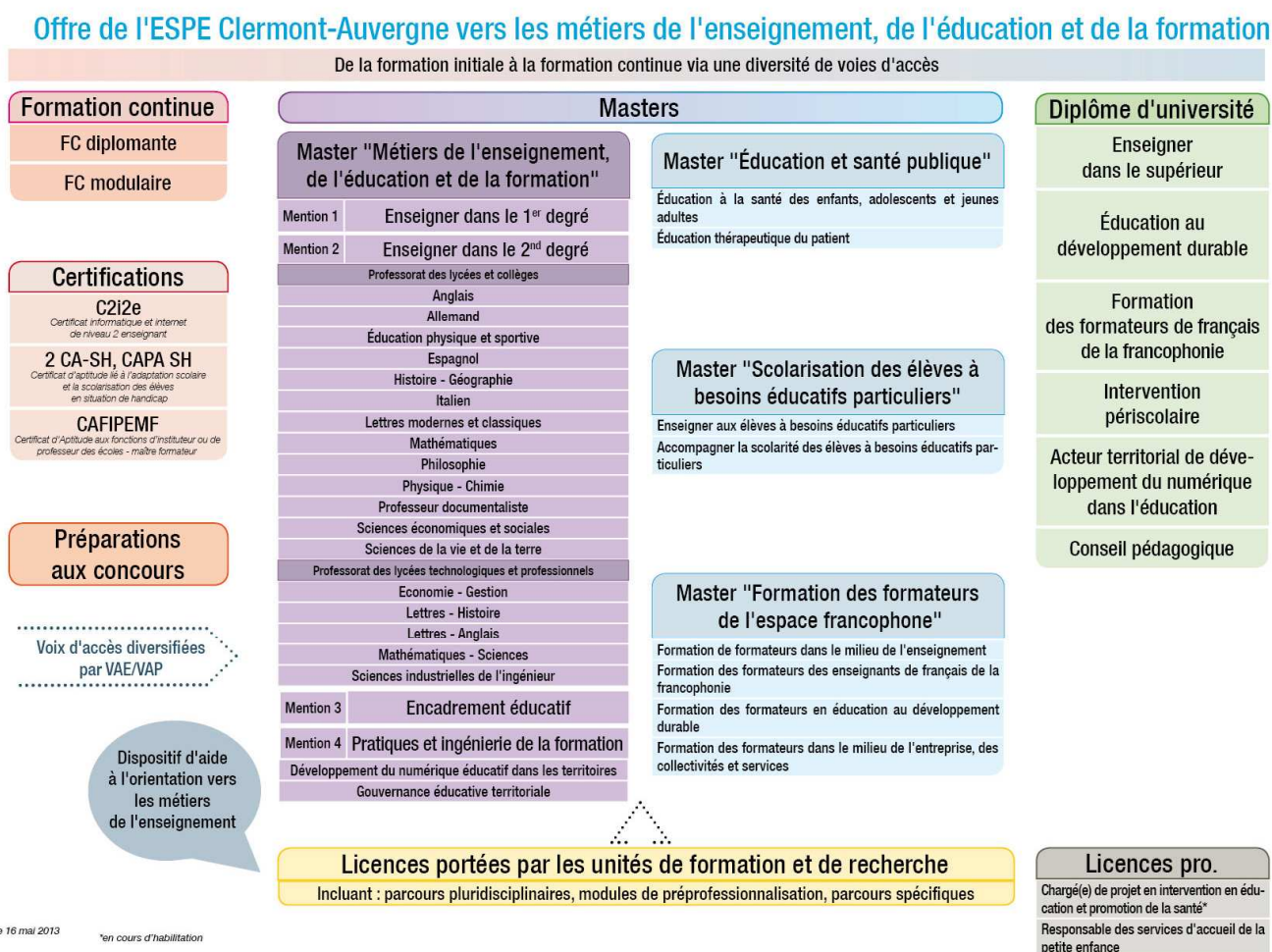
En ce qui concerne le cycle licence, l'offre est constituée à la fois par un dispositif de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation qui permet de créer un véritable continuum de formation pour les étudiants. Ces unités d'enseignements et stages prennent place au sein de la riche offre de licence des universités Blaise Pascal et d'Auvergne. Par ailleurs, deux licences professionnelles, centrées sur des métiers spécifiques en rapport avec l'expertise propre de l'ESPE d'Auvergne et de ses partenaires sont proposées :

1. Responsable des services d'accueil de la petite enfance (ouverte en 2012) ;
2. Chargé de projet en intervention en éducation et promotion de la santé (ouverture prévue en 2013, processus d'habilitation en cours).

Une offre de diplômes d'université (Enseigner dans le supérieur, Education au développement durable, Formation des formateurs de français de la francophonie, Intervention périscolaire, Acteur territorial de développement du numérique dans l'éducation, Formateur-tuteur du 2nd degré), de certification (C2i2E, 2CASH, CAPASH, CAFIPEMF) de préparations aux concours des premier et second degrés complète l'ensemble.

Cette offre de formation s'appuie sur une organisation territoriale, une politique de renforcement de l'attractivité, une politique d'accueil des publics spécifiques, une politique internationale et une politique culturelle.

FIGURE 3 : l'offre de formation de l'ESPE.



3.1. Offre de formation

3.1.1. Offre de formation au sein du cycle Master

3.1.1.1. Mentions Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation : Enseigner dans le 1^{er} degré, Enseigner dans le 2nd degré, Encadrement éducatif

L'ESPE Clermont Auvergne coordonnera l'ensemble des dispositifs universitaires en matière de formation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation et portera les mentions de master MEEF hors de l'agrégation. Les préparations à l'agrégation ayant des liens forts avec les filières « Recherche » des masters des UFR (mutualisation possible entre des cours d'agrégation et des cours dispensés dans les parcours recherche, débouchés professionnels dans l'enseignement supérieur), seront portées par les UFR de l'université Blaise Pascal.

L'ESPE proposera quatre mentions MEEF, la mention premier degré, la mention second degré, la mention encadrement éducatif et la mention pratique et ingénierie de la formation qui ouvrira ultérieurement.

Chaque mention MEEF « premier degré » et MEEF « encadrement éducatif » est constituée d'un parcours en formation initiale et d'un parcours en formation continue diplômante. La mention MEEF « second degré » est composée de 19 parcours de formation initiale : Mathématiques (PLC), Sciences de la Vie et de la Terre (PLC), Physique-Chimie (PLC), Education Physique et Sportive (PLC), Histoire Géographie (PLC), Lettres modernes - Lettres classiques (PLC), Philosophie (PLC), Anglais (PLC), Espagnol (PLC), Allemand (PLC), Italien (PLC), Documentation (PLC), Mathématiques – Sciences et technologie (PLP - PLC), Sciences Industrielles de l'Ingénieur (PLP), Lettres-Histoire et Lettres-anglais (PLP), économie gestion (PLP, PLC), en collaboration avec l'université d'Auvergne Sciences économiques et sociales (PLC) pour une ouverture plus tardive, et d'un parcours en formation continue diplômante.

L'offre de formation aux métiers de l'enseignement et de l'encadrement éducatif niveau Master de l'ESPE-Clermont-Auvergne a été élaborée par le groupe projet de l'université Blaise Pascal en s'appuyant sur les différents textes de cadrages¹ nationaux. Ce travail a permis de construire les maquettes des différentes mentions et des différents parcours de manière cohérente en élaborant des éléments de cadrage communs concernant : l'organisation de l'alternance, l'adossé à la recherche, la prise en compte de la création d'une culture commune, de la nécessité de la formation au numérique et par le numérique, de la place de la formation en langue et du poids des différents blocs de compétences. Ensuite, chaque mention, chaque parcours, a pu construire une déclinaison qui lui permette de prendre en compte ses spécificités (premier et second degrés, disciplines concernées).

Les trois mentions « premier degré », « second degré » et « encadrement éducatif » du master MEEF s'adressent à un public large : 1) étudiants souhaitant se présenter au concours de recrutement de la fonction publique ; 2) étudiants souhaitant obtenir un Master MEEF enseignement (pour exercer le métier d'enseignant dans d'autres contextes ; 3) personnes salariées en reprise d'études souhaitant préparer un concours ou souhaitant obtenir un Master ; 4) enseignants titulaires du premier ou second degré ou conseillers principaux d'éducation souhaitant obtenir un diplôme de Master. Il est ainsi possible de distinguer deux grands types de publics : un public en formation initiale aux métiers de l'enseignement et de l'éducation et un public en formation continue.

La professionnalisation de tous les étudiants passe à la fois par l'acquisition des différentes connaissances professionnelles mobilisées pendant l'exercice du métier (connaissances disciplinaires, didactiques, pédagogiques, numériques...), par la mise à distance critique de celles-ci (notamment à travers l'initiation à la recherche, l'histoire et/ou l'épistémologie de la discipline), et par le développement de compétences professionnelles mobilisant ces savoirs en situation (notamment à travers les stages, leur accompagnement et l'analyse de pratiques). C'est sur cette base que le cadrage commun a été construit. Il concerne :

- **La gestion de l'alternance** : cet aspect du dossier a été construit dans un partenariat très étroit avec les services académiques (rectorat et DASEN) afin de tenir compte des doubles contraintes universitaires (contraintes de la formation) et académiques (contraintes de l'employeur). La démarche de concertation et de co-construction de dispositif autour d'un objectif pédagogique partagé est la clef de la réussite de l'alternance et au-delà de l'ensemble du projet.

¹ Refondons l'Ecole de la République : Rapport de la concertation (Alain Dulot); MESR/MEN (Cadre national des formations (15 avril 2013); la maquette générique de concours enseignants 2014 (3/01/2013); référentiels de compétence des professeurs 30/01/2013; Compétences spécifiques à la conseillère principale ou au conseiller principal d'éducation 30/01/2013); Conseil de Suivi de Master (Proposition de répartition des Crédits ECTS par bloc de compétence 28/02/2013), note de cadrage de JM Jolion (9/05/2013)

La condition d'une alternance réussie passe nécessairement par un important dispositif d'accompagnement de stage tout au long du M2, avec un volume d'heures de formation dédié spécifiquement à cet accompagnement. Cet accompagnement est constitué d'un travail en lien direct avec les conditions d'exercice des étudiants fonctionnaires-stagiaires portant sur différents thèmes comme l'investigation, l'évaluation par compétences, le socle commun, l'orientation, les ressources numériques, l'analyse des programmes, les outils de préparation et d'analyse de cours, la présentation d'innovations pédagogiques par des professionnels de terrain et des formateurs ESPE, l'accueil et l'enseignement des élèves à besoins particuliers, l'autorité en situation... Cet accompagnement se veut être la mise en œuvre contextualisée au plus près des conditions d'exercice des étudiants, des connaissances acquises tout au long de leur formation, depuis le L2 jusqu'au M2.

Les étudiants de la mention « premier degré » effectueront dans l'année des stages massés et filés pour une totalité de 12 semaines, dont le volume sera harmonisé pour chaque semestre sur le plan académique aux contraintes de la délivrance d'un diplôme unique.

Les étudiants des mentions « second degré » et « encadrement éducatif » suivront un stage filé tout au long de l'année placé en début de semaine (Lundi, Mardi et Mercredi matin). La deuxième partie de la semaine sera dédiée à leur formation à l'ESPE. Cette disposition élaborée en concertation avec le rectorat a pour but de créer une alternance entre les phases d'action et de réflexion, afin que les étudiants puissent passer successivement de leur statut d'enseignant à celui d'étudiant. Une alternance trop fréquente (1 jour avec le statut d'étudiant et 1 jour avec celui de fonctionnaire stagiaire) a été jugée inadaptée à l'investissement plein et entier des étudiants dans leur établissement d'accueil et dans leur cursus de formation à l'ESPE.

Conformément au texte de cadrage national des formations, un binôme constitué d'un personnel de la structure d'accueil et d'un personnel désigné par l'ESPE sera constitué pour accompagner chaque étudiant fonctionnaire-stagiaire. Le travail de formation et d'évaluation devra être réalisé par chaque membre du binôme, ce qui peut contribuer à faire percevoir ces formateurs non pas comme des modèles à suivre, mais comme des référents, parfois différents, permettant aux étudiants fonctionnaires-stagiaires de construire leur propre style d'enseignement et/ou d'éducation. Les membres du binôme se rencontreront à l'occasion des visites des étudiants par le formateur de l'ESPE, ce qui permettra de comparer les points de vue et de construire un dispositif d'accompagnement gradué et cohérent. Chaque étudiant bénéficiera de 2 visites d'un enseignant de l'ESPE en M2. Chaque visite donnera lieu à l'élaboration d'un rapport de visite à visée formative. La visite du S4 donnera lieu à une évaluation normative de la part du formateur de l'ESPE. Le formateur de la structure d'accueil participera également à l'évaluation normative de l'étudiant. En fonction des besoins identifiés auprès des fonctionnaires stagiaires, les formateurs pourront solliciter l'expertise des corps d'inspection.

Un stage en entreprise sera proposé aux étudiants se destinant à l'enseignement technique et professionnel.

- **La création d'une culture commune.** Le tronc commun constitue l'une des modalités de développement de la culture commune, il est présent à chacun des 4 semestres de formation (96 h de formation sur l'ensemble du master) mais aussi par des déclinaisons spécifiques de ce tronc commun mises en œuvre de façon différenciée mais concertée dans les différentes mentions et parcours. Ses contenus ont été définis à partir du texte du cadre national des formations du 21 Mars 2013. Au sein du tronc commun, la formation commune n'est pas vue comme une fin mais comme un moyen pédagogique au service de la formation des enseignants et CPE. Trois formes pédagogiques de regroupement d'étudiants seront mises en œuvre :
 - Regroupement des étudiants des trois mentions autour des mêmes contenus de formation (formation commune et thème commun : exemple de thèmes : laïcité, stéréotypes de genre).
 - Séparation des étudiants par mention (premier degré ; second degré et CPE) et formation portant sur des thèmes identiques mais qui prennent un sens différent en fonction du lieu d'exercice (formation séparée et thème identique : exemple de thème : la difficulté scolaire, l'orientation, la formation à l'esprit de défense et de sécurité, les éducations à...).
 - Séparation des étudiants par mention et formation autour de thèmes différents (formation séparée et thème séparé : exemple de thème : école maternelle, psychologie de l'adolescent...). La répartition M1 / M2 des contenus d'enseignement est déterminée par deux critères : en M1 seront abordés les éléments nécessaires aux épreuves du concours ainsi que les éléments prioritaires pour assurer le début de la prise de responsabilité en stage du M2. Afin de répondre aux préoccupations spécifiques, immédiates ou projetées des étudiants fonctionnaires-stagiaires, les enseignements du tronc commun du S3 seront à choisir parmi un ensemble d'options proposées séparément aux étudiants de la mention « premier degré » et aux étudiants de la mention « second degré et CPE » : autorité et gestion de classe ; maîtrise de la voix ; élèves à besoin éducatif particulier ; construction

d'outils numériques pour l'enseignement. Pour les étudiants ne souhaitant pas travailler sur un besoin spécifique, des groupes d'étudiants seront formés pour aborder différentes questions en fonction de leurs préoccupations qui peuvent évoluer au cours du semestre.

- **Le poids des différents blocs de compétences** Pour éviter un déséquilibre entre un M1 disciplinaire orienté vers la préparation au concours et un M2 uniquement centré sur le stage, et passer ainsi à un modèle de formation véritablement intégré et non plus séquentiel, les maquettes ont été conçues en prenant appui d'une part, sur les recommandations du comité de suivi de master préconisant des équilibres dans le M1 et dans le M2 entre les cinq blocs de compétences (disciplinaire, didactique, recherche, contexte d'exercice du métier, mise en situation professionnelle), et d'autre part, sur la maquette générique des concours qui précise les compétences évaluées dans les concours rénovés². Il s'agit de dépasser les clivages entre disciplinaire, didactique, pédagogique, exercice du métier et de créer au contraire un maximum de synergies et d'articulations. Ainsi, il semble nécessaire de renforcer les relations entre pédagogie et didactiques, notamment par des co-interventions dans les différentes UE, autant au M1 (« accueil » d'éléments de pédagogie dans les UE de didactique) qu'au M2 (« accueil » d'éléments de didactique dans des UE de pédagogie).
Un cadrage commun entre les trois mentions, premier, second degré et CPE a été établi pour la répartition des crédits attribués au stage de M2 (5 au S3, 15 au S4), à la langue vivante (5 au S4), au tronc commun.
- **La place de la recherche** : Comme toute formation universitaire de niveau master, les mentions MEEF sont fermement adossées à la recherche. D'une part, la recherche irrigue les contenus de la formation des enseignants, le transfert du travail des laboratoires et des chercheurs vers la formation devant s'effectuer de la manière la plus efficace possible et d'autre part, bien qu'étant un master professionnel, le master MEEF proposera aux étudiants une initiation à la recherche. L'ensemble des enseignants-chercheurs de l'université Blaise Pascal pourra apporter ses compétences pour proposer des sujets et accompagner les étudiants dans des thématiques, disciplinaires, didactiques ou pédagogiques devant permettre de développer des compétences en lien avec le métier. Le volume horaire attribué à cet aspect de la recherche est variable d'un parcours à l'autre, mais il s'inscrit dans les volumes correspondant aux crédits attribués par blocs dans le document du CSM.
- **La place de la formation en langue** : L'ensemble des acteurs universitaires est conscient de l'enjeu qu'il a à permettre à nos étudiants d'intervenir à l'échelon européen. La formation en langue ne relève pas seulement d'un apprentissage technique mais également d'une ouverture à une diversité de réalités culturelles en matière éducative. Une UE de langue dont le contenu est adapté au contexte professionnel de la formation, sera proposée dans toutes les mentions en M2 ; elle sera évaluée en S4 mais les cours auront lieu sur les deux semestres.
- **La prise en compte de la transversalité du numérique** : chaque diplôme d'enseignement délivré par l'ESPE devra intégrer la dimension numérique. Le cadre de référence est donné par le « référentiel de compétences professionnelles ». Les compétences concernant à la fois l'intégration du numérique dans les pratiques d'enseignement et la formation au numérique seront évaluées dans le cadre de certification C2i2e mais elles seront travaillées de manière transversale dans le maximum d'unités d'enseignement. Le numérique ne sera pas séparé de l'enseignement didactique et disciplinaire. Les enseignements débiteront dès le M1 principalement, dans le cadre des enseignements de didactique et d'accompagnement de stage. Seront abordés les enjeux liés à l'intégration du numérique à l'école, les enjeux juridiques et citoyens : apprendre à éduquer les élèves à un usage civique, éthique et responsable d'internet. En terme de volume de cours, 6 heures en présentiel et 3 heures à distance seront spécifiquement dédiées à cette question. En M1, chaque parcours prendra en charge au moins 20 heures de cours portant sur l'utilisation du numérique en lien avec la discipline, la didactique, la recherche, la pédagogie ou les stages.
- **La prise en compte de la transversalité de la formation à l'accueil des élèves dans leur diversité** : une « école inclusive » visant la réussite de tous est, avec la citoyenneté, le cœur du projet de l'ESPE Clermont-Auvergne. Chaque enseignant est amené à accueillir, dès sa prise d'emploi, des élèves qui requièrent un enseignement adapté à leurs besoins. C'est pourquoi la

²a : maîtrise des savoirs adaptés à l'exercice professionnel ; b : Mettre ses savoirs en perspective dans le cadre d'un exercice *professionnel* ; c : connaître les procédés didactiques courants ; d : envisager son exercice professionnel dans les contextes prévisibles ; e : conduire une réflexion sur le métier, construire un enseignement ; f : utiliser les modes d'expression écrite et orale.

formation des enseignants doit doter les futurs enseignants de compétences professionnelles qui leur permettent d'agir efficacement auprès de ces publics. Par publics à besoins particuliers nous entendons les élèves porteurs d'un handicap reconnu, mais aussi les élèves en grande difficulté scolaire, les élèves intellectuellement précoces (EIP), ceux éloignés momentanément de ou en rupture avec l'Ecole, les allophones arrivants, les enfants ou adolescents issus de familles itinérantes ou voyageurs (EFIV), les élèves présentant des troubles des apprentissages sans pour autant relever de la loi du 11 février 2005 (pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées). Le master MEEF est particulièrement ambitieux dans ses objectifs, notamment concernant la professionnalisation et la préparation du concours. En conséquence, la formation sur l'école inclusive et les publics à besoins particuliers commencera dès la licence, dans les modules préprofessionnels et dans les enseignements de sensibilisation. Par ailleurs, les premières années de titularisation sont des années propices à une formation plus approfondie. En effet, à ce moment de leur formation, les néo-titulaires sont, pour la plupart, rassurés quant à leur maîtrise des savoirs à enseigner et à la gestion de classe. Leur préoccupation professionnelle peut alors se tourner vers de nouveaux objectifs.

- **Les conditions d'admission et flux** : les inscriptions en M1 MEEF « enseignement et CPE » sont ouvertes aux étudiants détenteurs d'une Licence et non détenteurs d'un M1 MEEF de la mention demandée. Les étudiants déjà titulaires d'un M1 MEEF et non admis à un concours de l'Education Nationale, ne pourront pas se réinscrire dans la même mention du M1 MEEF. Pour permettre à ces étudiants d'être à nouveau préparés au même concours, une préparation au concours intégrée au Master sera ouverte. Les inscriptions en M2 MEEF « enseignement et CPE » sont ouvertes aux candidats suivants : 1- candidats détenteurs d'un M1 MEEF de la mention et du parcours demandés et/ou admis au concours correspondant au parcours demandé et non admis ; 2 -candidats admis au concours et détenteur d'un autre M1 que le M1 MEEF ; 3 – candidats détenteurs d'un M1 MEEF et non admis au concours. Ces étudiants non admis au concours devront passer un entretien avec le(s) responsable(s) du parcours choisi pour préciser leur projet professionnel. Les flux estimés sont les suivants :

	M1MEEF	Préparation intégrée au Master	M2MEEF*	Préparation hors Master (horaires aménagés)
MEEF « premier degré » sur 3 sites de formations et 4 territoires de stages	250	50	150	90
MEEF « second degré »**	15 étud. x 14 (Total = 210)	5 étud. x 14 (Total = 60)	10 étud. x 14 (Total = 140)	0
MEEF « encadrement éducatif »	20	5	10	0
Total = 985	480	115	300	90

* Le flux dépendra entre autres du nombre de postes proposés aux concours chaque année.

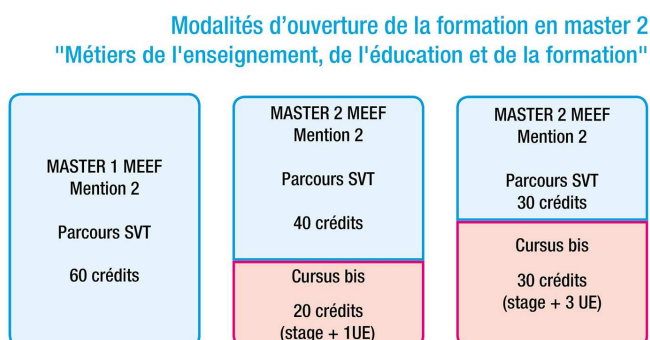
** Moyenne d'étudiants par parcours x nombre de parcours

- **L'ouverture à une diversité de métiers** : le choix de l'ESPE Clermont-Auvergne est de faire un master du type buissonnant et non de type tubulaire. Le projet professionnel des étudiants lors de leur inscription en MEEF sera très majoritairement, sans doute même quasi exclusivement la réussite des concours de l'Education Nationale. Après les résultats des épreuves d'admissibilité, des réunions d'information par mention et par parcours, ainsi que des entretiens individuels seront mis en place. Ce dispositif a pour but d'informer les étudiants sur les solutions alternatives et de leur permettre de faire un bilan de leur projet professionnel. Si ces étudiants non admissibles souhaitent repasser le concours, les enseignants qui les ont suivis pendant l'année pourront analyser avec eux les causes de leur échec et les aider ; s'ils sont titulaires du M1 MEEF, ils seront orientés vers une prépa concours afin de préparer à nouveau le concours dans les meilleures conditions de réussite possibles, prépa concours intégrée pour les mentions 2 et 3. S'ils ne souhaitent pas repasser le concours, ils se verront proposer des passerelles vers d'autres masters (de l'ESPE, de l'université Blaise Pascal, de l'université d'Auvergne ou d'autres établissements d'enseignement supérieur) ou un cursus adapté en vue de l'obtention d'un M2 MEEF dans la même mention et le même parcours que le M1 obtenu. L'existence de passerelles entre le master MEEF et les masters MESP, SBEP et FFEF, permettra à des étudiants d'entrer dans un autre M2 à la suite du M1 MEEF (selon les modalités définies par les jurys et sur la base des pratiques existantes de passerelles entre le master MEE et les masters

MESP, SBEP et FFEF). Par ailleurs, un travail est en cours pour recenser par mention et par parcours les autres masters professionnels ou recherche qui pourraient être accessibles pour une poursuite d'études après un M1 MEEF. Chaque dossier de candidature sera examiné au cas par cas par les commissions d'admission de ces masters.

Pour les cursus adaptés à l'intérieur des mentions MEEF, l'accès au M2 se fera également par entretien et examen des dossiers d'admission. Ces étudiants ne pouvant pas suivre le stage à mi-temps proposé dans le parcours alternance Education nationale se verront proposer un stage de pratique accompagnée d'au moins 5 semaines par le rectorat en S3. En S4, ces étudiants pourront choisir la tonalité propre qu'ils souhaitent donner à leur master selon le choix du deuxième stage et le choix de plusieurs UE différentes du M2 alternance Education nationale.

FIGURE 4 : modalités d'ouverture de la formation en M2 MEEF.



Le 22 mai 2013

Ces UE seront soit prises dans des Masters existants par ailleurs, soit créées pour ces cursus adaptés et mutualisées (elles seront offertes aux étudiants des trois mentions MEEF). Le CEVU a tenu à ce que ce travail soit fait en prenant en compte les métiers auxquels ces cursus bis vont préparer et a souligné la nécessité d'un suivi précis de l'insertion professionnelle de ces étudiants afin de ne pas créer de leurre. La double contrainte de rester assez proche des objectifs et des contenus du MEEF (puisque les étudiants auront bien un Master MEEF dans la mention et le parcours suivi en M1) et de diversifier la formation pour orienter vers d'autres métiers, pose problème dans la construction de ces cursus adaptés. Les équipes pédagogiques ont acté le principe de structuration et réfléchissent à la mise en œuvre précise, en collaboration avec les responsables des masters qui pourraient mutualiser certaines UE : métiers de l'éducation dans les domaines de l'éducation populaire (en partenariat avec le réseau associatif et les collectivités), l'éducation culturelle, l'éducation à la santé et au développement durable, l'éducation spécialisée...

Ce cursus adapté n'ouvrant qu'à la rentrée 2014, sa construction peut prendre le temps de la maturation du projet. L'IUFM ayant lancé une enquête d'insertion professionnelle concernant les étudiants non admis au concours, nous pourrions également nous appuyer sur les résultats de cette enquête pour orienter la construction de ce cursus.

Ce choix d'UE et de stage sera fait avec l'équipe pédagogique et devra s'inscrire dans le projet professionnel de l'étudiant.

- **Les volumes horaires** : les étudiants doivent être formés à un concours exigeant (au niveau disciplinaire, didactique, pédagogique et capacité à exercer le métier) tout en conservant du temps pour un travail personnel de maturation. Le M2 avec un mi-temps d'exercice du métier (temps passé en classe et dans l'établissement mais aussi temps de préparation, temps de transport) nous semble pouvoir comporter au plus 250 h d'enseignement. Le M1 peut aller jusqu'à 550 h d'enseignement plus 50 h consacrées au suivi des étudiants après les épreuves écrites du concours et les examens du master pour la préparation de l'oral.

Dans certains parcours, du fait de la difficulté qu'il y aurait à former des étudiants et à leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires à leur métier d'enseignant et à la réussite d'un concours toujours très exigeant dans un volume horaire aussi contraint, la formation en M1 comptera 50h de plus (Sciences –physique- chimie, SVT et EPS).

- **La nécessité de la mise en place d'équipes pédagogiques plurielles** : sur la base du travail d'élaboration commun (8 rencontres du groupe projet entre le 8 février et le 15 mai), il a été acté le fait de veiller à la diversité et à l'équilibre des équipes pédagogiques, enseignants de l'actuel IUFM, enseignants des UFR, praticiens et acteurs de l'Education Nationale (enseignants en postes dans le premier et le second degré incluant ceux intervenant dans des établissements relevant de l'éducation prioritaire et dans des établissements de zones rurales, chefs d'établissement, corps d'inspection ...) au sein de chacun des parcours. Les tuteurs de terrain seront également considérés comme membres à part entière de l'équipe de formation. L'articulation du travail entre le tuteur de terrain et le formateur désigné par l'ESPE, feront l'objet d'un suivi particulier par le conseil de perfectionnement. Cette diversité concerne aussi le statut puisque qu'il s'agit également de s'assurer d'un juste équilibre entre personnels du premier et second degré et enseignant-chercheurs (cf. 4.1).

Les trois mentions MEEF ont été conçues comme des masters en alternance visant : la professionnalisation des étudiants, l'ouverture à la recherche et la réussite aux concours sans que leur préparation ne devienne l'unique but du master qui se doit de former avant tout les étudiants à un métier.

Nous savons que l'objectif « concours » sera déterminant pour les étudiants et qu'il conditionne leur passage en M2 alternance – Education nationale ; cet objectif est donc travaillé dans tous les enseignements du M1, qui, par leurs contenus et leurs objectifs, contribuent à la réussite au concours. Des situations de formation et d'évaluation proches de celles des concours visés sont mises en place dans certaines UE du M1. ; Cependant, les enseignements et les modalités d'évaluation du M1 ne sont pas uniquement ciblés sur cet objectif. Ainsi, pour le Master premier degré, les étudiants seront formés à tous les domaines de l'épreuve 1 des épreuves d'admission alors qu'ils n'en présenteront qu'une à l'oral (choix d'options).

La professionnalisation des étudiants passe à la fois par l'acquisition des différentes connaissances professionnelles mobilisées pendant l'exercice du métier (connaissances disciplinaires, didactiques, pédagogiques, numériques...), par la mise à distance critique de celles-ci (notamment à travers l'initiation à la recherche, l'histoire et/ou l'épistémologie de la discipline), et par le développement de compétences professionnelles mobilisant ces savoirs en situation (notamment à travers les stages, leur accompagnement et l'analyse de pratiques).

Ce nouveau contexte demande de travailler sur une professionnalisation progressive qui commence dès la deuxième année de Licence. Nous avons renforcé les dispositifs existants (parcours pluridisciplinaires des licences académiques, UE de préprofessionnalisation en L2 et L3) pour mettre en place de véritables parcours de formation vers les métiers de l'enseignement, tout en conservant la possibilité d'intégrer des étudiants à n'importe quel moment du parcours (L3, M1, M2) pour prendre en compte la diversité des parcours des étudiants.

3.1.1.1.1. Mention « Enseigner dans le 1er degré »

Le métier et le concours de professeur des écoles sont basés sur la polyvalence, à la fois en matière de disciplines d'enseignement et dans les dimensions éducatives de l'enseignement scolaire (éducation à la citoyenneté, à l'éducation à la santé, au développement durable, etc.). C'est pourquoi la maquette de la mention « premier degré » s'appuie à la fois sur des approfondissements disciplinaires et didactiques, principalement en M1 et sur les enjeux pédagogiques du métier, principalement en M2. L'appui sur la recherche, l'intégration du numérique ainsi que la réflexion sur l'école inclusive sont des axes transversaux à tous les enseignements.

En M1, 20% du volume de la maquette est consacrée aux aspects pédagogiques, qui comprennent à la fois le tronc commun et les éléments qui accompagnent la pratique pédagogique et le suivi des stages de pratique accompagnée.

Les aspects disciplinaires et didactiques sont considérés de façon solidaire : les savoirs disciplinaires permettent d'alimenter les connaissances spécifiques nécessaires pour enseigner à l'école, les savoirs didactiques s'appuient sur les connaissances de la discipline.

Les savoirs de base (mathématiques et français) font l'objet d'une attention particulière, à la fois par un renforcement disciplinaire (suivant le cursus antérieur des étudiants et dès la L2) mais surtout par le développement des aspects de l'enseignement de ces disciplines à l'école, de la maternelle à la fin de l'école élémentaire (40%), en associant ces deux disciplines fondamentales à l'école. Mais il s'agit également de faire émerger des dimensions communes : entrée dans l'écrit, mémorisation, etc. La polyvalence étant une des caractéristiques du métier, toutes les disciplines enseignées à l'école (histoire,

géographie, instruction civique et morale, sciences de la vie et de la terre, EPS, langues étrangères, arts visuels, musique.) prennent une place importante dans la maquette (40% du volume). Ces disciplines sont obligatoires pour tous les étudiants, quelle que soit l'option choisie au concours. Enseigner ces disciplines à l'école demande de les aborder d'une façon singulière : les professeurs des écoles ne peuvent pas être des spécialistes de chacune d'entre elles, mais ils doivent avoir des connaissances disciplinaires et didactiques suffisantes pour initier leurs élèves à celles-ci. En associant ces disciplines, l'ESPE souhaite créer les conditions de leur articulation, notamment autour de grands thèmes traversant plusieurs de ces disciplines (par exemple : temps et espace, rythme d'une langue étrangère et musique, corps et respect de soi et des autres, etc.).

Les entraînements spécifiques aux épreuves orales, et notamment aux épreuves sur dossier, feront l'objet d'un enseignement optionnel qui ne sera pas évalué dans le cadre du master.

En M2, la maquette s'organise autour du tronc commun, de l'accompagnement des stages (bâti une progression, une programmation...), du mémoire professionnel (avoir un regard réflexif sur sa pratique, en relation avec les recherches dans le domaine), de la pédagogie (autorité, relations école-familles, gestion de la classe) pour 70% des contenus de formation. Ce choix est fait dans le but d'accompagner les étudiants dans leur entrée dans le métier, en s'attachant à suivre les onze compétences du référentiel du métier d'enseignant. Il s'agit de prendre en compte tous les aspects du métier, qu'il s'agisse de l'enseignement dans les différents cycles de l'école, et notamment de la maternelle, ou bien des évaluations, du socle commun de connaissances, ou encore de certaines conditions particulières d'exercice, comme les classes à cours multiples. Les savoirs de base sont encore en M2 l'objet (10%) d'un travail spécifique, tourné vers la mise en œuvre de séquences et de séances à l'école dans tous les cycles. Des enseignements de langue sont prévus à chaque semestre du master, et notamment en M2 où ils occupent environ 20% de la maquette. Ils concernent à la fois les connaissances linguistiques nécessaires à tout enseignant dans une école tournée vers l'Europe, mais également les connaissances linguistiques et didactiques spécifiques pour assurer un enseignement de langue vivante étrangère à l'école.

Master 1

M1 Semestre 1	
UE1 – Pédagogie (<i>dont tronc commun et suivi de stage de pratique accompagnée</i>)	5 ECTS
UE2 – Connaissances didactiques et disciplinaires des savoirs de base (<i>français et mathématiques</i>)	10 ECTS
UE3 – Connaissances didactiques et disciplinaires de la polyvalence (<i>toutes autres disciplines enseignées à l'école primaire</i>)	15 ECTS

M1 Semestre 2	
UE1 – Pédagogie (<i>dont tronc commun et suivi de stage de pratique accompagnée</i>)	5 ECTS
UE2 – Connaissances didactiques et disciplinaires des savoirs de base (<i>français et mathématiques</i>)	10 ECTS
UE3 – Connaissances didactiques et disciplinaires de la polyvalence (<i>toutes autres disciplines enseignées à l'école primaire</i>)	15 ECTS

M1 Hors évaluation	
Entraînement aux épreuves orales	

Master 2

M2 Semestre 3	
UE1 – Pédagogie (<i>dont tronc commun</i>)	20 ECTS
UE2 – Didactiques des savoirs de base et pratique de classe (<i>français et mathématiques</i>)	5 ECTS
UE3 – Stage sous contrat (<i>dont accompagnement du stage et du mémoire professionnel</i>)	5 ECTS

M2 Semestre 4	
UE1 – Pédagogie (<i>dont tronc commun et C2i2e</i>)	10 ECTS
UE2 – Connaissances disciplinaire et didactique des langues étrangères	5 ECTS(*)
UE3 – Stage sous contrat (<i>dont accompagnement du stage et du mémoire professionnel</i>)	15 ECTS

(*) non compensable

ANNEXE 4 : mention premier degré

3.1.1.1.2. Mention « Enseigner dans le 2nd degré »

Les savoirs professionnels mobilisés par les enseignants du second degré sont variés : savoirs disciplinaires, didactiques, pédagogiques, numériques, institutionnels... Ils sont tous mobilisés dans les différentes phases de la pratique professionnelle de classe (conception de séquences, mise en œuvre, évaluation) mais aussi en dehors de la classe (échanges avec les collègues de la même discipline, échanges entre professeurs de différentes disciplines, relations parents-professeur, vie de l'établissement...). De plus, ces savoirs professionnels prennent des formes particulières selon qu'ils sont portés par des chercheurs, des professionnels de terrain, ou des membres des corps d'inspection. Ainsi, former des enseignants du second degré nécessite de penser la formation du point de vue de la diversité et non pas du seul point de vue de la discipline. C'est dans cet esprit que les différents parcours du second degré ont été conçus. Tous ces types de savoirs sont enseignés dans les divers parcours de la mention second degré dès le M1. Ils sont abordés à travers des formes pédagogiques variées (stages, cours entre étudiants de la même discipline, entre étudiants de disciplines différentes (tronc commun et langue), avec une variété d'intervenants (enseignants-chercheurs, professionnels de terrain, membres des corps d'inspection). La recherche, l'épistémologie et/ou l'histoire de la discipline, l'analyse de pratique sont les moyens mobilisés pour effectuer une réflexion critique sur ces savoirs professionnels, réflexion qui est le moteur de la formation tout au long de la vie.

Pendant la conception de ces différents parcours du second degré, nous avons considéré que la formation initiale des enseignants devait comporter l'intégralité de ces dimensions, nécessaires à l'exercice d'un métier qui ne peut se réduire à la simple présentation de savoirs disciplinaires aux élèves.

Différents éléments de cadrage des maquettes de la mention « second degré » ont été élaborés par le groupe projet (tronc commun, numérique, stages (durées et crédits), langues étrangères). L'ensemble des équipes pédagogiques de parcours « second degré » a repris ces éléments de cadrages pour harmoniser les différentes maquettes. Sur la base de cette structure commune, chaque équipe pédagogique de parcours complète cette structure commune en cherchant à s'inscrire dans le respect des équilibres des blocs proposés par le CSM (disciplinaires, didactique, recherche, contexte d'exercice du métier, mise en situation professionnelle). Une rencontre entre les responsables de chaque parcours et les IA-IPR ou IEN ET correspondants au parcours, est organisée pour impliquer les corps d'inspection dans la conception et dans leur mise en œuvre. Une collaboration régulière avec les représentants des corps d'inspection en charge des spécialités correspondant à chaque parcours sera mise en place. La conception et la mise en œuvre des formations seront ainsi le fruit d'un partenariat étroit et continu entre Université et Education nationale, conformément à la loi de refondation de l'Ecole. (Voir tableau de présentation de chaque parcours en annexe).

Master 1

M1 Semestre 1		
PARCOURS Physique Chimie	PARCOURS Professeur documentaliste	
UE – Enseignement et Apprentissage 1 (Tronc commun 1 + Didactique)	UE – Environnement professionnel du professeur documentaliste (Tronc commun 1 + environnement)	5ECTS
UE – Méthodologie et synthèse 1	UE – Fondamentaux des sciences de l'information documentation	5 ECTS
UE – Epistémologie et histoire des sciences		5 ECTS
UE – Savoirs disciplinaires pour l'enseignement	UE – Culture numérique	5 ECTS
UE – L'expérience : conception et exploitation	UE – Réflexion sur les concepts et pratiques documentaires	10 ECTS

M1 Semestre 2		
UE – Enseignement et Apprentissage 2 (Tronc commun 2 + Didactique)	UE – Connaissance du système éducatif (Tronc commun 2 + Actualité)	5 ECTS
	UE – Mise en situation	5/10 ECTS

UE – Stage de pratique accompagnée (2x2 semaines)	professionnelle Stage : 2x2 semaines + Analyse de pratiques	
UE – Méthodologie et synthèse 2	UE – Culture de l'information et des médias	5 ECTS
UE – Situations professionnelles : élaboration et analyse	UE – Traitement documentaire	15/5 ECTS
UE – préparation aux épreuves orales	UE – Pratiques documentaires en milieu scolaire	0/5 ECTS

Master 2

M2 Semestre 1		
UE – Tronc commun 3 à options	UE – Tronc commun 3 à options	5 ECTS
UE – Enseignements spécifiques	UE – Prise en main d'un système d'information en EPLE	10 ECTS
UE – Stage Option 1 « admis » Option 2 « non admis »	UE – Stage Option 1 « admis » Option 2 « non admis »	5 ECTS
Didactique, interdisciplinarité, sciences et sociétés	Initiation à la recherche	10 ECTS

M2 Semestre 2		
UE – Tronc Commun 4 et C2i2e	UE – Tronc Commun 4 et C2i2	5 ECTS
UE – Stage Option 1 « admis » Option 2 « non admis »	UE – Stage Option 1 « admis » Option 2 « non admis »	15 ECTS
UE – Langue étrangère	UE – Langue étrangère	5 ECTS(*)
UE – Utiliser les outils de la recherche pour analyser ses pratiques	UE – Usages professionnels du numérique	5 ECTS

(*) non compensable

ANNEXE 5 : mention second degré.

3.1.1.1.3. Mention « Encadrement éducatif »

La mention 3 du MEEF est le résultat d'un travail collaboratif mené entre les enseignants-chercheurs de l'université Blaise Pascal, les chefs d'établissement et conseillers principaux d'éducation en exercice impliqués dans la formation des conseillers principaux d'éducation et l'inspecteur pédagogique régional "Vie scolaire et établissements" de l'académie de Clermont-Ferrand. Le cadrage institutionnel élaboré par le Groupe projet du master porte sur : les volumes horaires, la place des stages, la place de la recherche scientifique, la conception d'un tronc commun d'enseignements, l'apprentissage d'une langue étrangère et d'une culture numérique.

La formation dès le M1 a été organisée de telle sorte qu'elle permette aux étudiants de préparer et d'obtenir le concours externe de recrutement de conseiller principal d'éducation et de mettre en œuvre les conditions d'une professionnalisation réussie dans l'exercice de leur fonction et de leur métier pris dans leurs particularités : organiser la vie scolaire, conseiller la communauté éducative, coordonner la conduite du projet éducatif de l'établissement, accompagner les élèves dans leur parcours éducatif.

C'est pourquoi la maquette est centrée en M1 sur les connaissances du système éducatif (histoire, actualité, sens politique de l'éducation en France), des élèves (sociologie, psychologie) et de l'organisation et du fonctionnement des institutions scolaires (droit, sociologie des organisations). En assimilant ces connaissances, l'étudiant sera à même d'entrer progressivement dans le métier de conseiller principal

d'éducation et d'en travailler les compétences essentielles, en particulier en stage dans l'établissement public local d'enseignement (EPL) :

- communiquer avec tous les membres de la communauté éducative ;
- les mettre en relation et en situation de coopération dans la conduite de projets éducatifs ;
- coordonner le service de la vie scolaire ;
- recueillir et traiter les informations au sein de l'établissement pour conseiller l'ensemble des membres ;
- faire respecter les règles de la vie collective ;
- prendre part à la réussite éducative de tous les élèves.

Le stage sous contrat en M2 sera intégré dans un dispositif particulier organisé conjointement par des formateurs de l'ESPE, des chefs d'établissement et des conseillers principaux d'éducation, dans le but d'aider les étudiants à s'approprier les connaissances requises par l'exercice du métier et à développer les savoir-faire et les compétences du CPE dans ses pratiques. Ce dispositif sera centré sur l'analyse de pratiques, sur la rédaction d'un mémoire professionnel et fondé sur les acquis de la recherche scientifique dans le champ des métiers de l'enseignement et de l'éducation.

Master 1

M1 Semestre 1	
UE1 – Education	5 ECTS
UE2 – Histoire et politique du système éducatif	5 ECTS
UE3 – Connaissances des élèves	5 ECTS
UE4 - Connaissances des institutions scolaires	5 ECTS
UE5 - Préparation au concours	10 ECTS

M1 Semestre 2	
UE1 – Education et recherche	5 ECTS
UE2 – Stage de pratique accompagnée	5 ECTS
UE3 – Questions d'actualité du système éducatif :approfondissements	10 ECTS
UE5 - Préparation au concours	10 ECTS

M1 Hors évaluation	
Préparation oral	

Master 2

M2 Semestre 3	
UE1 – Tronc commun par options	5 ECTS
UE2 – Stage sous contrat / mémoire	15 ECTS
UE3 – Education et éthique	5 ECTS
UE4 - Professionnalité	5 ECTS

M2 Semestre 4	
UE1 – Tronc commun et culture numérique	5 ECTS
UE2 – Stage sous contrat et mémoire	15 ECTS
UE3 – Pratiques d'encadrement éducatif	5 ECTS
UE4 - Langue étrangère	5 ECTS(*)

(*) non compensable

ANNEXE 6 : mention encadrement éducatif.

En ce qui concerne l'année transitoire, l'élaboration des maquettes a été réalisée par le groupe projet et a donné lieu à une large concertation. Ces maquettes ont été construites sur la base des futurs masters MEEF tout en incluant des adaptations liées au contexte spécifique : préparation des épreuves d'admission du concours ancienne version ; accompagnement de ces étudiants à la prise en charge d'une classe, certification C2i2E, travail sur les compétences professionnelles dans la perspective du master MEEF. Les maquettes transitoires, votées au CEVU du 16 mai, sont présentées en annexe.

ANNEXE 7 : présentation des maquettes transitoires.

3.1.1.2. Mention Métiers de l'Enseignement de l'Education et de la Formation : Pratiques et ingénierie de la formation

A l'ESPE Clermont-Auvergne, la mention « pratiques et ingénierie de la formation » s'appuie sur les mêmes principes que les trois premières et est orientée vers l'ingénierie de la formation à l'échelon du territoire, plus spécifiquement en ce qui concerne la gouvernance éducative. En effet, depuis 2 ans, l'IUFM, le département de géographie de l'UFR LLSH et des équipes du rectorat ont lancé un travail de réflexion sur les formations à la gouvernance éducative territoriale. Cette démarche prend également place dans le cadre de la montée en puissance de l'Institut d'Auvergne du Développement des Territoires (IADT), ouvert à l'automne 2011 pour favoriser, à l'échelle du site, les synergies entre les formations niveau master et la recherche appliquée sur l'ingénierie territoriale. Cette démarche a été initiée sur la base du constat de l'évolution du pilotage du système éducatif, passant d'un « Etat instituteur du social » à un « Etat stratège » dont le rôle est de créer les conditions de possibilité d'une éducation de qualité dans l'ensemble du territoire national d'une part et de garantir l'équité entre les régions d'autre part. Mieux ancrées dans les réalités propres des territoires et en capacité de mobiliser à la fois les collectivités, les acteurs locaux et les services déconcentrés de l'Etat, les politiques éducatives seraient ainsi susceptibles de répondre de façon plus adéquate aux besoins des populations et de contribuer à la réduction des inégalités éducatives.

Cette mention 4 est complémentaire des trois autres mentions en ce sens qu'elle permet de former les professionnels en charge de la gouvernance éducative dans une articulation étroite avec la formation des enseignants. C'est l'ensemble qui doit œuvrer de façon synergique pour que l'éducation (scolaire et périscolaire) délivrée aux enfants et adolescents soit réellement pertinente. Certains de ces professionnels ont en charge des classes et des élèves, d'autres sont plus spécifiquement responsables de la gestion des établissements, institutions éducatives, services scolaires des collectivités (municipalités, départements et régions). L'ESPE est leur lieu commun de formation initiale.

Les responsables politiques et institutionnels, quel que soit leur ancrage, sont conscients que l'un des enjeux clés pour l'avenir de la région est de créer les ressources humaines nécessaires à la politique éducative territoriale. En effet, une telle évolution vers des politiques territorialisées (région, bassin...) appelle à une coopération renforcée des acteurs à tous les échelons. Le besoin d'un outil de formation des cadres permettant d'appréhender le potentiel de la totalité des acteurs éducatifs du territoire et les modalités de sa mise en synergie a été clairement identifié. Depuis janvier 2011, ce besoin a été rappelé et affiné lors de multiples rencontres ou séances de travail menées avec des élus et des techniciens des collectivités locales, acteurs de l'université, du rectorat et du secteur associatif. Les contours d'un diplôme de niveau master ont rapidement été identifiés et l'objectif de le mettre en œuvre au plus vite a été l'un des éléments centraux de la conclusion du séminaire sur la co-construction des politiques éducatives pour les territoires auvergnats s'inscrivant dans la dynamique de la Refondation de l'École de la République, et réunissant toutes les forces vives de l'académie de Clermont-Ferrand.

[\(http://www.ac-clermont.fr/toute_l_actualite/zoom_sur_une_actualite/article/politiques_educatives/\)](http://www.ac-clermont.fr/toute_l_actualite/zoom_sur_une_actualite/article/politiques_educatives/)

Cette mention concernant les cadres de l'éducation nationale sera construite outre les acteurs locaux, en étroite articulation avec l'école supérieure de l'éducation nationale (ESEN) avec laquelle un partenariat sera recherché.

L'ESPE est ici à la fois un acteur universitaire de premier plan et un puissant outil au service de la gestion des emplois et des compétences tant des services déconcentrés de l'Etat que des collectivités. Le dispositif qui se met en place proposera un ensemble de modalités : master, modules de formation continue et séminaire pluriannuel pour permettre aux cadres de valoriser, mutualiser et enrichir leurs compétences.

La mise en place de la mention 4 du MEEF dans son orientation « politique éducative territoriale » est basée sur un ensemble de constats :

- Le paysage éducatif est en voie de transformation accélérée : la politique de refondation de l'école d'une part, la mise en place de projets éducatifs territoriaux et le lancement de futurs schémas territoriaux de l'enseignement supérieur en sont à la fois la conséquence et les outils.
- Les métiers d'encadrement et de coordination du système éducatif évoluent eux aussi du fait : du caractère de plus en plus ouvert et interconnecté des structures éducatives, du développement du rôle social et territorial des institutions éducatives, de l'augmentation des prescriptions du cadre légal et des responsabilités ainsi que du développement des missions de management et de gouvernance.
- Le besoin de mise en œuvre de logiques partenariales se renforce aujourd'hui par la mise en regard du constat de la faible équité territoriale et du coût financier du dispositif éducatif actuel d'une part, et de la compétence, de la multiplicité et parfois des attitudes contradictoires des intervenants en éducation face à chaque public d'enfants ou d'adolescents, d'autre part. L'émergence d'actions partenariales, de réseaux éducatifs, de projets partagés ne peuvent être promus uniquement par un

cadre réglementaire ou des incitations financières ; ils résultent d'une construction sociale, portée par des individus ayant développé une connaissance mutuelle de leurs institutions et des relations personnelles. Ils sont considérablement plus efficaces si ces partenaires peuvent mobiliser un ensemble de connaissances et de compétences tant dans le domaine visé qu'en matière de conduite de projet partenarial.

Cette mention est constituée de deux parcours :

- **Gouvernance éducative territoriale**
- **Développement du numérique éducatif sur les territoires**

Dans les deux cas, il s'agit d'un master porté par les équipes de l'université Blaise Pascal (département de géographie, ESPE, laboratoires ACTé et CERAMAC), les départements et écoles de l'université d'Auvergne, l'institut d'Auvergne de développement des territoires. Le rectorat et les collectivités territoriales en sont également partie prenante ainsi que le secteur associatif.

3.1.1.2.1. Parcours 1 : Gouvernance éducative territoriale

Les **contenus** du parcours 1 de la mention 4 du MEEF reprennent en l'aménageant la structure du CSM, ils articulent des apports théoriques (50% des cours), issus de la recherche et des approches pratiques portées par des professionnels du champ. Cette volonté d'approche pluridisciplinaire (sciences de l'éducation, géographie/aménagement, droit, gestion, sciences politiques, économie...) est appuyée sur des expertises de terrain et une recherche fondamentale portée par des équipes reconnues (ACTé, CERAMAC...) et la dynamique récente de l'Institut d'Auvergne du Développement des Territoires (IADT) qui regroupe l'ensemble des compétences scientifiques en matière de territoire. Cette première moitié des cours est consacrée à :

- la définition des territoires, des modalités de leur construction, de leur aménagement et de leur gestion ; l'identification des défis éducatifs qu'ils ont à relever dans la diversité des contextes ; la logique de "territoire de projet" ;
- la gouvernance des territoires et celle des systèmes éducatifs ainsi que les logiques de gouvernance partenariale ;
- la caractérisation du "paysage éducatif" d'un territoire et de son fonctionnement ;
- une réflexion sur l'acquisition de compétences dans les interactions éducatives et la mise en œuvre de projets.

La formation comporte également une forte dimension pratique (50% des cours) axée sur un travail approfondi d'analyse territoriale et les modalités de mise en œuvre d'une gouvernance partenariale. Une attention particulière est apportée à la constitution d'un large vivier de professionnels locaux, nationaux et internationaux. Cette seconde moitié des cours est consacrée à :

- des études de cas de projets territoriaux et un travail collectif mené par la promotion entière autour d'une commande (diagnostic, cartographie, animation de projet, évaluation d'action ...) passée par une institution auvergnate (rectorat, conseil régional, conseil général, conseil économique, social et environnemental...);
- la construction d'outils de diagnostic, d'ingénierie, de financement, de conduite et d'évaluation de projet ;
- de 2 stages (250h en M1 et 400h en M2) permettant la conception puis la mise en œuvre d'un projet de mise en place d'un projet partenarial (au moins 3 partenaires) sur un territoire à définir.

Les **publics visés** sont des étudiants inscrits en formation continue de niveau master ou dont le niveau M1 pourra être validé par VAE. Un nombre de place limité sera proposé à des étudiants en formation initiale dont le parcours universitaire et le projet professionnel sera en cohérence avec les attendus du master comme c'est le cas pour le master MESP. Deux types de publics sont visés :

- cadres du système éducatif et des collectivités : parcours "encadrement" (chefs de service des collectivités locales et territoriales, chefs d'établissement scolaire, cadres des services centraux du rectorat ...);
- acteurs du secteur éducatif au sens large : (chargés de mission des collectivités locales et territoriales, responsables ou salariés d'associations partenaires de l'école, étudiants en formation initiale ...).

Destinée en partie à des publics de formation continue, la formation est conçue comme modulaire; elle articule 5 sessions d'une semaine en présentiel à un travail à distance régulier.

3.1.1.2.2. Parcours 2 : Développement du numérique éducatif dans les territoires

Le parcours Développement et intégration du numérique de la mention 4 est élaboré sur le même modèle que le parcours 1, il est destiné à des personnes assurant le suivi, l'accompagnement et le développement des usages du numérique dans un territoire. Il sera dans un premier temps, accessible en M2, en formation continue.

Il répond, pour l'essentiel, aux mêmes enjeux d'évolution du contexte éducatif, d'évolutions des métiers de l'enseignement ainsi qu'aux besoins de construction de logiques partenariales d'accompagnement des projets éducatifs territoriaux, que l'autre parcours de la mention.

L'enjeu spécifique de ce parcours est le développement d'une logique de soutien aux enseignants dans la mise en œuvre intégrée des usages éducatifs du numérique, comme dans celle de projets innovants.

Les **publics** visés sont là aussi les cadres du système éducatif et des collectivités mais aussi plus spécifiquement les :

- chargés de mission « numérique » et « éducation » des collectivités locales et territoriales ;
- enseignants référents numériques des établissements ;
- enseignants référents de bassin ;
- conseillers pédagogiques ;
- personnels BIATSS ou agents territoriaux intervenant autour du numérique scolaire.

Les **enseignements spécifiques** à ce parcours concernent la connaissance des usages du numérique dans différentes disciplines et niveaux d'enseignements, la définition, la mise en œuvre et l'accompagnement de projets éducatifs et pédagogiques numériques, la maîtrise des aspects techniques concernant les réseaux locaux, les ENT, les LMS, les réseaux locaux et régionaux etc... Il offre une série d'enseignements spécifiques consacrés à :

- connaître les usages éducatifs du numérique et leurs outils dans différentes disciplines et différents niveaux d'enseignement (école, collège, lycée, enseignement professionnel...)
- connaître les besoins et les solutions numériques mobilisables pour faciliter la scolarisation de tous les élèves, dont les élèves handicapés ;
- connaître les principes et les méthodes liés au travail collaboratif distant ;
- connaître l'évolution des pratiques et des outils autour des plateformes, des ENT et de la mobilité ;
- connaître les principes et les méthodes liés à la sécurisation des données numériques ;
- connaître le cadre juridique des usages éducatifs ;
- Veille et littéracie : les concepts.

La formation pratique (50% des heures étudiants et des ECTS) se déroule en 3 temps :

- Etudes de cas :
 - Des cas de projets territoriaux ou d'établissements centrés sur le numérique sont mis à la disposition des étudiants qui se les approprient individuellement ou par groupe et proposent une stratégie de mise en œuvre.
 - Analyser une situation, un processus, un système et proposer des évolutions.
- Constructions et utilisation d'outils :
 - Participer au développement d'outils de proximité avec un enseignant, une équipe (chaînes éditoriales, exercices, articulation avec les plateformes et les ENT).
 - Mettre en œuvre une veille informationnelle collaborative.
 - Administrer un réseau local d'établissement et son intégration dans les réseaux académiques et régionaux.
 - Administrer un ENT d'établissement.
 - Déployer, administrer de CMS et LMS, et assurer leur mobilisation dans des scénarios pédagogiques.
- Stages :
 - un stage en M2, d'une durée de 200 h, est consacré à la mise en œuvre effective d'un projet éducatif territorial et à son évaluation. L'accompagnement de ce module de stage est consacré à la conduite des relations partenariales et aux procédures d'évaluation de projet.

Outre les partenariats locaux, régionaux, nationaux et internationaux du master, la Délégation Académique aux TICE sera associée étroitement à la conception et à la mise en œuvre du parcours.

3.1.1.3 Mention Formation de Formateurs de l'Espace Francophone

Il s'agit d'une mention déjà habilitée qui présente la spécificité de s'appuyer sur un consortium impliquant huit universités et écoles de pays francophones. Actuellement portée par l'IUFM, elle sera reprise par l'ESPE. Le descriptif de la mention est disponible sur le site : <http://www.auvergne.iufm.fr/?-Master-formation-des-formateurs-de->

Cette formation est destinée aux cadres de la formation. Elle interroge l'activité de formation dans un contexte où les situations de travail sont prises en tension entre de multiples enjeux contradictoires : enjeux d'efficacité, enjeux humains et environnementaux, enjeux territoriaux, enjeux liés à la coordination des activités collectives au travail, conservation des expertises, enjeux de transmission et d'accompagnement des entrants dans une profession ou encore enjeux d'intégration de nouveaux outils professionnels.

L'objectif de ce master est de former les acteurs de la formation dans divers milieux professionnels en proposant un ensemble de connaissances pouvant constituer une culture commune à tous les acteurs de la formation et également en tirant parti de l'analyse comparée des spécificités inhérentes à chaque milieu professionnel. Le défi pédagogique réside dans la nécessité d'articuler les avancées des sciences relatives à chaque domaine d'expertise avec les sciences de l'éducation, de la formation et du travail.

Conçu en partenariat avec huit établissements d'enseignement supérieur étrangers, et soutenu par l'AUF, ce master en sciences humaines et sociales apporte des réponses concrètes et adaptées aux questions de la formation des formateurs, notamment en mettant l'accent sur l'analyse des situations de travail et des pratiques réelles de formation.

Quatre parcours distincts, une culture commune

Le master Formation de formateurs dans l'espace francophone se subdivise en 4 parcours :

- Parcours 1 : "Formation de formateurs dans le milieu de l'enseignement"
- Parcours 2 : "Formation de formateurs des enseignants de français de la francophonie" (M2)
- Parcours 3 : "Formation de formateurs en éducation au développement durable"
- Parcours 4 : "Formation de formateurs dans le milieu de l'entreprise, des collectivités et services"

Les étudiants bénéficient d'enseignements communs (tronc commun) et d'enseignements propres à chacun de leur parcours respectif (enseignements différenciés).

Les enseignements communs comprennent une introduction aux différentes sciences humaines susceptibles d'instruire l'action du formateur : sciences humaines ou sociales, sciences de l'éducation et de la formation. En outre, ces enseignements comprennent une introduction à l'analyse de l'activité professionnelle et aux méthodes de recherches. Ces cours sont adaptés à des étudiants n'ayant pas de formation initiale dans ces disciplines. L'objectif de ce tronc commun est de transmettre les fondamentaux d'une culture commune aux différents métiers de l'éducation et de la formation, cela afin d'élargir l'action et la réflexion du formateur au-delà de son seul champ de spécialité.

3.1.1.4 Mention Education et Santé Publique

Il s'agit d'une mention déjà habilitée qui présente la spécificité de s'appuyer sur un consortium impliquant trois universités (Clermont 2, Clermont 1 et Lyon 1) et l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique. Actuellement portée par l'IUFM, elle sera reprise par l'ESPE. Le descriptif de la mention est disponible sur le site : <http://www.auvergne.iufm.fr/?-Master-education-et-sante-publique->

Cette formation s'inscrit dans la continuité d'une politique de recherche autour des pratiques des professionnels et des acteurs d'éducation à la santé, instaurée depuis bientôt dix ans. Enjeux et contenus de la formation se fondent sur un travail partenarial continu associant sur le terrain, l'ensemble des acteurs et des professionnels dans des dispositifs d'action. Elle s'appuie sur les travaux de recherche en éducation à la santé du laboratoire ACTé (EA 4281) qui fédère les enseignants-chercheurs à l'origine de ce projet.

Parcours : « Education à la santé des enfants, adolescents et jeunes adultes »

Conçu comme un parcours individuel de formation, le master 1 et 2 « éducation et santé publique » parcours 1 vise à permettre l'adéquation entre projet professionnel et formation. Ce master a pour objectif d'approfondir les connaissances et pratiques en éducation à la santé, tout en apportant un éclairage actualisé sur la promotion et la prévention. Il instaure une culture commune aux acteurs tant du monde de l'éducation (cadres de l'Éducation nationale, conseillers d'éducation, enseignants), que du monde de la santé (infirmières, médecins), du milieu de la prévention (réseau des IREPS, assurance maladie,

associations, agences nationales) et des collectivités territoriales.

Les enseignants sont soit des universitaires, soit des professionnels (praticiens hospitaliers, cadres des institutions et services de santé, directeurs d'établissements sanitaires et médico-sociaux,...). Les enseignements consistent en cours magistraux, travaux dirigés (TD) en présentiel ou à distance, un stage professionnel de 200h en M1 et de 400h en M2.

Parcours : « Education thérapeutique du patient »

Ce parcours en éducation thérapeutique est coporté par l'ESPE et la faculté de médecine. Il est soutenu par le programme régional de santé publique qui a fait de la création de cette spécialité l'une de ses priorités en 2010. Elle est également appuyée par l'UTEP du CHU de Clermont-Ferrand. Elle est développée en partenariat avec le CETAF, structure dépendant de la CNAMTS, basée à Saint Etienne et chargée de coordonner les centres d'examen de santé de l'assurance maladie.

3.1.1.5 Mention Scolarisation des élèves à Besoins Educatifs Particuliers

Il s'agit d'une mention déjà habilitée qui implique l'IUFM et l'UFR de psychologie et se base sur un partenariat étroit avec les acteurs du champ du handicap. Actuellement portée par l'IUFM, elle sera reprise par l'ESPE. Le descriptif de la mention est disponible sur le site : <http://www.auvergne.iufm.fr/?-Master-scolarisation-et-besoins,52->

Permettre à tous les enfants une scolarité « inclusive » au plus près du milieu ordinaire est une priorité pour de très nombreux systèmes éducatifs et organismes internationaux (UNESCO, OCDE, Banque Mondiale...). En France, la loi de refondation de l'école en cours d'adoption intègre ce concept. La mise en place de l'école inclusive nécessite, de la part de tous les acteurs, enseignants, thérapeutes, professionnels de l'accompagnement, des compétences le plus souvent peu développées dans les formations qu'ils ont reçues. Citons par exemple : travailler en partenariat, accompagner les personnes et leurs familles dans le montage et la mise en œuvre des projets de vie, identifier, au-delà du handicap, les besoins des élèves et la meilleure façon d'y répondre dans un cadre scolaire ordinaire, etc.

Le master « scolarisation et besoins éducatifs particuliers » a été mis en place pour fournir ces compétences à des professionnels en exercice issus des différents secteurs concernés (école, médico-social, justice, santé) ou des étudiants qui ont pour objectif de travailler comme acteur de l'école inclusive.

Notre maquette de formation est fondée sur les études les plus récentes menées dans le champ du handicap qui mettent en évidence que la situation de handicap ou, au contraire, la participation sociale, sont toujours le résultat d'une interaction entre les facteurs personnels des élèves et les facteurs environnementaux (les conditions éducatives qui leur sont faites, les pratiques d'enseignement, les situations, les tâches et les activités qui leur sont proposées...). Ces travaux nous ont logiquement incités à placer les besoins éducatifs particuliers au cœur de notre dispositif de formation, option qui répond à une évolution visible à la fois d'un point de vue scientifique, politique (loi du 11 février 2005 pour la France), éthique (concepts d'école inclusive et de normalisation) et pratique (mises en place d'interventions pédagogiques et didactiques, d'adaptations et d'aménagement ajustés aux savoir-faire et aux pratiques d'enseignement habituelles des enseignants spécialisés et des autres professionnels). Ces mêmes travaux justifient aussi l'importance que nous accordons aux connaissances des missions et des pratiques des différents professionnels qui exercent dans le champ de la pédagogie spécialisée. Il convient, en effet, de doter les étudiants des compétences requises pour travailler en partenariat dans un secteur où l'absence de travail collaboratif est régulièrement constaté et pourtant dommageable.

Les enseignements scientifiques s'appuient en premier lieu sur les travaux du laboratoire ACTé pour lequel la scolarisation des élèves à besoin éducatif particulier est une thématique de travail. En second lieu, le laboratoire de psychologie de l'université de Clermont II (LAPSCO) intervient de manière conséquente puisque certains de nos enseignements, dont une UE de M2, sont mutualisés avec une UE du master de l'UFR de psychologie de l'université Blaise Pascal. D'autres interventions ponctuelles complètent ces enseignements de la part notamment de l'UMR-ADEF (Aix-Marseille), du CREN (Nantes), du Grhapes (INSHEA).

Par ailleurs, une place conséquente a été réservée dans les maquettes de formation à l'intervention des associations (Trisomie France et FGPEP) qui en tant qu'employeurs (ces deux associations représentent plus de 20.000 emplois en France), gestionnaires de structures et dispositifs (plus de 500) et représentants des familles, apportent une connaissance indispensable du terrain et des orientations actuelles du secteur médico-éducatif.

En complément des masters « métiers de l'enseignement » mis en place dès la rentrée universitaire 2010-2011 en France, ce diplôme permet à de multiples professionnels de faire évoluer leur carrière en accédant à un emploi de conseil ou d'encadrement dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers.

Notre public principal est donc composé :

- d'enseignants et enseignants spécialisés qui souhaitent développer leur expertise sur les questions éducatives en lien avec les élèves à besoins éducatifs particuliers. Cette formation leur permet d'obtenir un master, mais ne remplace pas les actuelles certifications et formations d'enseignants spécialisés (CAPA-SH et 2CA-SH) ;
- de professionnels du secteur médico-éducatif (éducateurs, médecins, orthophonistes, kinésithérapeutes, ergothérapeutes...) exerçant dans des structures partenaires de l'école (services d'éducation spécialisée et de soins à domicile, établissements spécialisés, centres médico-psychologiques) ou d'autres personnes souhaitant acquérir une connaissance approfondie de l'école et de ses pratiques en direction des élèves à besoins éducatifs particuliers et souhaitant se qualifier au niveau master ;
- de cadres de l'éducation ou du secteur médico-social qui souhaitent réorienter les structures ou dispositifs qu'ils pilotent vers l'école inclusive.

Par ailleurs des étudiants qui poursuivent des projets professionnels dans des champs diversifiés (droit, sport...) trouvent dans ce master des compétences complémentaires sur l'école inclusive et les besoins éducatifs particuliers

Pour prendre en compte les besoins d'enseignement dans la francophonie, ce master construit actuellement un partenariat avec dix établissements étrangers dont cinq africains. En effet, la question de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers au sein de l'école ordinaire est aujourd'hui émergente dans la plupart des pays, y compris dans la catégorie des pays les moins avancés qui comprend de nombreux pays africains. Pour ces derniers, notre offre d'une formation à distance constitue un atout essentiel.

Nous savons aussi que de nombreux pays du Sud, sont très demandeurs d'une telle formation de niveau master (Niger, Guinée, Mali, Algérie, Liban,...) ; c'est pourquoi ce master met en place une modalité FOAD (en projet pour la rentrée 2013).

Du point de vue de la gouvernance de ce master, la dimension internationale, initiée par des collaborations de recherche, nous offre tout à la fois la possibilité de développer le vivier d'étudiants, mais aussi la qualité de notre offre de stage (possibilité de faire des stages à l'étranger), l'opportunité de nouvelles modalités pédagogiques (utilisation d'un point de vue comparatiste), la mise à disposition de contenus scientifiques originaux (mutualisation des enseignements entre les différents établissements partenaires par le biais d'outils collaboratifs).

3.1.2 Offre de formation au sein du cycle Licence

3.1.2.1. Dispositif de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement

Les enjeux liés au recrutement des enseignants dont l'École a besoin pour faire face aux défis de l'avenir sont considérables. Un continuum de formation « Licence-Master » doit contribuer, comme dans de nombreux pays étrangers, à permettre aux étudiants d'affermir leur projet professionnel et de leur offrir, sur 4 ans un développement professionnel progressif.

Un dispositif au sein du PRES cohérent dès le lycée : l'ESPE Clermont-Auvergne s'engage dans la mise en place d'un dispositif lisible et harmonisé du continuum « Licence – Master » vers les Métiers de l'enseignement en s'appuyant dès le lycée sur un dispositif d'information structuré d'aide à l'orientation des lycéens et des étudiants vers ces métiers de l'enseignement : le DAOL (voir 3.5.2). Le flux d'étudiants engagé ainsi dans une formation préprofessionnelle régionale de qualité constitue un vivier à vocation nationale.

Une expertise universitaire déjà existante : le travail actuel engagé au sein de l'ESPE s'appuie sur une coordination des différentes composantes UFR et de l'IUFM de l'université Blaise Pascal depuis plusieurs années, dispositif qui s'est encore intensifié lors de la masterisation des formations à l'enseignement et l'intégration de l'IUFM à l'université. Il a pour objectif des actions de sensibilisation et de professionnalisation progressive. Pour les étudiants se destinant au professorat des écoles, il existe, à partir de la L2, à l'UFR ST et à l'UFR LLSH des parcours pluridisciplinaires ; à l'UFR Psychologie un parcours « éducation et formation ». Pour les étudiants se destinant au concours du second degré, sont proposées, à partir de la L2 des UE de professionnalisation progressive (une en L2 et une en L3). Pour l'EPS, il existe un parcours

enseignement conséquent au sein de la spécialité de licence « Education et Motricité ». Une UE de professionnalisation progressive est proposée aux étudiants de la seconde université auvergnate, l'université d'Auvergne (UDA), souhaitant s'orienter vers les métiers de l'enseignement.

Une évolution de l'offre au service de la dynamique de formation : la création de l'ESPE offre la possibilité d'une structuration plus grande de l'ensemble du dispositif. Ainsi, les principes suivants ont été actés pour le dispositif proposé en licence :

- afficher une lisibilité plus grande et commune des formations pré-professionnalisantes ;
- offrir le dispositif existant à tous les étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement 1^{er} comme 2nd degré ;
- généraliser l'offre en la proposant à d'autres établissements du PRES (Ecole d'Art dont 20% des étudiants deviennent enseignants, autres parcours de l'UDA...) sous la forme de modules spécifiques complétant « l'UE PRES » actuellement ouverte à tous les étudiants de la région ;
- stabiliser les contenus pédagogiques pour une progressivité sur 4 ans dans la préparation aux métiers et aux concours de l'enseignement et de l'éducation ;
- harmoniser les parcours des actuelles UE de pré-professionnalisation de L2 ;
- intégrer des compléments disciplinaires en L2 et/ou L3 pour les étudiants souhaitant s'inscrire dans un continuum de formation aux métiers de l'enseignement (expression orale, production écrite, et selon les licences, bivalence disciplinaire, langue étrangère, mathématiques, culture générale ; préparer ainsi aux concours bi-disciplinaires ou polyvalents) ;
- favoriser une culture commune des futurs enseignants dès la licence articulée au module commun de sciences de l'éducation basé sur les nouveaux contenus de « tronc commun » proposé en master ;
- offrir grâce à l'appui du bureau des stages existant, l'opportunité de varier les stages : sensibilisation, observation du système éducatif, découverte du rôle des acteurs de la communauté éducative, connaissance du travail de l'élève dans sa diversité. Ce dispositif se réalise en lien avec les services du rectorat et nécessite l'augmentation du vivier d'enseignants accueillants existant et sa formation ;
- valider le cahier des charges pour la formation et le suivi des EAP et offrir les équivalences nécessaires pour leur réussite.

C'est sur la base de ces principes que le dispositif de préprofessionnalisation en licence a été élaboré. Il est présenté en annexe.

ANNEXE 8 : Unité d'Enseignement de préprofessionnalisation de licence.

En complément à ce dispositif basé sur les UE de licence, il a été nécessaire de créer un parcours destiné aux étudiants titulaires d'un DUT, d'un BTS ou sortant des classes préparatoires technologiques et souhaitant rejoindre les masters enseignement. Il s'agit du **parcours de L3 de la licence « sciences et technologie pour l'enseignement en lycée professionnel ou technologique », domaine : sciences et technologies.**

L'ESPE Clermont-Auvergne se doit en effet de contribuer à relever le défi du recrutement d'enseignants pour les filières technologiques et professionnelles, pour lesquelles il existe une crise profonde du recrutement lié à l'allongement de la durée des études avec un recrutement au niveau un master, couplé à une désaffection des jeunes générations pour les études supérieures à caractère scientifique. Pour permettre d'accroître le vivier des candidats aux concours de l'enseignement technique, l'UFR Sciences et technologie de l'université Blaise Pascal et l'UFR d'Auvergne ont conjointement construit ce parcours ouvrant vers le master MEEF second degré préparant les CAPET et CAPLP à caractère scientifique et technique. Ce parcours sera repris dans le cadre de la nouvelle offre, il est décrit sur le site : <http://www.univ-bpclermont.fr/formation/formation/UBP-PROG19109.html>

Cette démarche volontariste s'appuie sur les éléments suivants :

- **Un nombre de postes élevé aux concours (CAPET et CAPLP) associé à un nombre restreint de formations sur le plan national :** le nombre actuel d'étudiants inscrits dans les formations n'est pas suffisant pour couvrir l'intégralité des postes offerts aux concours de ces filières. L'offre nationale de formation, notamment sur la filière technologique, est faible sur le plan national voire inexistante sur un « grand » centre de la France, hormis celles proposées par l'ESPE Clermont-Auvergne. Les étudiants issus de BTS ou DUT, peu enclins à poursuivre en licence « générale », préfèrent la licence professionnelle inadaptée par essence à la poursuite d'études en master, diplôme nécessaire pour se présenter aux concours de l'éducation nationale.
- **Les étudiants issus des filières précitées ont un profil particulièrement adapté pour être**

professeur en lycée professionnel ou technologique. Les BTS et DUT sont des formations à caractère technologique « proche » des formations délivrées aux élèves de lycée technologique ou professionnel en terme d'organisation et d'objectifs des enseignements. Le contenu disciplinaire des concours CAPLP et CAPET est officiellement celui des BTS, DUT et classes préparatoires technologiques. Néanmoins en BTS ou DUT seule une partie du contenu disciplinaire du concours est abordée en fonction de la discipline dominante de la filière choisie. Il convient de combler cette lacune avant le Master 1.

- **Sur le plan national les cursus universitaires existants sont mal adaptés.** Pour les filières d'enseignement technologique ou professionnel, les cursus universitaires conduisant au diplôme de Master nécessaire pour se présenter aux concours n'ont pas été pensés au moment de la promulgation de la loi modifiant la condition de diplôme. Ainsi, si le master existe dans certaines académies (l'ESPE Clermont-Auvergne le propose), le grade de licence adapté n'existe pas, puisque la licence professionnelle n'a pas vocation à la poursuite d'études et les étudiants des licences dites générales s'orientent sur les CAPES (mathématiques, physique-chimie ou Sciences de la Vie et de la Terre).
- **Une offre de formation innovante s'appuyant sur des compétences locales en formation parfaitement adaptées.** L'ESPE Clermont-Auvergne possède une très grande expérience et une réelle expertise des besoins associés à la préparation des concours et à l'exercice en lycée professionnel ou technologique. Ainsi, depuis plusieurs années ce sont quasiment 100% de nos étudiants de ces filières qui ont réussi un concours. C'est conjointement que l'UFR Sciences et Technologie, l'IUT et l'ESPE Clermont-Auvergne proposeront ce parcours de la licence « Physique Appliquée et Ingénieries » intitulé « Sciences et Technologie pour l'Enseignement Professionnel et Technologique ». Ce parcours est accessible aux étudiants de niveau Bac+2. La cible des étudiants plus particulièrement visés par la formation est celle des étudiants issus de BTS ou DUT du domaine électronique-électricité ou génie mécanique dont ce parcours constitue le chaînon manquant pour une poursuite d'étude vers les métiers de l'enseignement. Les approfondissements et compléments disciplinaires s'intègrent dans un cursus de formation qui se prolonge en Master dans la continuité de la Licence de manière à permettre dès le début de la première année du Master de passer dans les meilleures conditions les épreuves d'admissibilité et d'admission d'au moins deux concours d'enseignement CAPET ou CAPLP.

3.1.2.2. Licences professionnelles

L'une des originalités de l'ESPE Clermont Auvergne consiste en son offre de licences professionnelles. Solidement ancrée dans l'équipe de recherche et l'important réseau national de professionnels associé à l'équipe « éducation et santé », elle participe de façon décisive à la politique territoriale de l'ESPE. La licence "Responsable des services d'accueil de la petite enfance" est basée à Aurillac, la licence "Chargé de projet et intervention en promotion et éducation à la santé", en cours de cohabilitation avec l'université Lyon 1, est basée à Moulins, le Puy, Chamalières et St Etienne. Le descriptif des licences est accessible sur le site : <http://www.auvergne.iufm.fr/?-Licences-professionnelles->

Une offre complémentaire avec les diplômes de niveau master pour les métiers de niveau bac +3 : elle concerne le niveau chargé de projet et cadre intermédiaire sur la base des référentiels métiers de la fédération nationale de l'éducation à la santé (FNES).

Un appui sur les équipes et les travaux du laboratoire ACTé (EA4281), des membres des universités de Clermont 2, Lyon 1, la FNES, le réseau UNIRÉS, 12 organismes professionnels impliqués en promotion de la santé (national, régional, local). Ces diplômes bénéficient de l'engagement des conseils généraux et municipalités des sites concernés. Le cadre légal de création des licences professionnelles mais aussi la culture professionnelle des équipes engagées ont suscité le développement d'un partenariat respectueux des besoins et objectifs de chaque membre. Celui ci s'est construit dans un premier temps sur une analyse partagée et serrée des besoins et des ressources puis s'est élargi à la recherche systématique de l'appui de structures d'échelle nationale. Cette offre de licence professionnelle bâtie pour répondre en priorité aux besoins locaux, a également une vocation de recrutement à un niveau national du fait de sa spécificité dans le paysage des licences professionnelles et des partenariats tissés. Des partenariats stratégiques sont noués avec d'autres instituts de formation initiale et continue de la région Auvergne: l'Institut du Travail Social de la Région Auvergne (ITSRA) et les Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) mais aussi avec les employeurs spécifiques de chaque déclinaison de l'offre.

Une offre cohérente distribuée sur l'ensemble du territoire en fonction des besoins identifiés et des ressources disponibles. L'offre de licence professionnelle couvre les besoins en matière d'éducation et de

promotion de la santé à tous les âges de la vie et dans tous les milieux : services d'accueil de la petite enfance, scolarisation mais aussi toute forme d'encadrement éducatif des enfants et adolescents, adultes en milieu professionnel, accompagnement du vieillissement au domicile et en institution spécialisée.

- La licence "Responsable des services d'accueil de la petite enfance" est basée à Aurillac en réponse à un engagement fort et de longue date de la commune d'Aurillac dans le soutien et l'accompagnement de ces structures d'accueil. Elle bénéficie également d'un appui résolu du Conseil général. Elle répond à une stratégie locale d'excellence de l'accueil de la petite enfance permettant au territoire de conserver son potentiel démographique et de renforcer sa capacité d'attraction. L'ITSRA est un partenaire privilégié de l'ESPE pour la mise en œuvre de cette formation.
- La licence "Chargé de projet et intervention en promotion et éducation à la santé", en cours de cohabilitation avec l'UCBL Lyon 1 (dossier déposé en vue d'une habilitation en 2013). Elle sera déployée dans des déclinaisons spécifiques à des publics différents dans chacun des trois autres sites de l'ESPE Clermont-Auvergne :
 - la déclinaison "accompagnement du vieillissement", qui concerne l'ensemble de la région et qui a été ciblée comme une priorité par l'Agence Régionale de Santé, sera déployée sur le site du Puy en réponse là aussi à un engagement particulier des collectivités locales mais aussi du fait d'une expertise particulière des structures d'accueil ;
 - celle concernant les "adultes au travail" sera déployée à Moulins, en lien avec les besoins des collectivités et des entreprises ;
 - celle concernant les "enfants et adolescents" sera déployée conjointement à Chamalières en partenariats avec les IFSI.

Une équipe pédagogique cohérente : Les équipes pédagogiques de ces diplômes sont construites autour d'un même groupe d'enseignants de l'ESPE et de professionnels du secteur. La cohérence du dispositif est de plus garantie sur le plan institutionnel par la composition des conseils de perfectionnement qui, outre les professionnels associés spécifiques à chaque déclinaison de l'offre, sont composés d'un noyau d'enseignants communs à l'ensemble de l'offre et d'un directeur adjoint en charge des diplômes.

Une forte dimension de formation tout au long de la vie et d'appui aux structures locales : L'ensemble de l'offre de formation de licence professionnelle est majoritairement destinée à un public de formation continue, en réponse aux besoins exprimés par les partenaires associés. En effet, le constat de l'état des lieux réalisé lors du processus de définition du diplôme a permis d'identifier de forts besoins de formation et de diplômation des personnels déjà en poste au sein des entreprises, collectivités locales, des structures associatives ou mutualistes et des structures d'accueil partenaires. Ces besoins sont de plusieurs natures :

- Diplômation et reconnaissance des acquis des professionnels engagés dans la promotion de la santé des populations.
- Création d'une culture commune autour des enjeux de promotion de la santé chez les acteurs issus de corps différents (médicosocial, éducation, administratif...) et appartenant aux fonctions publiques d'Etat, territoriale comme hospitalière, ou bien encore associative.
- Professionnalisation du secteur. Dans un domaine où le bénévolat a longtemps été le principal moteur de l'activité, il est déterminant de disposer de professionnels compétents, maîtrisant les différents enjeux sociaux comme sanitaires et éducatifs, en capacité de générer un travail partenarial à l'échelon territorial et conscient des problématiques éthiques.

Un recrutement calibré et ciblé des étudiants en formation initiale : La sélection des candidats en formation est étroitement dépendante des capacités d'insertion. Les très forts flux de demandes d'inscription constatés (cette année, le nombre de préinscriptions à la licence petite enfance est de 139 pour 25 places) ou prévus permettent de sélectionner des candidats ayant déjà un projet professionnel identifié et pour lequel ils ont déjà développé une partie des compétences requises.

Un dispositif d'accompagnement et de suivi de l'insertion particulièrement développé : La priorité donnée aux étudiants en formation continue et la sélection rigoureuse des étudiants en formation initiale en fonction de la viabilité de leur projet est le gage d'une insertion réussie. Néanmoins, un dispositif spécifique d'accompagnement et de suivi est mis en place conjointement par la structure dédiée au suivi de l'insertion au sein de l'ESPE et l'équipe du diplôme. Cette attention particulière permet de satisfaire aux exigences d'insertion professionnelle propres aux licences professionnelles mais aussi de faire croître le réseau des partenaires associés à la mise en œuvre de l'offre. La construction tout au long de la formation d'un dispositif de portfolio permettra aux étudiants, au delà de l'outil de formation et d'évaluation, de disposer d'un outil de recherche d'emploi ou d'entretien professionnel efficace et facile à mettre à jour au fil de leur carrière.

3.1.3 Diplômes d'université

En complément de l'offre master et licence, un ensemble de diplômes d'université a été développé par l'IUFM. Ceux-ci seront repris au sein de l'ESPE. L'offre sera par ailleurs complétée par d'autres DU. Dans tous les cas, il s'agit de répondre à un besoin de formation clairement identifié.

Un diplôme d'université est une modalité de formation professionnalisante souple, relevant du niveau licence ou master. Il offre de réelles perspectives de développement professionnel.

Les trois DU historiques de l'IUFM sont « **enseigner dans le supérieur** » construit en partenariat avec le collège des écoles doctorales, « **formation des formateurs de français de la francophonie** » élaboré en lien avec la cellule francophone du PRES et « **éducation au développement durable** » qui s'appuie sur un large réseau de partenaires.

Les nouveaux DU prennent tous place dans la dynamique enclenchée par la refondation de l'Ecole. Le DU « **conseil pédagogique** » vise à créer des viviers stables de tuteurs et de formateurs pour l'accompagnement des étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement et des enseignants débutants.

Le DU « **acteur territorial de développement du numérique dans l'éducation** » répond à la demande de développement des capacités du système éducatif en matière de TICE. Ce dernier DU a des cours communs avec la mention 4 du master mais se veut une formation plus souple adaptée à des professionnels ne souhaitant pas s'engager dans un master. Enfin, le dernier DU « **intervention périscolaire** » relevant du niveau licence répond à une demande forte des collectivités territoriales en matière de formation des intervenants. Il s'agit ici d'accompagner la mise en place des contrats locaux d'éducation et de renforcer les compétences des animateurs intervenant en périscolaire. Ce DU sera mis en œuvre en étroite collaboration avec le réseau des associations d'éducation populaire et le CNFPT.

Enfin, il importe de préciser que l'ESPE apportera un soin particulier à la mise en place de parcours de formation structurés. Pour les personnes qui souhaitent poursuivre après l'obtention du DU, un dispositif de passerelles, déjà opérationnel depuis 2 ans, permet de voir valider les modules du DU et ainsi de poursuivre de manière cohérente en master FFEF pour les DU « enseigner dans le supérieur », « formation des formateurs de français de la francophonie », « éducation au développement durable », « conseil pédagogique » et « acteur territorial de développement du numérique dans l'éducation ». En ce qui concerne le DU « intervention périscolaire » dont l'ouverture est prévue en 2014 et qui relève du niveau licence, un travail spécifique sera conduit.

3.1.3.1. Le diplôme d'université Enseigner dans le supérieur

Créé en 2011, le diplôme d'université Enseigner dans le supérieur correspond à un parcours professionnalisant visant à promouvoir la mission d'enseignement des enseignants-chercheurs. Il est proposé en formation initiale aux doctorants et, dans le cadre de la formation continue, aux enseignants-chercheurs ainsi qu'à tous les intervenants dans l'enseignement supérieur.

Ce diplôme a été construit avec le collège des écoles doctorales du pôle régional d'enseignement supérieur et de recherche Clermont-Universités en réponse à une forte demande des étudiants en matière de préparation professionnelle à l'enseignement, étant donné qu'à l'heure actuelle plus d'un docteur sur trois sera amené à enseigner. Offrir la possibilité à nos étudiants de mettre en avant l'acquisition de compétences en matière d'enseignement par l'obtention d'un diplôme d'université contribue à augmenter leurs chances de s'insérer dans le marché du travail.

La pédagogie universitaire s'imposant aujourd'hui comme un chantier d'importance pour les établissements d'enseignement supérieur qui se préoccupent de plus en plus de la réussite des étudiants et de la qualité de leurs formations, ce diplôme s'inscrit également dans une visée d'amélioration de la qualité des formations des établissements d'enseignement supérieur français.

Le DU a accueilli en 2012/2013 sa première promotion de 27 étudiants. En 2013/2014 l'offre de modules optionnels sera enrichie et complétée par l'organisation d'une université d'été à dimension internationale. Le descriptif du DU est accessible sur le site : <http://www.auvergne.iufm.fr/?DU-Enseigner-dans-le-superieur>

L'objectif du DU est d'accompagner le développement professionnel des enseignants à l'université par la construction d'une expertise sur l'enseignement et l'apprentissage, une meilleure connaissance du contexte et des évolutions de l'enseignement supérieur en France et à l'étranger ainsi que le développement de compétences :

dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de l'enseignement et des acquis des étudiants,
dans la maîtrise des différentes formes de communication et des méthodes pédagogiques adaptées aux différents publics et types de formation,
dans l'usage des TIC en présentiel et à distance.

Ce diplôme s'adresse aux doctorants, chargés de cours, enseignants chercheurs, professeurs du second degré enseignant à l'université, enseignants en BTS, classes préparatoires, IFSI et toute institution relevant de l'enseignement supérieur en formation initiale ou continue.

L'organisation de la formation est modulaire et souple afin de s'ajuster aux contraintes temporelles des participants. Il est ainsi possible de valider le diplôme sur 1, 2 ou 3 années. 6 modules obligatoires et 2 modules optionnels au choix, soit 120 h d'enseignement sont assurés pour partie en présentiel et pour partie à distance. Les modules proposés dans le cadre du DU sont adaptés pour la formation continue.

Chaque étudiant est notamment accompagné dans la **construction d'un Portfolio d'Enseignement numérique** qui peut être défini comme une "Collection de travaux produits par un enseignant, qu'il choisit de conserver et de structurer pour mettre en avant ses connaissances et ses compétences en enseignement." Dans le cadre du DU, le portfolio permet de documenter sa pratique, la présenter, la développer, et mener une activité réflexive informée par son évaluation. Outil de développement professionnel en Pédagogie Universitaire, le portfolio a également une visée de communication de son expertise en matière d'enseignement supérieur. De plus en plus, des établissements d'enseignement supérieur en France et à l'étranger demandent la production d'un tel document pour le recrutement et la promotion de leurs enseignants.

Les modules sont assurés par des **spécialistes dans leur domaine d'intervention** au niveau opérationnel et scientifique auxquels s'ajoutent des conférenciers internationaux. Sur le volet TIC, le pôle TICE de l'université Blaise Pascal dans sa mission d'accompagnement à l'usage des TICE dans l'enseignement supérieur assure la continuité de la formation proposée dans ce DU auprès des enseignants-chercheurs et accompagne l'équipe pédagogique dans l'utilisation des outils numériques pour la formation à distance et l'e-portfolio.

3.1.3.2. Le diplôme d'université Education au développement durable

Ce DU a été élaboré en partenariat avec des équipes universitaires françaises ou étrangères, des acteurs institutionnels ou associatifs, des collectivités ou des services de l'Etat, ce diplôme d'université est inscrit sur le registre national des compétences au niveau bac+5. Les enseignements sont pensés pour une formation à distance, complétée par des sessions en présentiel, la mise en stage et la soutenance d'un mémoire professionnel. Le descriptif du diplôme est accessible sur le site : <http://www.auvergne.iufm.fr/?DU-Education-au-developpement>

Prenant une place grandissante dans la société, le développement durable intègre les sphères environnementales, sociales et économiques. Il doit être envisagé de façon systémique au regard des résultats de la recherche. Dans ce contexte, l'éducation au développement durable est nécessaire pour proposer des solutions novatrices et opérationnelles mais en faisant preuve d'un esprit critique. La culture commune est interdisciplinaire et prend en compte à la fois les enjeux du Nord et du Sud.

La formation est orientée vers l'acquisition de compétences plus approfondies sur le développement durable lui-même et son éducation, ainsi que sur la mise en place d'une culture générale sur l'ensemble des thématiques du développement durable. Conçu lui aussi de façon pluridisciplinaire et pluricatégorielle, destinée à un public régional, national et international, ce diplôme conduit au renforcement et à l'acquisition des compétences nouvelles à même de favoriser l'évolution vers la transition sociétale et environnementale qui nécessite de nouvelles formes de gouvernance et des éclairages novateurs.

Très fortement articulé avec l'Observatoire des Représentations du Développement Durable qui permet de mettre en place des recherches actions, le DU est un espace de formation coordonnant les données récentes de la recherche en éducation au développement durable avec les pratiques de terrain.

Elaboré en cohérence avec de nombreux partenaires universitaires français ou étrangers, institutionnels ou associatifs, des collectivités ou des services de l'Etat, ce diplôme d'université est inscrit sur le registre national des compétences au niveau bac+5. Les enseignements sont pensés pour une formation à distance, complétée par les présentiels, la mise en stage (qui peut se faire dans le cadre de son emploi) et la soutenance d'un mémoire professionnel.

La formation apporte donc les compétences scientifiques, culturelles, pédagogiques et techniques nécessaires à la conception, mise en œuvre et pilotage d'actions de terrain. L'articulation entre les ressources académiques (issues des résultats de recherche) et professionnelles (issues des pratiques de terrain) permet de se construire un parcours de formation répondant aux besoins concrets du terrain de façon critique mais créative et positive.

Sur le marché du travail, ce diplôme, directement opérationnel, permet donc des évolutions de carrière voire

des reconversions totales, ainsi que des tremplins en direction de la reprise d'étude de type master 2.

L'organisation matérielle du DU est analogue à celle décrite dans le master 2. C'est dans le cadre du DU que sont testés les nouveaux modes de formation, les nouvelles procédures d'évaluation dans le domaine de l'EDD : il s'agit d'un espace de créativité et d'expérimentation disposant d'une avance pédagogique sur les autres formations dans le domaine du développement durable. Il s'agit par ailleurs de la seule formation européenne en éducation au développement durable.

3.1.3.3. Le diplôme d'université Formation des formateurs de français de la francophonie

La spécificité de ce DU tient dans une réflexion sur les moyens d'apprentissage efficace de la littérature comme entrée principale en tant qu'objet culturel dans la langue et la culture françaises. Il répond à la prise en compte des besoins spécifiques d'enseignants et de formateurs d'enseignants attachés à une formation considérée comme dépositaire d'un triple accès à la langue, au patrimoine littéraire et au bagage culturel. L'objectif suivi est de construire un programme de formation qui favorise la confrontation des différentes manières de former des formateurs d'enseignants de langue, de littérature et de culture françaises dans les territoires francophones à partir de l'utilisation de l'objet « littérature » en comparant les dispositifs mis en place, en analysant les choix opérés et en observant les résultats au moyen d'analyses de pratiques. La dimension universitaire, dans la réactualisation et l'approfondissement des savoirs, constitue une base nécessaire et première de ce diplôme. La dimension didactique en est bien évidemment le second fondement.

Les contenus pédagogiques sont répartis en 5 volets :

- didactique de la littérature,
- didactique de la langue,
- analyse de pratiques,
- dimension culturelle,
- formation d'adultes.

Ce diplôme prend place dans des projets de formation dans les pays de l'espace francophone ; il offre un cadre pour le développement des compétences des acteurs de l'enseignement du français.

3.1.3.4. Le diplôme d'université Acteur territorial de développement du numérique dans l'éducation

Ce diplôme vise à asseoir des compétences communes aux différents intervenants, enseignants, BIATSS ou cadres de l'éducation ou des collectivités, dont la mission consiste en tout ou partie à favoriser les usages du numérique dans l'éducation et à accompagner les enseignants et/ou les établissements dans leurs projets.

On note que ces missions sont actuellement prises en charge par des personnels qui, de par leur origine professionnelle, rencontrent parfois des difficultés à appréhender la complexité de la tâche dans ses différentes dimensions (aspects pédagogiques et didactiques multi-disciplinaires, contraintes techniques et économiques, accompagnement du développement professionnel des enseignants, développement de la distance et de la mobilité, etc...).

Quelques éléments de compétences développées :

Autour du pédagogique :

- connaître les usages éducatifs du numérique et leurs outils dans différentes disciplines et différents niveaux d'enseignement (école, collège, lycée, enseignement professionnel...) ;
- pouvoir participer au développement d'outils de proximité avec un enseignant, une équipe (chaînes éditoriales, exercices, articulation avec les plateformes et les ENT) ;
- connaître et participer à l'évolution des pratiques et des outils autour des plateformes, des ENT et de la mobilité ;
- connaître les besoins et les solutions numériques mobilisables pour faciliter la scolarisation de tous les élèves, dont les élèves handicapés ;
- connaître les principes et les méthodes liées au travail collaboratif distant et les mobiliser pour sa propre pratique comme pour celle des enseignants ;
- savoir pratiquer une veille informationnelle sur l'ensemble du sujet.

Autour de la technique :

- savoir administrer un réseau local d'établissement et un ENT ;
- connaître les principes de fonctionnement et d'administration des CMS et LMS ;
- connaître les principes et les méthodes liées à la sécurisation des données numériques ;
- connaître le cadre juridique des usages éducatifs ;
- savoir analyser une situation, un processus, un système et proposer des évolutions.

Partenariats et intervenants potentiels

Les partenariats principaux s'articuleront autour du rectorat (dont la DATICE), et des collectivités territoriales, dans la logique du séminaire académique « co-construction des politiques éducatives ».

Parmi les intervenants potentiels :

- IEN, IPR, conseillers pédagogiques et enseignants du scolaire ou de l'université impliqués dans l'observatoire académique (avec une possible logique de co-formation),
- Enseignants d'informatique de l'université,
- Informaticiens du rectorat et des collectivités,
- Enseignants de l'ESPE et du pôle TICE engagés dans le développement du numérique,
- Enseignants de l'ESPE engagés dans la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers,
- Ergothérapeutes,
- Enseignants de l'université spécialistes des questions juridiques liées à l'éducation et au numérique.

Modalités de formation

Les enseignements se dérouleront de manière filée tout au long de l'année, avec la mobilisation de la formation à distance et du travail collaboratif entre des périodes de regroupement en présentiel.

3.1.3.5. Le diplôme d'université Conseil pédagogique

Du fait de la refonte des contenus d'enseignement pour les étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement engendrée par la création des masters MEEF d'une part, de la profonde évolution des attentes des concours de recrutement dans l'enseignement d'autre part, une attention particulière doit être apportée aux actions de formation des formateurs intervenant dans ces masters.

Parmi les formateurs susceptibles d'intervenir à l'ESPE, les enseignants de l'Education nationale, « praticiens de terrain », chargés de l'accueil, de l'accompagnement et du tutorat de leurs collègues débutants, dans le 1^{er} comme dans le 2nd degré, doivent bénéficier d'une formation les inscrivant dans une culture commune à tous.

L'ESPE proposera ainsi aux formateurs-tuteurs des premier et second degrés un DU « Conseil pédagogique » les préparant à ces fonctions. Actuellement, si en premier degré la préparation au CAFIPEMF offre une telle formation, ce n'est pas le cas en second degré. Cette nouvelle modalité de formation diplômante construite conjointement par l'ESPE et le Rectorat, à laquelle participeront des enseignants-chercheurs du laboratoire ACTé et d'autres laboratoires, sera d'un volume de 120 heures et pourra s'étaler sur deux ans. Elle pourrait être proposée à une trentaine d'enseignants volontaires, dès la prochaine année.

La préparation au CAFIPEMF destinée aux enseignants du 1^{er} degré souhaitant devenir maîtres-formateurs se rapprochera du DU, permettant ainsi d'articuler la logique certifiante à la logique diplômante. En l'état actuel des choses, l'IUFM propose une préparation du CAFIPEMF pour un volume horaire d'environ 24 heures. L'ambition de l'ESPE est de proposer une formation plus conséquente permettant à cette certification de se rapprocher des exigences d'un DU, qui à terme pourrait comporter des cours communs aux deux publics.

Ainsi, l'ESPE, le rectorat et les DASEN pourront disposer d'un vivier permanent de formateurs engagés sur le terrain, reconnus dans leur compétence à la fois par une qualification universitaire, par un statut particulier pour le premier degré, et par l'expertise des corps d'inspection.

ANNEXE 9 : Diplôme d'Université « Conseil pédagogique »

3.1.3.6. Le diplôme d'université Intervention périscolaire

Plusieurs évolutions réglementaires conduisent l'ESPE à s'intéresser à la formation des personnels en charge de l'animation périscolaire. D'une part, la circulaire relative au projet éducatif territorial (PEDT) publiée au BO du 21 mars 2013, précise « les objectifs et les modalités d'élaboration d'un projet éducatif territorial » et doit « faciliter la coopération entre les collectivités territoriales engagées dans cette démarche de projet et les services de l'État chargés de l'accompagner jusqu'à sa contractualisation ». Si le PEDT n'est pas obligatoire pour organiser les activités périscolaires, il invite à la mise en place d'« activités éducatives » pouvant s'articuler avec les projets d'éducation artistique et culturelle mis en œuvre sur le temps scolaire, ou conçus sur le temps extrascolaire notamment en termes d'offres d'activités physiques et sportives (APS). Il peut également s'élargir aux « activités extrascolaires » afin d'assurer une complémentarité des activités éducatives tout au long de l'année.

Parallèlement, la circulaire de février 2013, relative aux obligations de services des professeurs des écoles, leur précise la nécessité de consacrer 36 heures annuelles à des « activités pédagogiques complémentaires organisées dans le cadre du projet d'école, par groupes restreints d'élèves, pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial. ».

Il y a matière à repenser les activités périscolaires, en collaboration avec les collectivités locales et les services départementaux de l'Education nationale.

L'ESPE lance une réflexion avec ces partenaires ci-dessus désignés, auxquels se rajoutent les associations d'éducation populaire déjà largement investies en Auvergne, dans la formation des personnels en charge de ces missions.

Cette démarche conduira à la mise en place par l'ESPE, d'un DU « intervention périscolaire », à l'horizon 2014.

3.1.4 Préparations aux concours

Le fait que les concours de recrutement des enseignants et conseillers principaux d'éducation se déroulent pendant le M1, a amené à envisager le cas d'étudiants ayant obtenu le M1 MEEF mais n'ayant pas été admis au concours. Certains d'entre eux souhaiteront se présenter à nouveau au concours, mais le fait d'avoir obtenu le M1 MEEF, ne les autorise pas à s'inscrire à nouveau dans cette mention de Master. Or ces étudiants ayant déjà reçu une solide formation à la fois scientifique, pédagogique et didactique sont potentiellement de bons candidats pour le concours qu'ils visent. Nous pensons qu'il est souhaitable à la fois pour les étudiants qui montrent une réelle motivation, et pour l'institution qui recrute, de proposer une solution qui leur permette de se concentrer sur leur objectif et de préparer le concours dans les meilleures conditions de réussite possibles.

C'est dans ce contexte que l'ESPE Clermont-Auvergne et l'université Blaise Pascal ont choisi d'ouvrir des préparations aux concours pour les concours de CRPE, CAPES, CPE, CAPET, CAPLP, CAPEPS des parcours ouverts (la liste des parcours ouverts est présentée dans l'offre de formation niveau Master). Elles peuvent prendre deux formes : une préparation aux concours intégrée au Master dans la plupart des cas et une préparation au concours hors Master avec horaires aménagés pour la mention 1.

- **La préparation intégrée au Master** est une formation s'appuyant sur le M1 MEEF de la mention concernée. Les étudiants inscrits en préparation au concours intégrée intègrent le groupe d'étudiants inscrits en M1 et suivent la même formation à l'exception du stage de M1. Ils sont également dispensés d'évaluation.
- **La préparation au concours hors Master** est une préparation d'environ 150 heures en horaire aménagé (principalement le soir). Cette préparation est parfaitement adaptée aux personnes en activité souhaitant néanmoins préparer un concours « enseignement ». Cette disposition n'existe, pour l'instant, que pour les personnes souhaitant passer le CRPE puisque leur nombre d'étudiants est suffisant pour ouvrir cette formation. Selon le nombre d'inscrits, cette formation peut ouvrir dans les 4 sites de l'ESPE.

Cette préparation au concours est donc ouverte principalement à tout étudiant ayant déjà un M1 MEEF dans la mention demandée. Elle peut également accueillir des étudiants ayant déjà un M1 ou étant dispensés du niveau de diplôme requis (régimes spéciaux).

Seule la mention premier degré est potentiellement concernée actuellement par une gestion de flux importants qui pourraient nécessiter une régulation des inscriptions à la préparation intégrée au concours. La capacité d'accueil de l'ESPE Clermont-Auvergne étant limitée, un certain nombre de places seront réservées pour ces étudiants dans les différents sites susceptibles d'être complets. Ce nombre de places réservées aux étudiants en préparation au concours des sites sera déterminé en commission pédagogique de la

mention concernée. Si nécessaire, des critères de sélection d'entrée en préparation aux concours intégrée seront proposés en commission pédagogique, pour répartir les personnes dans les différents sites. Les inscrits en préparation au concours auront le statut d'étudiants. Ils seront inscrits à l'ESPE Clermont-Auvergne.

3.1.5 Certifications

L'ESPE propose des dispositifs de formation menant à trois types certifications :

- le **certificat informatique et internet niveau 2 enseignants (C2i2e)** pour attester de compétences dans l'usage des technologies de l'information dans l'enseignement ;
- les certificats de l'Adaptation scolaire et de la Scolarisation des élèves Handicapés : **certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH)** en direction des enseignants du premier degré et le **certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (2CA-SH)** pour ceux du second degré, qui attestent de compétences dans la prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers dans l'Ecole.
- le **certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Écoles Maître Formateur (CAFIPEMF)** est destiné aux enseignants susceptibles d'exercer des fonctions comportant des activités d'animation, de recherche et de formation dans le cadre de la formation initiale et continue des instituteurs ou des professeurs des écoles

Dans le cas du C2i2e, l'IUFM est habilitée à assurer elle-même la certification. Elle a pour cela développé un dispositif original de validation des compétences qui sera repris par l'ESPE.

Par ailleurs, l'ESPE mène une politique d'articulation des certifications à une dynamique de formation et de diplomation universitaire permettant de créer un continuum de formation pour les personnes souhaitant poursuivre après la certification vers les masters MSBEP, MESP, MFFEF et MEEF.

3.1.5.1. Certificat informatique et internet niveau 2 enseignants (C2i2e)

L'ESPE, de par son rôle privilégié dans le continuum de formation des enseignants, sera un maillon essentiel du dispositif permettant la mise en œuvre des ambitions affichées dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. Le numérique tient une place particulière dans ce texte et les formations dispensées à l'ESPE doivent intégrer cette dimension, non seulement comme un contenu de formation spécifique, mais comme une réalité quotidienne de l'exercice professionnel des maîtres, des élèves et, au-delà, de l'ensemble du corps social. Le C2i2e est l'une des composantes de la politique de l'ESPE en matière de formation au numérique, il est à la fois une certification autonome et un constituant de toutes les formations initiales et continues de l'ESPE.

Le dispositif de formation, évaluation et certification validé par le CA du 01/04/2011 et confirmé par le groupe de pilotage du projet d'ESPE s'adresse :

- aux étudiants inscrits dans les différentes mentions du Master MEEF,
- aux étudiants de l'université qui souhaitent obtenir la certification tout en étant inscrits dans d'autres masters,
- aux enseignants du premier et second degré,
- aux enseignants de l'université,
- aux « formateurs » dans le cadre de la formation permanente de l'université.

L'intégration du dispositif de certification dans les formations vise à répondre à un triple enjeu, professionnel, pédagogique et citoyen.

- **Professionnel** : tout nouvel enseignant doit pouvoir maîtriser l'usage des TICE concernant en particulier les problématiques et les enjeux liés aux TIC, la recherche et l'utilisation de ressources, le travail en équipe et en réseau ; le c2i2e est considéré comme **un levier pour l'insertion professionnelle des étudiants**.
- **Pédagogique** : tous les enseignants pour l'exercice de leur métier doivent maîtriser les gestes pédagogiques liés aux TICE ; le c2i2e est à ce titre considéré comme **un moyen pour accompagner et développer les usages du numérique**.
- **Citoyen** : tous les enseignants doivent pouvoir mesurer les **enjeux citoyens** liés aux usages du numérique (identité numérique, données personnelles, protection de la vie privée...).

Les activités de formation permettront de mobiliser des ressources, supports de la transmission de connaissances, tout en restant dans des situations se rapprochant le plus souvent possible de situations réelles d'enseignement. En ce sens elles constitueront autant d'opportunités d'analyse de situations d'usage du numérique par les étudiants dans une perspective de mise en œuvre avec les élèves.

Les situations de formation s'appuieront entre autres sur :

- la simulation,
- l'analyse de situations,
- l'étude de cas,
- les productions individuelles, mutualisées, coopératives ou collaboratives,
- la collaboration.

L'évaluation s'appuie **sur l'approche par compétences**. Elle est supportée par des activités de formation qui permettent de mobiliser des ressources, supports de la transmission de connaissances, tout en restant ancrées dans des situations réelles d'enseignement. Les situations de formation s'appuieront sur la typologie suivante :

- **L'approche réflexive** s'intégrera dans des dispositifs qui permettront de prendre en compte la diversité des expériences déjà conduites par les enseignants en poste.
- Un Dossier Numérique de compétence, première étape de la constitution d'un véritable **e-portfolio** servira à la fois de support et d'exemple d'opérationnalisation d'une évaluation par compétence.

L'ensemble du dispositif devra à son tour permettre d'enseigner à son tour le, par et avec le numérique.

Pour le master MEEF :

Intégration dans tous les parcours, avec prise en compte dans le continuum de formation.

Les stages, quelle que soit leur nature, seront des espaces privilégiés quant à la mise en œuvre et à la consolidation des compétences. Une vigilance particulière devra s'exercer quant au choix des terrains de stage, aussi bien du point de vue de l'établissement que de celui des tuteurs. Dans le second degré, le réseau des référents TICE d'établissement et de bassin pourra constituer un vivier de tuteurs pertinent sous réserve de validation de leur expertise pédagogique globale.

	Enseignement spécifique (3H CM en L + 20HTD dédiées en M)	Intégration dans les didactiques des disciplines (équivalent 20 HTD intégrées minimum)
Licence <i>Nb : Certification C2i2e possible en master seulement.</i>	La place du numérique dans l'éducation (les référentiels de compétences, les grands types de ressources...)	
M1	Les enjeux liés à l'intégration du numérique à l'école. Enjeux juridiques et citoyens : apprendre à éduquer les élèves à un usage civique, éthique et responsable d'internet. Enjeux pédagogiques : apprendre à enseigner aux élèves comment s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique. Enseigner l'utilisation du numérique et des ressources professionnelles pour préparer ses cours	L'utilisation du numérique et des ressources professionnelles spécifiques pour préparer ses cours
M2	Maîtrise de son environnement numérique professionnel Utilisation efficace des technologies pour échanger et se former. Travail collaboratif/coopératif, réseaux d'échanges, Les usages du réseau, des ENT, des outils de communication La veille professionnelle.	Enseigner à faire la classe en utilisant le numérique (<i>Bloc didactique</i>) Enseigner les usages et les potentialités de situations pédagogiques (individualisation des apprentissages), articulation des outils spécifiques et des didactiques.

NB : les différents éléments de contenus ci-dessus seront intégrés prioritairement dans les blocs « Didactique », « Contexte d'exercice du métier » et « Mise en situation professionnelle » préconisés par le CSM le 28 février 2013.

Le développement des compétences liées au numérique est posé dans un continuum sur l'ensemble du diplôme. Les compétences des étudiants sont donc évaluées en M1 comme en M2 au travers de la constitution d'un dossier numérique, support du processus de certification C2i2e. Cette certification restera

accessible, selon des modalités adaptées, aux étudiants inscrits en M2 du MEEF sans être lauréats d'un concours. Au delà de ce processus formel, les compétences numériques travaillées dans les différents espaces du diplôme (UE, stages...) sont naturellement évaluables avec l'ensemble des connaissances et compétences.

Le C2i2E : un outil de développement personnel en formation continue

La formation des enseignants au numérique, par le numérique, sur le numérique est un élément essentiel et indispensable pour répondre aux nouveaux contextes d'éducation et d'instruction générés par l'évolution des technologies et les nouvelles pratiques sociales. Dans la pratique du métier d'enseignant, la question de la place et de l'usage du numérique doit devenir une préoccupation permanente et non se limiter à des contenus et des espaces spécifiques. Ainsi, le numérique ne peut être traité comme une thématique particulière isolée et coupée du reste de la formation. Thématique intégratrice, elle doit s'appréhender de manière transversale, c'est-à-dire s'intégrer dans les différentes composantes de la formation continue des enseignants pour apporter des réponses à la question : comment le numérique modifie-t-il les gestes professionnels de l'enseignant ? Par conséquent la certification c2i2e ne peut être isolée de la prise en compte du numérique dans l'ensemble de la formation continue.

La certification C2i2e doit donc pouvoir constituer un levier, sans être exclusif, dans l'accompagnement de la formation continue.

Elle s'inscrit dans un processus qui lie la formation, l'évaluation et la certification.

La déclinaison en formation continue de la certification C2i2e devrait s'articuler en tenant compte des points suivants :

Les objectifs : enseigner le numérique, enseigner avec le numérique, enseigner par le numérique

Objectif fixé par la loi sur la refondation : « Les objectifs de ces modifications législatives sont d'une part de renforcer les compétences et les connaissances des élèves et des enseignants dans le domaine de la maîtrise des instruments et ressources numériques, d'autre part de développer les pratiques pédagogiques numériques dans le système éducatif français. » page 33 du projet de loi (étude d'impact) en date du 21 janvier 2013.

Les publics identifiés et leurs spécificités

Le public potentiel le plus nombreux est constitué par les enseignants titulaires de l'enseignement scolaire. Une partie d'entre eux est engagé dans une formation diplômante visant à obtenir un master MEEF

En ce qui concerne le public du Diplôme Universitaire « enseigner dans le supérieur » : la certification c2i2e est déjà intégrée. Elle est proposée de manière transverse en s'appuyant sur les UE du diplôme. Il est à noter qu'un travail spécifique concernant l'approche par compétence a pu intégrer le c2i2e dans un référentiel plus large. Les outils de certification développés pour la certification c2i2e supportent également l'évaluation ainsi qu'un portfolio mis en œuvre avec le support de la plateforme MAHARA.

Pour les enseignants de l'établissement, la logique sous-jacente s'appuie sur un accompagnement au plus près des besoins des enseignants en proposant une réponse graduée pour tenir compte des différents types de besoins de formation :

Enseignants ou formateurs qui souhaitent certifier des compétences qu'ils maîtrisent.

Il s'agit ici dans le cadre d'un « parcours libre » de permettre aux enseignants qui pensent maîtriser les compétences, de pouvoir mettre en place un dispositif qui permette à la fois une implication dans un processus d'évaluation par compétence et co-évaluation par ses pairs. Des binômes de formateurs seront constitués avec la perspective d'une évaluation croisée. L'objectif final est de bénéficier de cette volonté de certification pour faire bénéficier l'établissement de nouveaux évaluateurs dans le dispositif de certification.

Enseignants souhaitant développer des pratiques avec le numérique.

L'idée ici est de proposer plutôt un « parcours conseil » à la carte pour accompagner la volonté d'implication.

Enseignants sans expérience du numérique.

Dans ce cas un « parcours renforcé » sera proposé. Il permettra de travailler les principaux domaines.

Pour ces actions concernant les personnels de l'établissement, les compétences du pôle TICE de l'université, tant pour la formation que pour la certification seront fortement mobilisées.

Enfin, les enseignants référents numérique en établissement scolaire feront l'objet d'une attention particulière en lien avec les travaux de l'Observatoire des Pratiques aux enseignants référent numérique dans les établissements du second degré.

Des modalités de formation variées :

Les réponses se feront autour de deux grands types de modalités.

Des réponses en **présentiel** :

Un volume horaire conséquent s'impose dans ce cas. Il peut dépendre des compétences déjà acquises ou des objectifs assignés à des contenus de formation dont la certification c2i2e est, ou non, la priorité affichée.

Des réponses avec **hybridation** :

Les réponses seront variables en fonction des publics et des situations de ces publics. L'hybridation se fera prioritairement sur du distant synchrone. L'ambition est de pouvoir proposer des dispositifs qui articulent au mieux :

- les objectifs de la certification ;
- « l'acceptable » pour des enseignants de terrain en poste en terme de charge de travail ;
- l'intérêt et l'ambition de la formation pour les participants.

Les outils et concepts liés aux usages du numérique (forum, réseau, apprentissage collaboratif, connexions entre pairs...) seront mobilisés pour offrir pour chaque modalité des activités articulant l'enseignement du, par et avec le numérique.

ANNEXE 10 : Bilan et perspectives du C2i2e.

3.1.5.2. Les certifications de l'Adaptation scolaire et de la Scolarisation des élèves Handicapés

L'ESPE propose dans le cadre de la formation continue, une préparation aux certifications de l'Adaptation scolaire et de la Scolarisation des élèves Handicapés : le CAPA-SH en direction des enseignants du premier degré et le 2CA-SH pour ceux du second degré. La préparation au premier correspond à un volume de 400 heures et celle du second, un volume de 150 heures. Ces formations sont cadrées par des textes du ministère de l'Education nationale (décret n°2004-13 du 5-1-2004 et circulaire n°2004-026 du 10-2-2004), et par les règles de la « formation continue » du point de vue de l'université.

ANNEXE 11 : Certifications de l'Adaptation Scolaire et de la Scolarisation des élèves Handicapés

3.1.5.3. Le certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Écoles Maître Formateur

C'est dans le cadre du plan académique de formation que l'ESPE intervient en partenariat étroit avec les DASEN dans la formation au CAFIPEMF qui est destiné aux enseignants susceptibles d'exercer des fonctions comportant des activités d'animation, de recherche et de formation dans le cadre de la formation initiale et continue des instituteurs ou des professeurs des écoles.

3.1.6 Participation à la formation continue

L'ESPE s'appuiera sur l'expérience de collaboration fructueuse avec le rectorat et les DASEN en matière de formation continue des enseignants mais prendra en compte le nouveau contexte généré par la refondation de la formation des enseignants. C'est donc avec une ambition renouvelée qu'elle collaborera à la dynamique de formation continue de l'employeur et qu'elle développera son offre de formation continue diplômante ouverte aux enseignants. En ce qui concerne la formation continue des acteurs de l'éducation et de la formation sous ces différentes modalités, c'est en partenariat étroit avec les acteurs régionaux que l'offre sera développée.

3.1.6.1 Formation continue des enseignants et conseillers d'éducation

L'ESPE est une école ouverte, ancrée dans le monde professionnel et dans la recherche. Elle contribue à la formation continue dans la perspective d'un continuum de formation tout au long de la vie. L'objectif retenu est double : faire face, par le développement professionnel des acteurs de l'éducation et de la formation, à l'évolution des besoins du système éducatif et des pratiques, et ouvrir de nouvelles perspectives d'études et de carrière à ces personnels, notamment au moyen d'une offre de formation continue diplômante.

Les objectifs de la formation continue doivent rejoindre ceux de la formation initiale : former des enseignants

et des conseillers d'éducation capables d'accueillir et de faire réussir tous les élèves, en particulier les plus vulnérables d'entre eux et de leur permettre de réussir à l'École.

3.1.6.1.1. De nouvelles formes de collaboration avec l'employeur

Au sein de l'université Blaise Pascal, UFR et IUFM dispensaient, en collaboration avec les services académiques de l'Éducation nationale, des stages de formation continue (construits dans le cadre des plans départementaux sur la base d'un cahier des charges académique pour le 1^{er} degré et d'une commande du rectorat pour le 2nd degré) et des contenus de formation continue diplômante.

L'ESPE hérite de ce réel climat de coopération. La dynamique d'élaboration collective université/rectorats/directions académiques a permis d'aller vers une articulation plus étroite du rôle de chacun dans la stratégie de formation continue, la perspective étant celle de la co-construction.

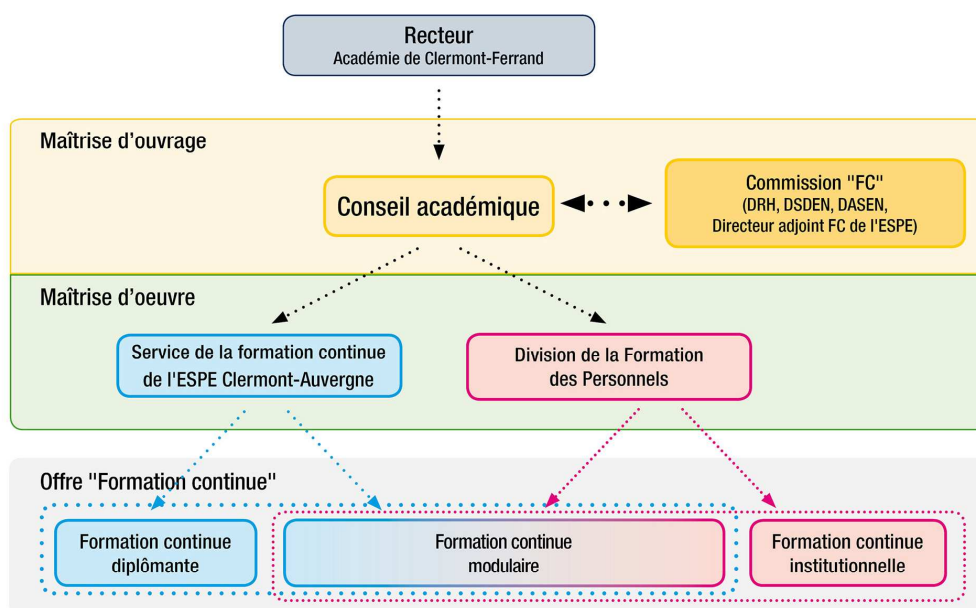
Une structuration à deux niveaux se met en place :

- à l'échelle de la maîtrise d'ouvrage : sous la responsabilité du Recteur, il s'agit d'élaborer, en référence aux politiques éducatives régionales, une véritable stratégie de formation continue. Il est nécessaire de créer une instance opérationnelle (commission FC) associant les cadres du rectorat responsables de la formation continue (inspection, DASEN et DRH) et le directeur adjoint à la formation continue de l'ESPE. Celle-ci aura en charge la préparation du travail du conseil académique de formation et notamment les équilibres entre les différentes modalités de formation.
- A l'échelle de la maîtrise d'œuvre, il s'agit d'une part, de définir les rôles respectifs et d'autre part, de renforcer la collaboration entre le service formation continue de l'ESPE et la Division de la Formation (DIFOR) du rectorat. En ce qui concerne les formations institutionnelles et lorsque les services académiques seront en mesure d'apporter une réponse rapide et efficace à un besoin de formation, la DIFOR en assurera la maîtrise d'œuvre. Lorsque le recueil de besoin en formation fera apparaître la pertinence de la mobilisation de l'ESPE, elle sera sollicitée pour en assurer la maîtrise d'œuvre. Quand cette formation aura une visée diplômante, c'est l'ESPE qui sera en position de maître d'œuvre. Lorsqu'il s'agira de formations continues modulaires, répondant à des priorités nationales ou territoriales, une démarche de concertation prévaudra pour définir les modalités adéquates. Le Recteur évaluera les actions proposées.

FIGURE 5 : pilotage de la formation continue des enseignants et conseillers d'éducation.

La démarche pourrait être schématisée de la façon suivante :

La formation continue des enseignants et des conseillers principaux d'éducation



Le 16 mai 2013

La collaboration entre le Rectorat et l'ESPE doit se renforcer et s'inscrire nettement dans une démarche partenariale matérialisée dans une contractualisation globale et annuelle, prenant la forme d'une convention-cadre avec des avenants annualisés. Les modes de financement de la formation continue relèvent de modalités de calcul qui sont proposées par cette commission Formation Continue ; ils sont fondés sur une démarche d'échanges incluant des heures de formateurs (ETP), des vacations et des moyens financiers.

Ces nouvelles visées de formation continue portées par l'ESPE vont appeler des formes de travail renouvelées entre composantes ou services de l'UBP, services rectoraux et éventuels autres partenaires territoriaux.

Une dynamique interrégionale.

Depuis plusieurs années, les formateurs de l'IUFM d'Auvergne sont très investis dans le regroupement dynamique des cinq autres IUFM du Pôle Sud - Est de la France : Aix-Marseille, Grenoble, Montpellier, Nice et Lyon. Chaque année, plusieurs séminaires et journées d'études rassemblent plusieurs dizaines de participants et sont l'occasion de partager leurs réflexions sur l'évolution des métiers de l'enseignement et de la formation. Par le passé, ces échanges réguliers ont permis la mutualisation d'idées au service de l'activité des formateurs, notamment dans le domaine de l'usage des technologies numériques pour l'enseignement. Les différentes équipes de projets ESPE (c'est-à-dire incluant les formateurs de l'université et du rectorat) du pôle réfléchissent à la forme à donner à la poursuite de cette fructueuse collaboration en matière de formation de formateurs.

3.1.6.1.2. Un engagement de l'ESPE dans la transformation attendue des pratiques professionnelles

Pour développer son offre de formation continue, l'ESPE compte s'appuyer sur trois leviers essentiels de transformation des pratiques pédagogiques :

- la constitution d'un vivier de formateurs qualifiés, reconnus et identifiés par les corps d'inspection, partageant leur service entre leur classe, leur établissement scolaire et l'ESPE, pour accompagner la refondation de l'Ecole ;
- l'imbrication de la recherche dans l'élaboration et la mise en œuvre de tout dispositif de formation continue, sous la forme de recherches-actions sur le terrain, pour répondre à l'évolution des métiers;
- le recours aux divers outils de formation à distance, dans ces dispositifs, pour équiper les acteurs de la transformation.

Dans l'esprit de la Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, toute initiative de formation continue proposée à ces enseignants et conseillers d'éducation doit favoriser leur développement professionnel.

L'ESPE souhaite donc à terme concevoir et offrir des modalités de formation continue, qui soient aussi souvent que possible valorisables, y compris pour les initiatives commandées par l'employeur ; elles devraient alors faire l'objet d'une validation et être identifiables dans un diplôme existant pour devenir capitalisables. Cette nouvelle ambition implique un renforcement de la collaboration avec le Service Formation Permanente de l'université Blaise Pascal pour favoriser le recours aux dispositifs de validation des acquis professionnels (VAP) ou de l'expérience (VAE). Il s'agira aussi de développer une communication d'ampleur autour de cette nouvelle orientation et de la traduire dans le cahier des charges de la formation continue négociée avec les services rectoraux.

Dans un premier temps, toute initiative de formation continue suivie par un stagiaire devrait faire l'objet d'une attestation de formation dès la prochaine rentrée.

3.1.6.1.3. Une implication forte dans les priorités nationales de formation

Animée par la volonté d'accompagner l'évolution du métier, l'ESPE travaille à la construction d'actions innovantes de formation continue reliées aux **priorités nationales** (école inclusive, lutte contre les violences et les discriminations, accueil des enfants âgés de moins de trois ans, réussite de tous les élèves, citoyenneté, utilisation des technologies numériques,...), ou à des besoins individuels ou collectifs, repérés par des enseignants.

Ces initiatives seront développées à l'aide de formations hybrides.

Deux projets pourraient être mis en œuvre à la prochaine rentrée scolaire :

Dans le 1^{er} degré, des actions pourraient prendre la forme de **modules courts de 9 heures**, reposant principalement sur des modalités d'enseignement à distance. Ce format de 9 heures est inspiré par la nouvelle organisation du service des enseignants du 1^{er} degré définie dans la circulaire ministérielle n°2 013-019 du 4 février 2013, qui prévoit que « *les actions de formation continue doivent représenter au moins la moitié des dix-huit heures et être, pour tout ou partie, consacrées à des sessions de formation à distance, sur des supports numériques.* ». Il s'agit d'articuler une équipe de formateurs de l'ESPE et « du terrain » autour d'un « pilote » et d'un thème développé lors d'un cours magistral de 2 heures, présenté sous forme numérique. Puis, dans un second temps cette thématique sera reprise par l'équipe constituée, et accompagnée en travaux pratiques sur le terrain, soit au niveau d'un groupe d'écoles, d'un binôme écoles-collège, d'une circonscription ou d'un bassin, en s'appuyant prioritairement sur des modalités de travail à distance, utilisant des supports numériques. Ce dispositif deviendra pertinent s'il peut être démultiplié, mis en œuvre sur différents terrains, en maintenant une unité de travail autour du thème retenu. La thématique de l'école inclusive pourrait être retenue pour le dispositif pilote proposé à partir de septembre 2013.

ANNEXE 12 : exemple de parcours de « formation continue à distance 9h ».

Dans le 2nd degré, l'ESPE se structure non seulement en lien avec une offre catalogue, mais également autour d'un dispositif à destination des établissements ou de réseaux d'établissements. Ainsi, des actions de formation innovantes pourraient être mises en œuvre dans le cadre de « Formations d'Initiative Locale » d'envergure, organisées à distance ou en présentiel, et intégrant les supports numériques, portant notamment, dans les domaines de référence de l'ESPE : inclusion, réussite, citoyenneté... Décidées par le Rectorat, ces actions peuvent être organisées à plusieurs moments de l'année scolaire ou éventuellement échelonnées sur deux ans. La construction d'un projet d'établissement, l'inclusion scolaire d'élèves à besoins éducatifs particuliers, la maîtrise partagée d'une langue étrangère dans un même établissement peuvent être inscrites au rang des thématiques à développer dans ce cadre.

Fort de son expertise dans certains domaines d'enseignement et riche de son maillage territorial, l'ESPE dispose d'autres moyens de s'emparer de ces priorités nationales. **Chaque site pourra héberger un pôle ressource** avec un centre de documentation spécialisé en articulation avec le CRDP et bâtir une proposition académique de formation continue adossée à l'expérience acquise depuis parfois plusieurs années, et aux apports de la recherche à cet effet, particulièrement dans les domaines de l'éducation à la santé, de la scolarisation des plus petits, ou des élèves en situation de handicap.

Le site d'**Aurillac**, qui propose depuis 2012 une licence professionnelle « *Responsable des services d'accueil de la petite enfance* » (cf. point 3.2.2) pourrait ainsi devenir un pôle ressource pour l'académie sur la scolarisation des moins de trois ans ;

Le site de **Moulins**, en raison du dispositif innovant « *Education, Santé et Territoire* », pourrait quant à elle, tenir ce rôle sur les questions d'éducation à la santé ou sur les formations communes aux enseignants de maternelle et aux ATSEM ;

Le site de **Chamalières**, sur la question de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ou dans un tout autre domaine comme l'enseignement pour la santé et la sécurité au travail, pourrait également se positionner comme pôle ressource pour l'académie ;

Le site du **Puy-en-Velay**, pourra en revanche porter son attention aux questions d'accompagnement éducatif, fort de l'ouverture d'une licence professionnelle sur cette thématique à la prochaine rentrée.

Enfin, dans l'objectif de contribuer à la fois à la transformation des pratiques professionnelles et aux priorités nationales de formation, l'ESPE aura deux « fils rouges » dans la conception et la mise en œuvre des initiatives de formation continue : l'utilisation des technologies numériques et le soutien au développement de l'enseignement de contenus en langue étrangère.

3.1.6.1.4. Une participation de l'ESPE à l'évolution des métiers de l'enseignement

Les évolutions sociétales conduisent l'Education nationale à s'adapter et à innover, en modifiant les missions ou les profils de postes des métiers de l'enseignement, générant de nouveaux besoins de formation auxquels l'ESPE contribuera à répondre.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, l'Education nationale a su s'adapter aux évolutions et aux nouveaux besoins, en proposant des missions spécifiques à certains enseignants. C'est le cas de nombreux enseignants spécialisés affectés sur des postes particuliers : enseignants chargés de la scolarisation des enfants du voyage ou nouvellement arrivés en France depuis 2002 ; enseignants-référents ou personnes ressources pour la scolarisation des élèves en situation de handicap depuis la loi de 2005. L'ESPE peut offrir diverses modalités de formation continue modulaires pour ces personnels, généralement experts en leur domaine mais souvent isolés, en recourant aux technologies numériques et aux diverses modalités de la formation à distance.

Ecole ouverte sur toutes les situations d'enseignement, l'ESPE se doit aussi de réfléchir à l'offre de formation continue qu'elle pourrait proposer à des enseignants certes, en petit nombre, mais qui demeurent démunis tant dans leur activité que face à leur horizon professionnel : c'est le cas des enseignants exerçant dans l'enseignement privé non confessionnel, généralement dans des établissements du secteur médicosocial. Dans un tout autre domaine, les enseignants du GRETA ou exerçant dans des écoles d'entreprise rencontrant également des besoins de formation que pourrait satisfaire l'ESPE.

3.1.6.1.5. Des collaborations renouvelées entre composantes et services de l'université Blaise Pascal (UBP)

Ancrée dans la recherche, l'ESPE jouera aussi la carte de la complémentarité chaque fois que cela sera possible, lorsqu'il s'agira d'élaborer et de mettre en œuvre des actions de formation continue commandées ou non par l'institution.

Tout enseignant de l'université Blaise Pascal sera susceptible de contribuer au projet de l'ESPE. Celle-ci saura s'attacher les compétences de services partenaires comme la Maison pour la Science en Auvergne (MPSA), l'Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques (IREM) ou d'autres encore. Elle agira alors dans le cadre d'un conventionnement.

L'engagement conséquent des enseignants membres de l'**IREM**, dans les formations continues en mathématiques proposées au plan académique de formation, permet de réfléchir à la place que pourrait tenir l'IREM, dans le projet de l'ESPE. L'IREM, déjà constitué en service commun de l'UBP, est le lieu d'interactions régulières entre enseignants de l'Education nationale et de l'université, lors des séminaires, groupes de travail à l'échelon local ou national organisés en son sein. En Auvergne, une quinzaine de groupes de recherche organisés en interne, participe à la recherche en didactique des mathématiques, et contribue ainsi à la formation continue des enseignants. Dans le cadre de l'ESPE, l'IREM pourrait par exemple, apporter son aide et son expertise dans la conception de formations répondant à de nouveaux besoins, comme cela a été le cas avec la création d'une discipline « *Informatique et Sciences du Numérique* » en classe de terminale scientifique.

Le modèle de développement professionnel proposé par la « **Maison pour la science au service des professeurs en Auvergne** » (MPSA) vise à faire évoluer les pratiques des enseignants du premier et du second degré, en favorisant le contact direct avec la science et ses acteurs. L'idée est de permettre aux professeurs de développer la pratique du raisonnement scientifique pour qu'ils puissent s'approprier et approfondir des notions clés, dans le but d'élaborer une pédagogie fondée sur l'investigation scientifique cohérente et attentive aux besoins des élèves.

Une partie de la formation des enseignants est donc spécifiquement orientée vers le développement de compétences professionnelles visant la mise en œuvre d'un enseignement des sciences fondées sur l'investigation scientifique.

L'ESPE d'Auvergne propose des modules de formation orientés vers un enseignement des sciences fondé sur l'investigation adapté aux différents cycles de l'école primaire et du collège. L'équipe pluridisciplinaire de chercheurs et de formateurs, à laquelle peut être associée la MPSA, œuvre pour développer l'autonomie des enseignants dans la conception de ce type de situation.

Depuis plusieurs années, s'est constitué un réseau de professionnels (enseignants-chercheurs en didactique des sciences, maîtres-formateurs, conseillers pédagogiques,...) sur lequel va s'appuyer l'ESPE pour développer une formation continue adaptée. Tous ces acteurs sont susceptibles de collaborer à la mise en œuvre d'une formation à un enseignement scientifique cohérent fondé sur l'investigation, à laquelle peut contribuer la MPSA.

Enfin, l'ESPE propose également des initiatives de formation continue aux enseignants susceptibles de travailler au sein d'équipes pédagogiques et éducatives accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, une maladie ou des difficultés scolaires graves. La MPSA ayant vocation à œuvrer pour l'égalité des chances, une collaboration dans le projet de l'ESPE lui permettrait d'assurer cet engagement.

3.1.6.1.6. Un développement ambitieux de la formation continue diplômante

L'ESPE s'appuiera sur l'expérience de l'IUFM acquise depuis deux ans, grâce à l'étroite collaboration engagée avec les services rectoraux et départementaux de l'Education nationale, pour poursuivre l'extension de l'offre de formation continue diplômante existante aux enseignants titulaires, contribuant ainsi à leur développement professionnel. L'expertise de son corps professoral et la reconnaissance de son

laboratoire de recherche en éducation ACTé encouragent l'ESPE à rester attractive au plan national et ambitieuse au niveau régional.

En 2012 - 2013, près de 180 enseignants titulaires du 1^{er} ou du 2nd degré sont inscrits dans un parcours en formation continue d'un master de l'université Blaise Pascal, dispensé à l'IUFM d'Auvergne ou dans l'une des autres composantes de l'université, par des enseignants de l'IUFM ou des composantes concernées.

En septembre 2013, un **parcours spécifique « formation continue » des masters MEEF mentions 1^{er} degré et 2nd degré** sera proposé aux enseignants titulaires de l'académie de Clermont-Ferrand. C'est une opportunité offerte à ceux qui souhaitent développer leur compétence de façon structurée et durable, qui prend place dans un projet d'évolution de carrière ; le fait d'être titulaire du master étant appelé à moyen terme, à devenir une condition d'accès aux concours internes comme à des fonctions de formation et d'encadrement.

Cette offre reste un élément de réponse novateur au cahier des charges pour la formation continue des enseignants du 1^{er} et du 2nd degré. L'engagement des services rectoraux de l'Education nationale est conséquent : les cours en présentiel du MEEF mention 1^{er} degré, auxquels doivent assister les étudiants de la formation continue sont intégrés aux plans départementaux de formation du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire, ce qui permet leur remplacement dans les classes pendant la tenue de ces cours. Le rectorat de Clermont, quant à lui, prend en charge les frais de formation imputables aux parcours de formation continue du master MEEF mention 2nd degré.

En formation initiale, le master MEEF se fait en 2 années après la licence, chacune permettant d'obtenir 60 crédits. En formation continue, les enseignants titulaires d'un des concours de l'Education nationale pourront bénéficier de dispositions spécifiques prenant en compte leurs acquis professionnels et leur situation « en exercice » :

- une inscription en master 2ème année (M2) : le CA de l'université Blaise Pascal a voté l'équivalence du M1 pour les titulaires d'un concours de l'enseignement ce qui correspond à un minimum de 60 crédits européens (ou plus, selon profil et qualifications antérieures) ;
- un parcours étalé sur deux ou trois ans ;
- des droits d'inscription à l'université acquittés une seule fois par les candidats ;
- des frais de formation pris en charge par le rectorat, dans le cadre de la formation continue des personnels ;
- une part importante de formation à distance et de travail personnel, afin de réduire les déplacements et d'intégrer les technologies numériques à leurs pratiques professionnelles ;
- une offre disponible dans les quatre sites de l'ESPE : Aurillac, Chamalières, Le Puy-en-Velay et Moulins.

Le master MEEF proposé en formation continue offre des contenus visant un approfondissement scientifique et didactique, un élargissement des compétences professionnelles, mais également une part d'enseignements communs quelle que soit la mention choisie. Des options « recherche », communes à tout parcours en formation continue dans l'une des mentions du master MEEF pourront également être proposées. Ces options permettront alors à « l'enseignant-étudiant » qui les choisirait, de poursuivre son parcours universitaire vers une thèse de doctorat.

Pour la mention 1^{er} degré :

Depuis 2011, ce dispositif de formation continue diplômante mis en œuvre par l'IUFM d'Auvergne, est inscrit dans chaque plan départemental de formation. 80 professeurs des écoles ont été retenus la première année pour ces parcours de master en formation continue, qui ont été ouverts dans les quatre départements de l'académie sous la forme de stages organisés ici sur une période de temps scolaire avec remplacement, là de manière filée, sur des mercredis ou des périodes de vacances. En 2012 - 2013, 117 autres enseignants titulaires du 1^{er} degré se sont inscrits à ce parcours, confirmant l'adhésion forte pour cette offre de formation. Les 6 unités d'enseignement du parcours en formation continue du master *Métiers de l'Enseignement et de l'Education* se déclinaient de la manière suivante :

UE1	Langue française et étrangère pour enseigner et communiquer
UE2	Mathématiques, sciences et technologies, TICE
UE3	Culture humaniste, arts et expression musicale
UE4	Sciences humaines et professionnalité
UE5	Pratique professionnelle – Production d'un Travail d'étude et de recherche
UE6	Option obligatoire (liste établie annuellement selon parcours antérieurs et besoins)

Pour la prochaine rentrée universitaire, le parcours en formation continue du master MEEF mention 1^{er} degré qui sera proposé est décrit en annexe. Il s'inscrit dans la continuité du parcours en formation continue

du master MEE. L'une des unités d'enseignement proposées (UE4) comportera clairement des éléments de pédagogie et correspondra aux enseignements transversaux offerts dans le « tronc commun » du master MEEF de formation initiale. L'UE6 ne sera plus une option obligatoire mais plutôt une UE offrant un ou plusieurs choix au niveau d'un site, afin de tenir compte et de s'adapter aux besoins ou aux contraintes départementales. Les enseignements seront dispensés en présentiel et à distance, selon diverses modalités : cours et ressources en ligne, classes virtuelles, espaces collaboratifs,...

Pour la mention 2nd degré :

L'offre de formation continue diplômante pour les enseignants titulaires d'un CAPES ou d'un CAPLP existe également depuis 2011, à l'université Blaise-Pascal. La première année, elle n'a été ouverte que dans trois disciplines – Education Physique et Sportive, Histoire-Géographie et Mathématiques – pour une vingtaine d'enseignants. En 2012-2013, 17 nouveaux candidats ont été retenus et trois nouvelles disciplines ont pu ouvrir : Physique-Chimie, Anglais et Espagnol.

Pour la prochaine rentrée, six à huit parcours en formation continue du master MEEF mention 2nd degré devraient pouvoir être proposés dès la prochaine rentrée (sur un potentiel de 19 parcours) :

- « Enseignement de l'Education physique et sportive »
- « Enseignement des Mathématiques »
- « Enseignement de l'Histoire et de la Géographie »
- « Enseignement de la Physique et de la Chimie »
- « Enseignement de l'Anglais »
- « Enseignement de l'Espagnol »
- « Enseignement des Sciences de la Vie et de la Terre » (sous réserve)
- « Enseignement des Lettres modernes et classiques » (sous réserve).

Les six premiers existaient déjà depuis deux ans, sous la forme d'un parcours en formation continue de masters d'enseignement du 2nd degré, ouvert dans les composantes concernées de l'université Blaise Pascal. Pour la prochaine rentrée, il s'agira de proposer ces parcours de formation continue dans le cadre de l'ESPE en permettant la participation des enseignants de ces composantes qui le souhaitent. Ces parcours de M2 en formation continue se composeront de six unités d'enseignement, qui pourront être, soit des UE spécifiquement conçues pour un public en formation continue, soit des UE proposées en formation initiale, pour lesquelles un accompagnement particulier sera organisé tenant compte de ce public en formation continue. Les enseignements seront proposés en présentiel ou à distance, selon diverses modalités. Certaines UE pourront être communes à plusieurs de ces parcours.

ANNEXE 13 : formation continue diplômante.

Pour la mention *Encadrement éducatif*

L'inscription au master MEEF mention Encadrement éducatif au titre de la formation continue, sera également proposé aux enseignants souhaitant devenir Conseiller Principal d'Education. Il s'articulera autour de trois dimensions de la fonction de CPE :

- conseiller pour l'ensemble de la communauté éducative et animateur de la politique éducative de l'établissement ;
- accompagnateur du parcours de formation des élèves ;
- acteur de la communauté éducative.

Les autres offres de formation du cycle master :

Parallèlement, l'ESPE continue de rendre accessibles aux enseignants soucieux de leur développement professionnel, les autres masters qu'elle propose : Masters « formation des formateurs de l'espace francophone » (FFEF), « scolarisation à besoins éducatifs particuliers » (SBEP), « éducation et santé publique » (ESP). Ils rejoignent ainsi d'autres publics issus des secteurs de la santé ou du travail social, inscrits dans ces mêmes dispositifs de formation continue. Le DU Conseil Pédagogique leur est également accessible dans le cadre de la formation continue diplômante.

Pour l'enseignant, l'inscription dans ces formations relève d'une démarche personnelle. Pour l'employeur, il s'agit donc davantage d'une démarche de formation tout au long de la vie, au service de laquelle le rectorat propose des aides plus restreintes : DIF ou CIF. L'enseignant intéressé peut recourir à la validation des acquis professionnels (VAP) ou de l'expérience (VAE) et s'attacher pour cela les compétences du Service Formation Permanente de l'UBP.

L'ESPE considère que ces enseignants une fois diplômés, demeurent des personnes ressources là où ils travaillent – les membres du vivier évoqué au début de ce chapitre - sous réserve de validation de leurs

compétences pédagogiques vérifiées en situation d'exercice et peuvent devenir des « formateurs-associés » au projet de l'ESPE.

3.1.6.1.7. La formation continue des enseignants du supérieur

Dans son article L-721-2 alinéa 3, la *Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République* invite l'ESPE à participer à la formation continue des personnels de l'enseignement supérieur. Pour recueillir les besoins et élaborer une offre adaptée, l'ESPE collabore avec les autres composantes de l'UBP. Les priorités de la nouvelle loi appellent la conception et la mise en œuvre de modalités de formation pour les formateurs, que sont les enseignants du supérieur, permanents ou détachés à l'UBP.

L'ESPE contribuera au Plan de Formation et la formation tout au long de la vie porté par la DRH de l'UBP. Trois niveaux de priorité d'actions ont été définis :

L'adaptation immédiate au poste de travail

L'ESPE poursuivra la politique d'accompagnement des maîtres de conférences primo-entrants mise en place à l'UBP en 2012. Un enseignant-chercheur référent sera désigné pour chaque néo-recruté, dont la mission sera de le tuteuriser tout au long de sa première année de stage. Le nouvel arrivé pourra également bénéficier des formations-ateliers proposées dans le prolongement du DU « *Enseigner dans le supérieur* ».

Parallèlement, le service CRÉATICE proposera des modules de formation pour les nouveaux maîtres de conférences intégrant les volets pédagogique et administratif du *E-Learning*.

L'adaptation à l'évolution prévisible des métiers

La formation de formateurs ouverte à tous les enseignants de l'UBP peut se décliner en modules courts opérationnalisés en fonction des besoins (cours pratiques de langues étrangères, acquisition de nouveaux outils de communication pédagogique,...). Pour ce faire, l'ESPE adaptera sa contribution aux dispositifs portés par d'autres services de l'université Blaise Pascal comme le Service Commun des Langues Vivantes (SCLV) ou le Centre de Ressources et d'Accompagnement pour les TICE (CRéATICE) et pourra y collaborer.

Les sessions « Teaching in English » sont l'un des modules proposés par le SCLV pour développer la maîtrise de l'anglais pour enseigner, parmi les enseignants d'une université abritant une demi-douzaine de laboratoires tous ouverts sur l'international.

La formation des enseignants du supérieur aux TICE est l'une des missions du pôle TICE (CRéATICE) de l'université Blaise Pascal. Ce service est en charge de la mise à disposition d'outils numériques et de la formation des enseignants et enseignants-chercheurs à l'utilisation de ces outils ainsi que l'accompagnement des enseignants dans des dispositifs pédagogiques innovants intégrant les TICE.

Les liens de collaboration entre CRéATICE et le service TICE de l'ESPE seront renforcés de manière à proposer des contenus des formations TICE adaptées aux besoins des enseignants du supérieur, et permettant l'animation de ces formations et le conseil des enseignants-chercheurs sur les outils nécessaires à la réalisation de leurs projets pédagogiques numériques. Parmi, ces formations modulaires, pourront être développées des initiatives visant à :

- construire un enseignement avec un tableau numérique interactif
- construire un cours avec une chaîne éditoriale, avec PowerPoint
- connaître les bases de la plateforme pédagogique *Claroline* et être capable de l'intégrer à ses pratiques
- connaître les usages de la visioconférence (*Adobe Connect*)
- connaître les techniques audiovisuelles
- savoir mettre en place un dispositif hybride ou à distance
- mettre en place des E-groupes

Le développement des qualifications ou l'acquisition de nouvelles compétences

L'ESPE cherche également à contribuer au développement professionnel des personnels, en tenant compte de leur statut (enseignants-chercheurs, enseignants permanents ou détachés, en temps partagés,...), en proposant diverses modalités de formation qualifiante, déjà présentées plus haut : préparation et certification C2I2E, masters MEEF *encadrement éducatif*, DU *Enseigner dans le supérieur*. L'ESPE peut aussi apporter un soutien aux personnels enseignants désireux de participer aux travaux d'une université d'été, ou de suivre un diplôme proposé dans une autre université.

3.1.6.2 Participation à la formation continue des acteurs de l'éducation

La loi d'orientation confère aux ESPE une responsabilité en matière de formation des personnels non enseignants. Les atouts de son implication naturelle dans cette mission sont de trois ordres :

- un savoir-faire hérité de l'IUFM dans la valorisation des compétences et des parcours, par le développement d'une offre de formation diversifiée en fonction des publics et dans ses modalités de réalisation : modules en présentiel, à distance, hybrides pour des formations continues classiques, certificatives ou qualifiantes ;
- un appui sur la recherche universitaire, menée notamment par le laboratoire ACTé, hébergé dans ses locaux, mais aussi par d'autres laboratoires de l'université Blaise Pascal ;
- une expertise dans l'innovation avec l'élaboration et la mise en œuvre de dispositifs de formations continues territorialisées partenariales, dans les domaines de l'éducation – à la santé, notamment – ou de la formation, pour des publics hors de l'Education nationale mais concernés par ces questions.

La formation continue des personnels non-enseignants de l'Education nationale

L'ESPE pourra contribuer à la formation continue des personnels non enseignants de l'Education nationale tant dans le cadre de formations pluricatégorielles que spécifiques. Ces personnels sont également concernés par la transmission des valeurs fondatrices du vivre ensemble et sont souvent déjà impliqués dans des actions « d'éducation à ». Elle pourra intervenir, par des formations élaborées en référence aux priorités nationales. L'ESPE est tout particulièrement attentive à apporter une contribution à la formation des assistants sociaux, infirmières et médecins de l'Education nationale mais également d'autres personnels non-enseignants.

A titre d'exemple, il est possible de décrire le type de contribution que l'ESPE pourrait avoir en matière de formation des personnels chargés de l'accompagnement de la scolarisation des élèves en situation de handicap (actuellement dénommés auxiliaires de vie scolaire : AVS). Au regard de l'évolution probable de leur statut et de leurs missions – apport d'une aide individuelle ou mutualisée – l'ESPE peut proposer dès la prochaine rentrée, un plan de formation d'adaptation à l'emploi, décliné en trois modules « valorisables », satisfaisant l'obligation légale de 60 heures de formation de ces personnels, et possiblement déterminant pour leur développement professionnel. Ces trois modules, chacun d'une durée de 20 heures, sont déclinés en trois axes :

- l'école et le handicap : aspects politiques, philosophiques et institutionnels de la scolarisation des élèves handicapés en 2013 ;
- les regards sur le handicap : représentations, spécificités et ressources partenariales ;
- l'accompagnement et les aides aux apprentissages scolaires des élèves handicapés.

Autre exemple, en lien cette fois avec un autre public : les assistants d'éducation exerçant des fonctions d'assistance à l'équipe éducative, en lien avec le projet d'établissement, notamment pour l'encadrement et la surveillance des élèves. Ce module d'une durée de 9 heures leur permettrait :

- de connaître l'organisation de la vie scolaire et ses professionnels dans le cadre de l'établissement et de l'institution ;
- d'accompagner à la prise d'emploi ;
- de construire une posture professionnelle ;
- de développer des compétences relationnelles dans une relation individuelle et de groupe ;
- de développer des compétences d'aide aux devoirs et aux leçons.

La formation continue des autres acteurs de l'éducation en Auvergne

D'autres publics peuvent également être concernés par la formation continue proposée par l'ESPE :

- tous les acteurs territoriaux de la formation ou de l'éducation, dans les domaines des activités péri ou extrascolaires, de la petite enfance, de l'éducation à la santé, de la formation de formateurs, de l'éducation au développement durable... ;
- les personnes en reprise d'études vers un métier de l'éducation ou de la formation, résidant en Auvergne.

L'université Blaise Pascal prend toute sa place dans la stratégie territoriale définie par l'instance de coordination des territoires. Elle est également sensible aux attentes des partenaires locaux et se veut être un acteur incontournable de la formation continue et professionnelle de la Région Auvergne.

L'obligation d'élaborer localement un projet éducatif territorial, qui prendra en compte l'évolution des rythmes

scolaires, invite d'ores et déjà l'ESPE à réfléchir avec des partenaires comme le Conseil Régional, le Conseil Général, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale et le Rectorat, à la mise en œuvre de modules de formation continue pour les personnels en charge des activités péri-éducatives. Les premiers publics visés par cette ambition peuvent être constitués des intervenants locaux pour l'éducation artistique et musicale ou l'éducation sportive.

Dans ses antennes, fort de l'expérience acquise par l'IUFM, l'ESPE pourra poursuivre les collaborations engagées et les développer : avec l'IRFSA, à Moulins, l'ESPE proposera des modules courts pour les assistants maternels ou d'autres professionnels de la petite enfance. A Aurillac, avec la municipalité, il s'agit également de modules courts pour les personnels travaillant dans le secteur de la petite enfance, mais aussi de stages de remise à niveau en langue française.

La présence d'antennes de l'ESPE dans l'Allier, la Haute-Loire et le Cantal permet de proposer de nouvelles offres de formation continue, à d'autres personnels travaillant ou voulant travailler dans les domaines de l'éducation ou de la formation, en partenariat et sous conventionnement, avec d'autres acteurs présents sur ces territoires. L'ESPE et ses partenaires réfléchissent ainsi à la possible mise en œuvre d'une offre modulaire pour ces publics, autour de la maîtrise de la langue française ou des technologies numériques.

3.1.6.3. Participation à la formation continue des professionnels de la formation

3.1.6.3.1. La formation continue des professionnels de la formation, personnels de l'Education nationale

Aujourd'hui, la formation des enseignants, qu'elle soit initiale, continuée ou proposée tout au long de la vie, appelle une pluralité de regards de leurs formateurs.

Etre formateur de l'ESPE, c'est bénéficier d'un accès facilité à la recherche en sciences de l'éducation et en didactique des disciplines. Les apports de la recherche enrichissent le travail d'accompagnement et de formation des enseignants. La fréquentation de l'ESPE permet la confrontation constructive des expériences professionnelles.

Pour l'animation des formations qu'elle proposera, l'ESPE Clermont-Auvergne fera appel, à deux types d'intervenants : les formateurs de l'université et les praticiens de l'Education nationale.

Les enseignants-formateurs de l'ESPE

Tout enseignant de l'université Blaise-Pascal, quel que soit sa composante de rattachement ou son statut, dès lors qu'il participe à la mise en œuvre de formations portées par l'ESPE Clermont-Auvergne, est considéré comme un **"enseignant-formateur de l'ESPE"**. En collaboration avec le service de formation permanente et le Pôle TICE de l'université Blaise Pascal, l'ESPE se prépare à proposer des modalités de formation de formateur adaptées.

Par exemple, l'invitation faite à tout formateur, à participer aux visites des étudiants et stagiaires en situation de classe, appelle une culture commune, des discours complémentaires sur des questions comme la didactique appliquée aux élèves du primaire, du collège et du lycée et une familiarisation dans l'analyse des pratiques professionnelles.

Autre exemple, l'élaboration et la mise en œuvre dans le 1^{er} degré, de formations continues sur des formats courts de 9 heures, utilisant à bon escient des technologies numériques, commande également une nécessité de formation de formateurs.

Les formateurs associés de l'ESPE

Pour construire et mettre en œuvre des actions de formation continue pour tous les acteurs de l'éducation, l'ESPE va aussi s'appuyer sur les praticiens de l'Education nationale. Ils seront les **« formateurs associés de l'ESPE »**. Sera considéré comme formateur associé de l'ESPE Clermont-Auvergne, tout professionnel travaillant hors de l'université Blaise Pascal, principalement ceux relevant du ministère de l'Education Nationale, amenés à participer à la mise en œuvre de formations portées par l'Ecole. Un vivier va être constitué, comportant des formateurs réguliers et d'autres occasionnels. Ces formateurs agiront dans le cadre d'équipes pédagogiques permanentes ou non, mobiles selon les besoins et comme tout formateur de l'ESPE, ils devront s'inscrire dans une culture commune. Des définitions de la nature, des charges et des besoins de ces formateurs associés de l'ESPE sont alors nécessaires.

Cinq domaines de compétences seront attendus chez ces formateurs associés :

- une connaissance de la formation (des adultes en particulier) ;
- une connaissance des spécificités de l'activité des enseignants débutants ;
- des compétences en accompagnement professionnel ;

- des compétences en matière d'évaluation ;
- une capacité à mobiliser les données issues de la recherche.

Cela appelle l'élaboration et la mise en œuvre rapides de modalités de formation de formateurs.

Si certains d'entre eux – notamment les maîtres-formateurs, conseillers pédagogiques du 1^{er} degré et les formateurs-tuteurs du 2nd degré – bénéficient ou vont pouvoir bénéficier d'une formation qualifiante, il est nécessaire d'imaginer de nouvelles formes de formation continue pour les autres acteurs. Cela dit, même les enseignants du 1^{er} degré déjà titulaires de la certification CAFIPEMF, expriment des besoins de formation continue. L'ESPE Clermont-Auvergne peut d'ores et déjà proposer des actions modulaires permettant de répondre à certaines de leurs préoccupations :

- définir des objectifs et des gestes professionnels efficaces pour accueillir un étudiant dans sa classe :
 - retour sur la notion de pratique réflexive ;
 - quels accompagnements pour quels stagiaires (étudiant, professeur stagiaire ou débutant) ?
- apprendre à former des enseignants au moyen d'une observation réfléchie de leur pratique :
 - retour sur la question de l'identité professionnelle et de l'éthique du maître-formateur : les différentes postures du maître-formateur lors de la visite de classe ;
 - apprendre à anticiper et résoudre les éventuelles tensions - voire conflits - avec le stagiaire ;
 - apprendre à rédiger un compte-rendu de visite.
- s'initier à la pédagogie des adultes :
 - préparer une intervention avec des étudiants, des collègues débutants, des collègues chevronnés, points communs et différences ;
- approfondir sa connaissance des grandes problématiques liées au champ de l'éducation, des priorités nationales en matière d'éducation en général et de la formation des enseignants du premier degré en particulier :
 - présentation synthétique des quelques notions didactiques et pédagogiques abordées dans le cadre du master MEEF ;
 - approfondir sa connaissance de la pédagogie et de la didactique des différents cycles de l'école primaire ;
 - présentation des priorités nationales – inclusion scolaire, réussite de tous, citoyenneté - et pédagogie de leur apprentissage ;
 - ouverture : présentation d'éléments de philosophie, d'histoire et de sociologie de l'institution scolaire ;
 - ouverture : première approche des grandes méthodes scientifiques d'analyse de l'activité des enseignants.

Les maîtres d'accueil temporaires qui exercent dans le 1^{er} degré et accueillent des stagiaires dans leurs classes ont besoin d'accompagnement dans leurs missions et doivent donc profiter de modalités de formation continue. Pour satisfaire cette volonté exprimée par les Directeurs académiques, l'ESPE Clermont-Auvergne a déjà envisagé quelques pistes de formation :

- connaître les règles du recrutement et de la formation initiale des enseignants aujourd'hui ;
- introduire la notion de pratique réflexive pour accueillir un étudiant dans sa classe et apprendre aux étudiants à concevoir la fiche de préparation comme un outil de réflexion et de transformation de sa pratique ;
- apprendre à lire des textes scientifiques relevant du champ des sciences de l'éducation et plus généralement du champ des sciences humaines et sociales pour éventuellement se préparer au CAFIPEMF.

Enfin pour les **cadres de l'Éducation nationale** - inspecteurs de l'Éducation nationale, inspecteurs de l'enseignement technique et inspecteurs pédagogiques régionaux, chefs d'établissement - l'ESPE Clermont-Auvergne peut construire à leur intention, en collaboration étroite avec le rectorat, des modalités de formation continue (séminaires, journées d'études,...) notamment appuyées sur les travaux du laboratoire ACTé ou des autres laboratoires de l'université Blaise Pascal.

3.1.6.3 2 La formation continue des cadres de l'enseignement scolaire et supérieur

La formation des cadres de l'enseignement scolaire et supérieur relève à la fois de l'ÉSEN à l'échelon national et des rectorats au niveau local. La contribution de l'ESPE ne peut être que complémentaire. Il

s'agira, en étroite articulation avec les responsables académiques de proposer des séminaires et conférences sur des points spécifiques notamment en lien avec la recherche universitaire en management des organisations scolaires.

A titre d'exemple, on peut citer ici le séminaire organisé par le Recteur Alain Bouvier, Professeur émérite des universités de Poitiers et de Sherbrooke sur le thème « **Le socle du management public éducatif : connaître – éclairer – agir – évaluer** » qui sera proposé à partir de la rentrée 2013. Il se déroulera sous forme de rencontres mensuelles, en quatre parties étalées sur deux années. Il est destiné aux cadres « de proximité » du système éducatif (enseignement scolaire et enseignement supérieur), aux chefs d'établissements et aux inspecteurs, à des cadres administratifs, à ceux qui préparent des concours de recrutement, ainsi qu'à des responsables de services au sein de collectivités territoriales.

L'approche sera structurée autour de quatre thèmes :

- connaître : en quoi le système éducatif français fait-il système ? Quel impact son contexte a-t-il sur lui ? Quelle est l'influence des autres pays ? Des organismes internationaux ? Quelles évolutions récentes a-t-il connu, notamment en termes de gouvernance territoriale ?
- éclairer : notamment par la déjà classique sociologie des organisations, ainsi que par les approches cognitives récentes ;
- agir : Du management public à la gouvernance, apprécier les enjeux, les leviers d'action et les limites ;
- évaluer : l'évaluation, élément essentiel de la conduite des politiques publiques d'éducation est un point faible en France ; quelles évolutions discerne-t-on au niveau macro (international et national), aux niveaux intermédiaires (académies et PRES), au niveau des établissements scolaires et universitaires, ainsi que des circonscriptions du premier degré ?

3.1.7 Pilotage de l'offre de formation

Le pilotage de l'offre de formation de l'ESPE répond aux mêmes principes, votés en CEVU et CA, que celui de l'offre des autres composantes de l'université Blaise Pascal. Il est conduit en articulation étroite avec le conseil d'orientation scientifique et pédagogique de l'ESPE que nous concevons comme le lieu d'élaboration d'une politique de formation concertée, cohérente et articulant finement la dimension universitaire et la dimension professionnelle. C'est également le lieu où seront travaillés l'articulation avec la recherche (lien avec les laboratoires) et le transfert de la recherche vers les formations afin que ces formations soient irriguées par les résultats de la recherche. Nous proposons donc un COSP largement ouvert.

Les groupes permanents du COSP ont en charge le travail sur les axes transversaux concernant toutes les mentions de l'ESPE. Ils associent étroitement représentants de l'université et du rectorat :

- un groupe « Ressources humaines » pour organiser les conditions matérielles de l'implication des praticiens dans la formation ;
- un groupe « Stages et tuteurs » pour organiser la partie professionnelle de l'alternance ;
- un groupe « Numérique » pour travailler la transversalité de la formation au numérique par le numérique ;
- un groupe « Formation continue » (ici pour la formation continue diplômante).

Cette liste, non limitative, pourra évoluer à l'avenir en fonction des besoins qui seraient identifiés.

Nous ne détaillerons ici que le pilotage du master MEEF, les dispositifs relatifs aux autres diplômes sont ceux de l'ensemble des masters et licences professionnels de l'université Blaise Pascal (UBP).

Les formations MEEF sont construites dans le cadre d'une réflexion collective associant en interne dans le groupe projet UBP MEEF toutes les composantes (ESPE – UFR) afin de fédérer les compétences et les énergies, de commencer à construire ces équipes pédagogiques plurielles, et plus largement, en collaboration avec les services académiques et les corps d'inspection, afin d'assurer une bonne articulation entre la partie professionnelle de l'alternance et la partie formation universitaire ; articulation qui est une condition déterminante pour la qualité de la formation initiale des enseignants et la réussite de cette réforme. Cette phase en cours d'achèvement est manifestement réussie, il convient maintenant de mettre en place les structures et les dispositifs qui nous permettent d'assurer une concertation régulière et efficace entre les différents partenaires (à la fois entre l'ESPE et les UFR, entre l'enseignement supérieur et l'Education nationale) pour assurer le suivi des diplômés, leur évaluation et leur évolution.

Il y a là un enjeu décisif pour le fonctionnement opérationnel des diplômés.

3.1.7.1. Le/la responsable de mention et le comité d'orientation

Chaque mention MEEF est pilotée par un **responsable de mention**.

Du fait de la complexité des diplômes et de l'enjeu d'un dialogue permanent entre les composantes impliquées, celui-ci est secondé par un **comité d'orientation** dont la mission varie selon les mentions. Cette mission est articulée à celle des autres instances de gouvernance du diplôme (conseil de perfectionnement et commissions pédagogiques) :

- **Organisation de la mention premier degré**

Le responsable pilote la mention. Le comité d'orientation composé des représentants des quatre UFR concernées (UFR Sciences et technologies, UFR Lettres Langues et Sciences Humaines, UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, UFR Psychologie, Sciences sociales et Sciences de l'Éducation) a pour mission de coordonner les interactions entre UFR et ESPE tant en ce qui concerne les parcours de Licence (parcours pluridisciplinaire, UE de professionnalisation progressive) que le master.

Le responsable de la mention et les représentants des sites de Moulins et du Puy travaillent à l'harmonisation de la formation dans les différents sites et la prise en compte des éventuelles spécificités locales.

Le responsable de mention travaille en association étroite avec les représentants des Directeurs académiques des Services de l'Éducation nationale, ce qui permettra d'assurer un processus pérenne de co-construction de la formation.

Un enseignant directeur des études assure la gestion opérationnelle de la mention dans les trois sites.

- **Organisation de la mention second degré**

Le responsable pilote la mention. Il est secondé par un comité d'orientation représentant les quatre UFR impliquées dans les parcours proposés : UFR Sciences et technologies, UFR Lettres Langues et Sciences Humaines, UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, UFR Psychologie, Sciences sociales et Sciences de l'Éducation), qui a pour mission d'assurer de la cohérence des différents parcours du diplôme.

A l'intérieur de cette mention, chaque parcours proposé est encadré par un binôme composé d'un enseignant ou enseignant chercheur de l'UFR concernée et d'un enseignant ou enseignant chercheur de l'ESPE. Chaque binôme travaillera en association étroite avec l'inspecteur représentant la discipline concernée. Celui-ci contribuera ainsi directement à la réflexion sur les contenus de formation et les modalités de leur mise en œuvre.

Un enseignant directeur des études assure la gestion opérationnelle de la mention.

Le comité d'orientation et la désignation de binômes responsables de parcours permettent d'impliquer fortement dans le pilotage du diplôme l'ensemble des acteurs de la formation qu'ils soient issus de l'enseignement scolaire ou universitaire.

- **Organisation de la mention encadrement éducatif**

Le responsable de mention pilote la mention.

Le comité d'orientation composé des représentants des deux UFR (UFR Lettres Langues et Sciences Humaines, UFR Psychologie, Sciences sociales et Sciences de l'Éducation) concernées a pour mission de coordonner les interactions entre UFR et ESPE tant en ce qui concerne les parcours de Licence (UE de professionnalisation progressive) que le master pour son articulation avec le parcours professeur documentaliste de la mention second degré.

Le responsable de mention travaille en association étroite avec un IA-IPR « Établissements et vie scolaire », ce qui permettra d'assurer un processus pérenne de co-construction de la formation.

Un enseignant directeur des études assure la gestion opérationnelle de la mention.

- **Organisation de la mention pratiques et ingénierie de la formation**

Le comité d'orientation composé du responsable de mention et de représentants de l'UFR Lettres Langues et Sciences Humaines a pour mission de coordonner les interactions entre l'UFR et l'ESPE.

Un enseignant directeur des études assure la gestion opérationnelle de la mention.

Les comités d'orientation se réunissent autant que de besoin et au moins deux fois par an.

3.1.7.2 Les conseils de perfectionnement des mentions MEEF

Les conseils de perfectionnement des mentions MEEF associent les professionnels et des employeurs (au premier rang duquel le rectorat). Leur composition doit donc être équilibrée et intégrer la variété des équipes pédagogiques et des partenaires.

Ses missions sont essentiellement l'évaluation régulière des formations et l'élaboration de propositions pour l'évolution et l'amélioration de la formation. Ces propositions sont adressées à la commission pédagogique de la mention et au COSP qui les analyseront et feront une proposition au conseil d'école.

Trois conseils de perfectionnement sont créés : pour la mention premier degré, pour les mentions second degré et encadrement éducatif (la mention encadrement éducatif étant fortement liée aux problématiques du second degré et comportant des effectifs plus réduits qui ne permettraient pas de maintenir son dynamisme dans le cadre d'un conseil de perfectionnement séparé) et pour la mention pratiques et ingénierie de la formation.

Pour la mention second degré, les réunions du conseil de perfectionnement pourront être préparées dans chaque parcours par des séances de travail plus spécifiques avec les inspecteurs de chaque discipline et incluant la possibilité de mise en place de commissions afin d'assurer une bonne représentation des étudiants.

Les conseils de perfectionnement se réunissent deux fois par an en début et fin d'année universitaire.

3.1.7.3 Les commissions pédagogiques des masters MEEF

C'est l'instance qui gère le diplôme ; elle inclut les formateurs directement impliqués dans le diplôme et est pilotée par le responsable de mention. Elle représente toute la variété de l'équipe pédagogique.

Il y aura une commission pédagogique pour chacune des mentions.

Pour préparer au niveau des parcours les travaux de la commission pédagogique de la mention second degré, des sous-commissions pédagogiques de parcours pourront être réunies, la composition sera alors plus large et ouverte à tous les enseignants et formateurs intervenant dans le parcours concerné.

La commission pédagogique :

- élabore et valide les contenus de formation initiale et formation continue diplômante ;
- définit les périodes d'examen et les modalités de contrôle de connaissances ;
- construit et propose le dispositif d'évaluation de la formation par les étudiants ;
- étudie les conditions d'admission en M2 bis ;
- décide des mesures transitoires ;
- accorde les équivalences.

3.1.7.4. La commission préparatoire au jury pour la mention second degré

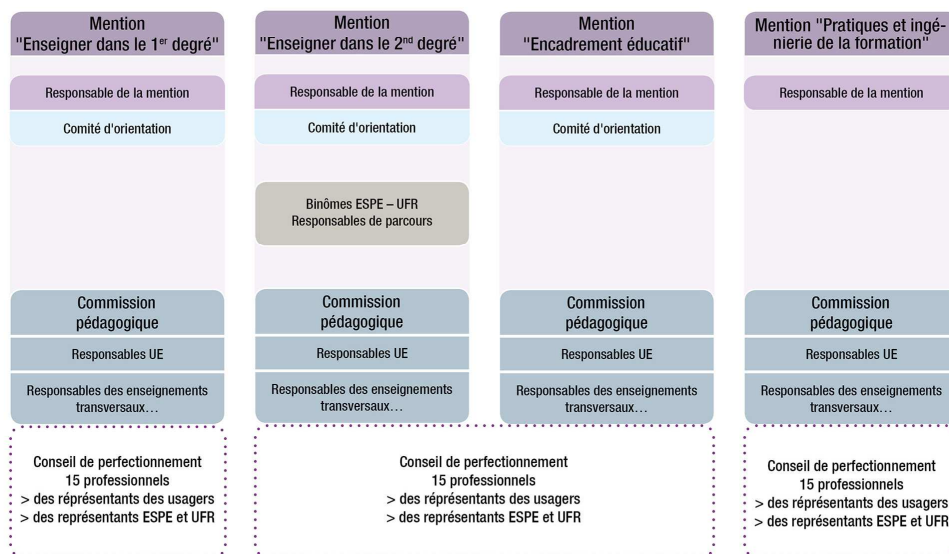
Pour chaque mention, un seul jury d'examen est organisé. Du fait de sa complexité (19 parcours), les travaux du jury de la mention second degré pourront être préparés dans le cadre de séances par parcours sous forme de « commissions préparatoires au jury d'examen ».

3.1.7.5. La commission académique EAP (Emplois d'avenir professeurs)

Cette commission a été créée dans le cadre de la mise en place des EAP. Elle sera pérennisée du fait de l'articulation forte que nous souhaitons construire entre le dispositif EAP et la formation aux métiers de l'enseignement.

Figure 6 : pilotage de l'offre de formation.

Le pilotage de l'offre de formation



Le 22 mai 2013

Nous avons conscience de la potentielle lourdeur d'un tel dispositif. C'est pourquoi nous avons prévu de faire une évaluation de son caractère opérationnel à l'issue d'une année de fonctionnement de façon à proposer au conseil d'école, le cas échéant, des modifications. L'enjeu pour nous est ici de rendre lisible notre ambition d'une réelle association de l'ensemble des acteurs à la formation des enseignants.

Annexe 14 : responsables des mentions MEEF et des parcours.

Annexe 15 : Description des missions du responsable de mention, des binômes et du directeur des études.

3.2 Renforcement de l'attractivité des métiers de l'éducation

3.2.1 Politique de communication de l'ESPE

Une politique de communication efficace est indispensable à la fois au renforcement de l'attractivité des formations aux métiers de l'enseignement et au fonctionnement harmonieux de l'ESPE. Un cadre de référence et d'orientation pour toutes ses actions de communication (interne et externe), sera proposé à l'ensemble des personnels et partenaires de l'ESPE Clermont-Auvergne. Ces actions seront mises en œuvre pour créer, intensifier et maintenir la notoriété et la place dans le paysage régional, national et international de l'école et contribuer ainsi au rayonnement de l'université. La politique de communication de l'ESPE Clermont-Auvergne prendra appui sur :

- les missions, objectifs et projets fixés par les instances de gouvernance de l'école ;
- les partenaires financiers, associatifs, institutionnels et culturels de l'école ;
- le plan quadriennal de l'université Blaise Pascal ;
- la stratégie de communication de l'université Blaise Pascal ;
- les communications des différents ministères contribuant à l'augmentation des viviers d'enseignants.

A l'écoute des dynamiques, tant à l'interne que dans son environnement régional et national, l'ESPE souscrit au principe voulant que circule une information régulière, accessible et pertinente entre l'École, l'Université, le Rectorat, ses publics de formation initiale et continue, ses partenaires et ses personnels pour :

- promouvoir une culture de communication ;
- optimiser la contribution de l'ensemble des ressources en communication ;

- harmoniser les activités de communication ;
- favoriser une communication efficace, fluide et multidirectionnelle ;
- développer un sentiment d'appartenance.

L'ESPE Clermont-Auvergne vivra en interaction avec son environnement et elle devra se préoccuper d'entretenir des relations de qualité avec ses divers publics. La communication visera avant tout à faire connaître ses missions, ses formations, ses orientations et ses réalisations auprès de tous ses publics.

Ce faisant, l'ESPE :

- informera les étudiants, les enseignants et les personnels administratifs et techniques sur ses positions et orientations ;
- participera et renforcera l'attractivité aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation ;
- relayera les informations et communications en lien avec ses missions et projets ;
- intégrera et prendra part aux actions de communications mises en œuvre par l'université ;
- renseignera sur l'importance de la contribution de l'ESPE au développement territorial, social, éducatif, culturel et économique ;
- mettra en valeur la qualité de ses formations, de ses infrastructures, de ses activités connexes et de son environnement ;
- maintiendra des standards de qualité visuelle et linguistique de la communication avec une normalisation et coordination.

3.2.2 Dispositif d'Aide à l'Orientation des Lycéens et étudiants de licence (DAOL)

Les enjeux liés au recrutement des enseignants dont l'Ecole a besoin pour faire face aux défis de l'avenir sont considérables. Le flux se dirigeant vers les métiers de l'enseignement doit être de 25.000 par an pour un total de 85.000 étudiants de master concernés.

L'ESPE Clermont-Auvergne sur la base d'un engagement conjoint des équipes du rectorat et de l'université poursuivra et développera le dispositif d'aide à l'orientation des lycéens et étudiants de licence vers les métiers de l'enseignement (DAOL) qui a été structuré dès le mois de février 2013.

L'objectif visé est une orientation active vers les métiers de l'enseignement qui :

- s'appuie sur les actions déjà en place : outils de communication, participation à tous les forums d'orientation régionaux, partenariat avec l'ONISEP, actions en direction des réseaux associatifs, dispositifs de préprofessionnalisation à l'intérieur des cursus universitaires ;
- développe un dispositif plus concerté et adapté pour faire face aux enjeux d'un recrutement massif ;
- suscite de manière précoce des perspectives professionnelles vers les métiers de l'enseignement ;
- prépare et accompagne les jeunes du secondaire vers l'université grâce aux EAP et au correspondant « vers les métiers de l'enseignement » dans chaque établissement ;
- prépare et accompagne les étudiants de licence au travers d'une préprofessionnalisation renforcée dès la L2 vers le master enseignement.

Le dispositif DAOL est piloté, en ce qui concerne le volet universitaire, par le CEVU de l'université Blaise Pascal. Il met en avant deux dimensions : l'information sur les métiers de l'enseignement et l'offre universitaire de formation correspondante.

Ce dispositif cible :

- la population générale par une campagne de communication positive relative à l'exercice des métiers de l'enseignement et aux dispositifs de formation ;
- les partenariats avec les associations complémentaires de l'école ;
- les personnels de l'éducation nationale et de l'université pour une information au plus près des évolutions de la formation dans ces périodes de mutation ;
- les lycéens et étudiants : prioritairement information et échanges avec les élèves de lycée, les étudiants de licence première année et ceux inscrits en classes préparatoires.

Ce dispositif implique

- la désignation d'un correspondant unique pour les métiers de l'enseignement au sein de l'ESPE ;
- une campagne d'informations de communication locale conçue avec des professionnels de la communication ;
- une campagne d'information relayée par les partenaires et associations proches de l'école ;
- la mise en place d'un dispositif complet de sensibilisation au métier de l'enseignement proposé aux étudiants sur l'ensemble du cursus licence, dans l'ensemble des formations universitaires ;
- la création d'un réseau de correspondants "vers les métiers de l'enseignement" dans chaque lycée de l'académie ;

- un lien étroit avec le rectorat et l'ONISEP ;
- la création d'une « cordée de la réussite » sur la thématique des métiers de l'enseignement. Cette cordée ciblera spécifiquement les zones urbaines sensibles et les zones de revitalisation rurale. Ce dispositif pourra trouver un prolongement dans les emplois d'avenir EAP proposés à partir de la L2 (voir l'analyse et le suivi du dispositif mis en place pour les EAP en Auvergne) ;
- la création d'une classe préparatoire aux métiers de l'enseignement (CPME). La classe préparatoire concerne des étudiants inscrits en L1 et L2. Il s'agit de promouvoir une formation à haute valeur ajoutée où l'étudiant cumule un cursus universitaire « classique » et une préparation appliquée aux métiers de l'enseignement (compétences langagières, compétences linguistiques, culture générale, citoyenneté et vie démocratique, fondamentaux et usages des mathématiques, les TICE, outils au service de l'acte pédagogique). Cette classe préparatoire sera implantée au lycée A. Brugière, un établissement scolaire situé dans un quartier populaire. Les étudiants seront logés à l'internat du lycée. La CPME visera tout spécifiquement les étudiants issus des milieux les plus modestes. Ceux-ci seront sélectionnés sur les résultats scolaires et se verront ainsi offrir un environnement propice à la réussite de leur projet professionnel en direction des métiers de l'enseignement. L'ouverture de la CPME est prévue pour la rentrée 2014, une formation d'initiative locale associant enseignants du lycée et de l'université se déroulera de mai 2013 à avril 2014 ;
- la rédaction de « fiches profils » pour les cursus universitaires vers les métiers de l'enseignement distribuées à chaque lycéen et étudiant sous forme d'information simple et compréhensible en lien avec le Service De l'Etudiant (SDE) ;
- la contribution au site d'orientation des lycéens (présentation détaillée du cursus à suivre ; foire aux questions ; taux de réussite par licence, aux divers concours) ;
- « L'université à l'essai » à l'attention des lycéens conviés à suivre des cours dans les "parcours préprofessionnels enseignement » en licence et à l'ESPE pendant les vacances d'hiver ;
- la participation de l'ESPE à des temps d'information avec les acteurs de l'orientation et des temps de formation pour actualisation de l'offre ;
- des emplois d'avenir professeurs (EAP) 1^{er} et 2nd degré. Pour le 2nd degré, un élargissement de l'offre disciplinaire, notamment dans le domaine numérique compte tenu des priorités académiques ;
- la formation de triplettes ambassadrices : un enseignant expert (impliqué dans la formation), un étudiant (EAP) et de jeunes titulaires pour une participation entre 5 heures et 20 heures (rémunérées, déchargées ou valorisées) par an sur des forums, salons et journées d'accueil.

3.2.3 Dispositif d'accompagnement des Emplois d'Avenir Professeur (EAP)

Les EAP³ ont pour mission d'assurer un vivier aux concours de recrutement du professorat et de permettre à des étudiants de financer leurs études de niveau master. Afin que ces EAP qui ne concernent qu'une partie des étudiants (boursiers) irriguent l'ensemble du vivier potentiel, notre objectif est de construire un dispositif intégré et non pas une action parallèle et séparée. Les EAP seront ainsi intégrés à la sensibilisation aux métiers de l'enseignement et à la professionnalisation progressive des étudiants.

Une mission spécifique des EAP au service de l'orientation vers les métiers de l'enseignement

Nous avons créé une cordée de la réussite sur la thématique des métiers de l'enseignement ; la difficulté à laquelle se heurtent les cordées de la réussite étant la difficulté de mobiliser des étudiants sur des actions qui peuvent être très chronophages même s'ils reconnaissent tous bien volontiers qu'elles sont très intéressantes et qu'il s'agit d'une expérience riche ; pour cette cordée, il nous semble pertinent de nous appuyer en priorité sur les étudiants ayant un contrat emplois d'avenir professeur (cela pourrait ainsi faire partie des actions menées dans leur temps de travail). Ces EAP accompagneront des élèves de leur établissement mais ils participeront également à l'accueil, dans l'université, des élèves des cordées n'ayant pas d'EAP dans leur établissement. En amont, ils participeront à la construction des actions des cordées.

Ces étudiants seront également sollicités en priorité pour faire part de leur expérience et de leurs motivations lors des salons, des journées portes ouvertes, des journées d'immersion pour les classes de première et des visites dans les lycées pour aider à l'orientation des lycéens (cf. DAOL 3.2.2).

La cordée de la réussite « métiers de l'enseignement » ciblera principalement les zones urbaines sensibles et les zones de revitalisation rurale pour permettre à des élèves qui n'envisageraient pas spontanément des études aussi longues de se projeter dans le métier d'enseignant. Le dispositif EAP sera à cette occasion présenté à ces lycéens puisqu'il permet de financer dès la deuxième année des études jusqu'en première année de master, le M2 étant financé en cas de réussite au concours, levant ainsi peut être un des obstacles à une poursuite d'études jusqu'en master.

³ *articles 4, 5 et 12 promulguée au JO du 27 octobre 2012*

Une formation articulée pour une professionnalisation progressive des étudiants

- Articulation des lieux de formation

Tout étudiant en contrat EAP aura un tuteur affecté au sein de l'établissement scolaire employeur ; le cahier des charges définira de façon précise et progressive les missions confiées à l'EAP qui tiendront compte d'une part de l'année d'étude (L2, L3 et M1) et d'autre part de l'année de contrat (première, deuxième ou troisième année). Ce cahier des charges sera élaboré au sein d'une commission réunissant différents acteurs du dispositif (services académiques, chefs d'établissement, tuteurs, directeur adjoint formation initiale de l'ESPE, responsables des UE de préprofessionnalisation, responsables des mentions MEEF).

- Articulation avec les UE de professionnalisation en L2 et L3

Les étudiants employés en EAP seront fortement incités à s'inscrire en L2 dans leur UE PPP et en L3 en UE libre dans les UE de professionnalisation progressive « Découverte des métiers de l'enseignement qui ont pour objectif d'appréhender l'univers professionnel de l'enseignement ».

Les contrats EAP remplaceront les stages offerts dans ces UE et permettront ainsi à la fois une valorisation dans le parcours de formation de l'étudiant de ces heures effectuées et un meilleur accompagnement et suivi de ces étudiants.

- Articulation avec les stages de M1

Là encore, il s'agira d'éviter des doublons et de permettre à ces étudiants employés en EAP d'intégrer dans les heures de travail tout ou partie des stages en pratique accompagnée, renforçant ainsi le travail effectué avec leur tuteur dans leur établissement employeur. Cela permettra d'assurer plus de cohérence entre les différentes missions qui pourront leur être confiées.

Une attention particulière sera portée en M1, année charnière dans le cursus universitaire et comportant une professionnalisation forte pour préparer à la prise de responsabilité en M2 et au concours. Il s'agira d'intégrer aux missions des étudiants de M1 en EAP une partie de stage de pratique accompagnée dans deux cycles de primaire ou deux classes différentes de lycée ou collège.

Les objectifs des stages de pratique accompagnée de tous les étudiants de M1 seront communiqués aux tuteurs et établissements au moment des affectations.

Une gestion académique centralisée

Pour offrir les meilleures conditions et atteindre les objectifs fixés, il est nécessaire que le dispositif soit porté par le Recteur et l'université dans les différentes étapes du processus :

- **Information, sensibilisation, dossiers de candidature**

Les réunions de sensibilisation des étudiants dès le L1, les réunions d'informations des étudiants de L2, L3 et M1 seront organisées conjointement par l'université et les services académiques. Les documents diffusés lors de ces réunions et sur les sites web universitaires et académiques seront également élaborés grâce à un travail en commun.

- **Recrutement, sélection**

- La commission académique pour la sélection des dossiers est présidée par le Recteur (ou son représentant). La composition est arrêtée en liaison avec le Président de l'université. Elle comporte des représentants de l'université ESPE et UFR, des représentants des services académiques, des chefs d'établissement et des représentants des corps d'inspection. Sa composition sera adaptée en fonction des recrutements (premier ou second degré, disciplines).
- Les affectations tiendront compte des doubles contraintes de la formation universitaire (proximité géographique, temps de transport, emploi du temps des cours, période d'examen) et des établissements scolaires.

- **Articulation du dispositif EAP avec la formation universitaire des étudiants**

- Réalisation d'un cahier des charges des missions à assurer par les EAP selon leur niveau dans le cursus d'étude s'appuyant sur l'évaluation réalisée annuellement, les besoins des établissements et la formation qui leur est nécessaire.

- Information des chefs d'établissement et des directeurs d'école sur les cursus d'études des étudiants et le cahier des charges définissant l'évolution progressive de leur mission (selon les années d'études et de contrat des étudiants).
- **Mise en place d'une procédure d'évaluation** (auprès des étudiants, des tuteurs, des chefs d'établissement – questionnaires) pour identifier les difficultés et faire évoluer le dispositif. Le travail sera fait au sein d'une commission académique EAP regroupant des représentants des services académiques (DRH), des chefs d'établissement (2 à 4), des représentants des corps d'inspection (3), des tuteurs en établissement (2), des enseignants de l'université (enseignant en UE professionnalisation progressive, responsables de mention MEEF, directeur adjoint ESPE formation initiale, Vice-présidente CEVU). Ce travail sera préparé par la réflexion menée au sein des conseils de perfectionnement de chaque mention MEEF et un bilan sera présenté chaque année à la commission académique de sélection, au COSP et au CE de l'ESPE ainsi qu'au CEVU des universités concernées.

ANNEXE 16 : Emplois d'avenir enseignant : questionnaire année 2013.

3.3 Organisation territoriale de l'offre de formation

3.3.1 A l'échelle régionale

La politique territoriale de l'ESPE est clairement ambitieuse, elle s'inscrit dans le projet stratégique des établissements d'enseignement supérieur et se veut une réponse aux besoins de tous les territoires auvergnats. Une démarche de structuration a été conduite et a débouché sur un accord de l'ensemble des partenaires en Janvier 2011 fixant l'objectif de développement de chacun des sites d'Aurillac, de Moulins et du Puy-en-Velay et le principe de la contribution de chacun des partenaires. Le schéma régional des formations aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation a ensuite été opérationnalisé par un ensemble de conventions pluriannuelles qui ont été signées au cours de l'année 2012 entre l'IUFM et les acteurs locaux dans le but de contractualiser les engagements de chacun. Elles seront réactualisées en 2014 de façon à prendre en compte les évolutions intervenues.

<http://babylone4.auvergne.iufm.fr/didgeridu/?58ecx>

Cette démarche, limitée à l'IUFM prend maintenant place dans une dynamique plus large initiée par le Recteur et qui a notamment trouvé son expression dans le séminaire sur la co-construction des politiques éducatives pour les territoires auvergnats s'inscrivant dans la dynamique de la Refondation de l'École de la République, et réunissant toutes les forces vives de l'académie de Clermont-Ferrand. (http://www.ac-clermont.fr/toute_l_actualite/zoom_sur_une_actualite/article/politiques_educatives/)

Une rencontre spécifiquement dédiée au projet d'ESPE a réuni les représentants du conseil régional, des conseils généraux et des communautés d'agglomération dans le but de fixer le cadre du partenariat à venir. Cette rencontre a permis aux collectivités de souligner leur intérêt pour la démarche de création de l'ESPE et la définition de son projet. Pour autant, le caractère évolutif du contexte (loi sur l'enseignement supérieur et la recherche, acte III de la décentralisation) rend difficile le positionnement de certaines collectivités dans l'immédiat.

En tout état de cause ont été réaffirmés que :

Les antennes de l'ESPE sont considérées comme un atout pour la politique territoriale de l'université. Les moyens et compétences disponibles dans les sites constituent une richesse pour l'université, ils sont appelés à être valorisés dans le cadre de la définition d'une offre adaptée aux territoires. Ils pourront être mobilisés dans des projets plus larges impliquant d'autres composantes et feront l'objet d'une démarche de mutualisation.

Les territoires sont engagés dans le soutien au développement des formations universitaires. Sur la base de l'analyse de leurs besoins en termes de développement social et économique, les collectivités territoriales ont défini et mis en place des politiques en matière d'enseignement supérieur. Dans les quatre départements, les collectivités territoriales contribuent, dans le cadre de leurs compétences, à la vie des sites universitaires selon deux modalités : le soutien au fonctionnement des locaux et la vie étudiante.

La stratégie territoriale de l'ESPE concerne à la fois la formation initiale et la formation continue.

En formation initiale, il s'agit :

- d'assurer la formation initiale au master des Métiers de l'Enseignement et de l'Éducation ;
- de garantir une offre et une diversité de terrains de stage (milieu rural/urbain, classe unique, éducation prioritaire...) ainsi que les compétences en matière d'accompagnement de ces stages sur la base de l'alternance qui fonde le projet pédagogique de l'ESPE ;
- pour les collectivités de contribuer à la mention 4 du MEEF « gouvernance éducative territoriale » ;
- pour l'ESPE de contribuer à la formation sur les territoires des formateurs des instituts et écoles de la région.

En formation continue, il s'agit :

- de mettre en œuvre une offre de formation continue en direction des personnels de l'éducation nationale en lien étroit avec l'employeur ;
- de mettre en œuvre une offre de formation continue en direction des professionnels de l'éducation et de la formation à l'échelle des territoires ;
- d'assurer la déclinaison locale de l'offre de formation continue de l'université Blaise Pascal ;
- de mettre en œuvre un dispositif territorial d'accompagnement à l'entrée en formation à destination des publics éloignés de l'enseignement supérieur. L'inscription territoriale de l'université passe par la mise en œuvre de telles actions de formation « passerelles » favorisant le retour à l'emploi ou l'entreprenariat.
- de mettre en œuvre, en collaboration étroite avec le Service de Formation permanente de l'université Blaise Pascal, un dispositif d'accompagnement des personnes n'ayant pas le baccalauréat et désirant ou reprenant des études universitaires ou passer un concours administratif de niveau IV en préparant le Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU). L'ESPE attache une grande importance à cette offre de formation particulière, qui répond à la fois à des besoins individuels régulièrement exprimés et aux attentes des collectivités locales.

Pour la recherche, il s'agit :

- de contribuer au développement de projets de recherche articulés aux besoins territoriaux et portés par le laboratoire ACTÉ (EA 4281).

Pour l'accueil des étudiants et des professionnels dans les sites, il s'agit :

- d'assurer un accueil de qualité pour les étudiants (vie culturelle et sportive, emplois, logements...) comme pour les professionnels.

Du point de vue du rayonnement culturel et scientifique, il s'agit :

- d'offrir un lieu de ressources pour l'ensemble des acteurs du monde de l'éducation ;
- de contribuer à la vie scientifique et culturelle locale.

La mise en œuvre de ce dispositif appelle l'engagement de l'ensemble des acteurs à y contribuer par des moyens adéquats :

- pour l'ESPE, il s'agit de la mise à disposition des moyens d'enseignement et d'administration correspondant aux besoins de formation ;
- du côté de l'Éducation nationale, mise à disposition de terrains de stage pour les étudiants dans les différents territoires en vue de permettre une réelle formation professionnalisante en alternance ; structuration d'une formation continue à destination des enseignants sur les territoires ;
- en ce qui concerne les collectivités territoriales, elles assurent un soutien au fonctionnement des locaux, à l'accueil, l'hébergement et au transport des étudiants selon des modalités définies à l'échelle des départements.

Par ailleurs, l'élaboration de la politique de l'ESPE a donné lieu à une large concertation avec les organismes régionaux notamment l'Agence Régionale de Santé pour laquelle la convention est en cours de finalisation. Celle-ci est basée sur « la volonté partagée par les signataires de développer la promotion de la santé et l'éducation pour la santé dès le plus jeune âge, notamment hors milieu scolaire, pour aider les plus jeunes à acquérir progressivement la capacité à opérer des choix éclairés, à adopter des comportements responsables pour eux-mêmes comme vis-à-vis d'autrui et de l'environnement, à exercer leurs droits et devoirs de citoyen ». Elle concerne essentiellement la professionnalisation des acteurs de l'éducation à la santé à l'échelon régional.

3.3.2 A l'échelle interrégionale

Une dynamique universitaire interrégionale est en cours de structuration à l'échelon du pôle régional Rhône-Alpes-Auvergne. L'ESPE prend pleinement sa place dans cette dynamique tant en ce qui concerne la formation que la production de ressources et le lien recherche/formation.

Une première série d'échanges avec les équipes en charge de la mise en place des ESPE de Lyon et Grenoble ainsi que de l'IFé a eu lieu. Ces échanges ont permis de structurer le cadre d'un dialogue

fructueux qui devra se développer au cours des années à venir pour arriver à une offre organisée à l'échelon interrégional.

En ce qui concerne l'offre de formation interrégionale, l'objectif est de parvenir à un niveau de structuration permettant à tout étudiant de trouver le lieu le plus adapté pour se former au métier auquel il se destine. Plus spécifiquement dans le cadre des métiers de l'enseignement, il s'agit d'assurer la lisibilité de l'offre de formation en fonction de la discipline scolaire enseignée. Ainsi, au-delà des masters à fort effectif liés aux concours du CAPES, le travail en cours concerne la mutualisation des formations à petits effectifs telles que les PLP. Les premières réunions entre les responsables de formation ont permis de réaffirmer le choix d'une démarche cohérente à l'échelon de l'interrégion et de poser les questions opérationnelles : quelles formations, quels cours peut-on mutualiser et suivant quelles modalités ? Une première analyse commune fait d'emblée ressortir les PLP des disciplines générales, tels que lettres-histoire et mathématiques-sciences physiques. Cette question fera donc l'objet dans les prochains mois de discussions plus approfondies avec les ESPE de Lyon et Grenoble.

Avec l'IFé les partenariats conduits dans le cadre de la convention actuelle avec l'IUFM, ont vocation à être développés. Il s'agit notamment du renforcement de la structuration de la chaire Unesco « Former les enseignants au XXI^e siècle », première chaire Unesco française en éducation, coordonnant un consortium de 15 instituts et laboratoires de recherche de 10 pays partenaires dans la francophonie et de la cohabilitation d'un master international de formation de formateurs sur la francophonie.

Par ailleurs, au-delà des programmes de recherche communs avec le laboratoire ACTé (formation des enseignants et premiers apprentissages et enseignement du français) un axe de travail sur le transfert recherche/formation en « éducation à la santé » sera développé. Associant des chercheurs engagés dans différents axes de recherche du laboratoire, la démarche de structuration sera menée conjointement avec les équipes de l'IFé. Elle s'appuiera sur deux recherches/interventions ayant une finalité de production de connaissances et de transformation des pratiques professionnelles dans l'enseignement. Elle conduira à la création d'une plateforme d'accompagnement des établissements scolaires sur la base des données issues de la recherche.

3.3.3 A l'échelle nationale et internationale

La formation des enseignants relève d'une politique nationale générant des flux entre les académies. L'ESPE Clermont-Auvergne prendra sa place dans cette dynamique.

Les licences professionnelles et les masters de l'éducation et de la formation ont un recrutement national et international en formation initiale et continue.

3.4 Dispositifs permettant l'acquisition de compétences en langues

L'université se doit aussi de relever les défis socio-économiques et scientifiques soulevés par les évolutions de la société à l'échelle mondiale. L'ESPE Clermont-Auvergne se place délibérément dans une perspective de contribution à la création d'une citoyenneté européenne qui passe par l'apprentissage d'au moins une langue et la découverte de la culture d'un ou de pays européens.

Pour un étudiant en formation initiale, c'est certes une exigence, mais c'est aussi une opportunité d'enrichissement personnel et de développement professionnel : la maîtrise d'une langue étrangère permettra au futur enseignant d'envisager une expérience professionnelle dans un pays étranger.

Pour un enseignant stagiaire en formation continue comme pour un formateur de l'ESPE, la connaissance, voire la maîtrise d'une langue étrangère signifie avant tout l'ouverture à d'autres cultures, d'autres systèmes éducatifs, d'autres formes de recherche notamment en sciences de l'éducation.

C'est donc toute l'ESPE Clermont-Auvergne qui est concernée par cet enjeu qui rejoint ses objectifs de politique internationale. Bien entendu, la langue anglaise ne saurait être la seule langue étrangère concernée. La situation géographique de l'ESPE Clermont-Auvergne invite à proposer l'enseignement de l'allemand, de l'espagnol, mais également du portugais du fait de l'importance de la communauté portugaise dans la région.

L'enseignement des langues étrangères à l'ESPE Clermont-Auvergne sera organisé en collaboration avec l'UFR LLSH et le Service Commun des Langues Vivantes de l'Université Blaise-Pascal (SCLV) et reposera sur des modalités de formation hybride.

Au sein du MEEF, le dispositif est organisé de la façon suivante :

Objectifs principaux

- permettre aux étudiants de valider les crédits en LVE (niveau B2) exigés par le MEN⁴ ;
- intégrer pleinement les cours de langue dans le processus de formation aux métiers de l'éducation et de l'enseignement ;
- donner aux étudiants les moyens d'enseigner dans d'autres pays européens et les initier à l'enseignement de leur discipline de spécialité en langue étrangère.

Contenus

L'UE langues sera conçue en lien étroit avec le métier, quels que soient les parcours et mentions, autour de deux axes :

- Des thématiques transversales, abordées dans une approche comparatiste (éducation comparée). Exemples : les systèmes éducatifs européens, la différenciation, l'évaluation, la conduite de classe, la violence en milieu scolaire, le handicap, la lutte contre les discriminations, et l'égalité homme-femme, la laïcité. Ces mêmes thèmes seront abordés, en français, dans le bloc « Contexte d'exercice du métier », ainsi que dans les blocs disciplinaires.
- La didactique disciplinaire, avec un double objectif :
 - comparer la didactique de la discipline en France et dans des pays anglophones ou hispanophones (à travers l'étude, en langue étrangère, de documents et de vidéos de séances disciplinaires enseignées dans ces pays) ;
 - initier les étudiants à la DNL (lexique spécifique à la discipline, simulation de séances).

Ce travail se fera en lien avec les stages sur le terrain⁵ et avec la mobilité internationale⁶.

Spécificités de certains parcours

- Pour la mention « Premier degré » : les étudiants auront 20 heures de formation en M1 en plus des 40 heures en M2, afin de consolider la formation à la didactique de l'anglais à l'école primaire.
- Pour les masters Education à la Santé et Santé Publique, Scolarisation et Besoins Educatifs Particuliers Spécifiques, Formation de Formateurs de l'Espace Francophone : travail basé sur des articles scientifiques relatifs à chaque parcours. Il s'agit d'une formation hybride, avec une partie en présentiel et un encadrement personnalisé à distance.

Organisation des enseignements

D'ici 2015, le niveau B1 sera attendu à l'entrée à l'ESPE⁷ afin de permettre aux étudiants de viser un niveau B2 en fin de M2⁸

M1 : Dispositif sur l'ENT

Mise en place d'un espace de travail sur la plate-forme numérique pour un travail personnel encadré afin d'éviter une rupture entre L3 et M2.

M2 : Cours en présentiel

40 heures avec évaluation fin S4, formation dispensée sur S3 et S4.

Ces cours se feront par 'regroupements disciplinaires' :

- 1 regroupement PLC et PLP pour les disciplines scientifiques et STAPS (même créneau horaire, mais cours distincts) ;
- 1 regroupement PLC et PLP pour Lettres Modernes, Lettres Classiques, Histoire-Géographie, CPE et Documentation ;
- 1 regroupement Professeurs des Ecoles.

Pour chaque regroupement : créneau banalisé de trois heures hebdomadaires, organisé par séquences de 3

4 « La formation intègre un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère en référence au cadre européen commun de référence en langues à un niveau fixé par arrêté conjoint du ministre chargé de l'éducation et du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Cet enseignement est validé par des crédits... » (Cadre national des formations)

5 Les étudiants pourront assurer des séances de DNL dans les stages de second degré, et d'ELVE dans le premier degré.

6 Possibilité d'échanges (réels ou virtuels) et de stages dans des pays européens ou anglophones

7 Ce niveau sera attesté soit par une certification extérieure (CLES 1 ou équivalent), soit par une note d'au moins 12 sur 20 pour le niveau avancé du cours LANSAD

8 Nous soulignons toutefois le fait que 40 heures de formation ne suffisent pas pour passer d'un niveau B1 à un niveau B2, il s'agit d'un minimum à exiger.

séances (9 heures)

- séance 1 : thématiques transversales par groupes de niveau ;
- séance 2 : thématiques transversales par groupes de niveau ;
- séance 3 : didactique de la discipline par groupes disciplinaires.

Ce mode de fonctionnement permet de travailler à la fois par groupes de niveau et d'avoir une approche plus spécifique par discipline.

Intervenants

Les formateurs du LANSAD, du SCLV et de l'ESPE travaillent en équipe pour la conception et la mise en œuvre de ce dispositif.

3.5 Dispositifs permettant l'acquisition de compétences dans l'usage des outils numériques en activité d'enseignement

Les enjeux numériques de la loi d'orientation

La loi d'orientation s'appuie sur le diptyque : enseigner avec et par le numérique et enseigner le numérique. La dimension numérique fait partie intégrante des champs disciplinaires. Elle doit irriguer les pratiques professionnelles et les didactiques. : « Les objectifs de ces modifications législatives sont d'une part de renforcer les compétences et les connaissances des élèves et des enseignants dans le domaine de la maîtrise des instruments et ressources numériques, d'autre part de développer les pratiques pédagogiques numériques dans le système éducatif français. »

Enseigner **par** et **avec** le numérique : les formations initiales et continues prendront en compte les évolutions technologiques et numériques, leur impact sur l'évolution de la société et sur l'accès aux savoirs et l'intégration de nouveaux comportements, de nouvelles formes de travail rendus possibles par le numérique dans l'organisation et la conduite des apprentissages. Elles s'appuieront sur une diversification des modalités d'enseignement et d'accompagnement : travail en réseau, outils, services et ressources numériques etc...

Ces éléments conduisent à l'émergence de nouveaux gestes professionnels qui seront évidemment au cœur du développement professionnel des enseignants

Enseigner **le** numérique : les dispositifs de formation permettront aux différents publics d'acquérir et de développer les compétences dans l'usage du numérique en situation d'enseignement. A ce titre ils s'appuieront sur les dernières connaissances et analyses issues en particulier de la recherche. L'enjeu essentiel que constitue la citoyenneté numérique sera l'objet d'une attention toute particulière.

Ces considérations nous incitent à privilégier le scénario s'appuyant sur la certification C2i2e plutôt que sur la mise en place d'une UE non compensable autour du numérique qui pourrait compromettre l'ambition de l'intégration. Cette ambition nécessite une vigilance particulière quant aux contenus et aux modalités d'enseignement.

La politique académique

Elle se caractérise par :

- l'objectif de l'intégration fluide du numérique dans les enseignements ;
- la mise en place d'un Observatoire Académique des Usages du Numérique dans la pédagogie pour réussir l'entrée de l'école dans l'ère du numérique. L'évaluation dans toutes ses dimensions alimentera le pilotage du système éducatif sur la base du projet national pour l'école ;
- la volonté d'articuler les actions des acteurs : rectorat, université, ESPE, établissements publics, collectivités territoriales, engagés dans une politique de conduite du changement ;
- la volonté de soutenir la politique de sensibilisation / formation à la sécurité numérique et à l'intelligence économique prévue dans le Schéma régional d'intelligence économique 2013 – 2015 mis en œuvre par le Préfet de Région, en la déclinant au sein des écoles et des établissements et en la diffusant auprès de toute la communauté éducative

L'ambition numérique de ce plan académique repose sur les conditions suivantes :

- La **synergie** entre les acteurs institutionnels doit en constituer un des fondements. Le Rectorat, l'ESPE, l'université, les collectivités territoriales, les établissements scolaires, les bassins, les écoles, le trinôme académique Défense-Education-IHEDN, seront nécessairement acteurs et accompagnateurs du changement.

- Les effets de cette grande ambition numérique ne pourront être efficaces sans un **maillage territorial** dont les bassins de formation constitueront un élément clé.
- Les actions de formation du plan numérique ne pourront se penser qu'en continuité entre formation initiale et formation continue : la perspective de la formation tout au long de la vie sera intégrée à la formation initiale, qui sera pensée avec cette perspective.
- La valorisation de **l'implication** des enseignants en particulier, et de tous les personnels en général doit pouvoir se lire facilement, dans les actions mises en place. La perspective de la diplomation et la reconnaissance des enseignants novateurs, volontaires, acteurs doivent constituer une priorité.

Ces éléments ont été évoqués en particulier lors du séminaire académique organisé par le Recteur les 4 et 5 avril dernier, consacré à « la co-construction des politiques éducatives pour les territoires ».

La place de l'université et de sa composante ESPE

L'université participe aux travaux de l'Observatoire Académique.

- Elle mobilise les réseaux interuniversitaires, au service des territoires en s'appuyant sur ses implantations locales.
- Elle conçoit, coordonne et met en œuvre des actions de formation fondées sur des modalités variées (hybridation, FOAD, présentiel...) en fonction de l'analyse des besoins. Le C2i2e, proposé tant en FI qu'en FC, servira de levier au développement des usages du numérique.
- Elle organise des « temps forts » académiques (séminaires, rencontres, colloques, journées...) destinés à mettre en avant et à accompagner le changement.
- Elle travaille en partenariat avec les collectivités territoriales pour la mise en place des questions relatives au numérique et à l'éducation dans les projets éducatifs territoriaux, et dans tout autre projet ou tout projet relatif à ses missions.
- Elle participe à la construction d'une politique éducative continue du premier degré au supérieur, sur les enjeux de la citoyenneté et de la sécurité numérique afin de favoriser une appropriation de ces enjeux par la communauté éducative : protection des données personnelles et professionnelles, connaissance et prévention des risques, identité numérique, intelligence économique (élaboration d'outils pédagogiques, sensibilisation, réseau de formateurs).

La politique de l'ESPE en matière de développement du numérique, d'accès, d'usage et de production de ressources numériques s'articulera avec celle du CRDP d'une part et avec celle du Learning Centre actuellement en projet d'autre part. Ce projet en cours d'élaboration est conçu comme un levier au service de l'innovation pédagogique pour les établissements du PRES, aussi bien par l'usage du numérique que par un accès modernisé aux différentes ressources documentaires. Il est donc au cœur d'une formation progressive des futurs enseignants et des enseignants en Formation Continue aux usages du numérique et aux ressources documentaires numériques.

ANNEXE 17 : dispositifs permettant l'acquisition de compétences dans l'usage des outils numériques en activité d'enseignement.

3.6 Dispositifs d'évaluation des enseignements par les étudiants et leur contribution à l'évolution des dispositifs pédagogiques

En conformité avec la politique nationale définie par l'arrêté du 9 avril 1997 (JO du 15-4-97 et B.O. n°16 du 17 avril 1997), les préconisations de l'AERES et la politique de l'université Blaise Pascal telle que définie dans le contrat quinquennal à travers l'action 2 de l'indicateur « amélioration de la qualité de la formation », la participation des étudiants et des enseignants au processus d'évaluation des enseignements des masters sera formalisée et généralisée.

L'objectif est de conduire à des améliorations de la formation par une évaluation / régulation collective fondée sur des critères et des indicateurs de qualité validés et reconnus par les acteurs concernés (étudiants, enseignants, administratifs) et relatifs aux objectifs des formations.

Nous nous appuyons sur des travaux de recherche dans le domaine, qui mettent en évidence les difficultés relatives à l'implantation de dispositifs d'évaluation de l'enseignement réellement utiles dans cette perspective de qualité. Plusieurs conditions ont été identifiées relevant des niveaux institutionnels, collectifs et personnels : le dispositif mis en œuvre doit être éthique, participatif, favoriser la réflexivité individuelle et collective et accompagné de relais formatifs et techniques.

Ce dispositif sera mis en place progressivement sur 3 ans ce qui permettra :

- d'avoir un support technique et méthodologique pour les enquêtes ;

- de bénéficier d'un logiciel de mise en ligne, recueil, traitement des informations, (logiciel sphinx) ;
- d'être accompagné par l'équipe de l'OVE, les services de scolarité et le bureau de l'insertion professionnelle ESPE au sein du BAIP ;
- de développer une culture de l'évaluation des formations au sein de l'établissement, s'appuyant sur les démarches informelles existant au sein de quelques équipes. (mutualisation de pratiques, explicitation, description et mise en place d'une démarche éthique et analyse des impacts...) ;
- d'associer l'ensemble des personnels aux différents niveaux de l'évaluation construite collectivement mais aussi les étudiants dans une démarche qualité au service des formations ;
- de mettre l'accent sur un dispositif d'échanges entre enseignants et étudiants au sein des diplômés et commissions de pilotage de l'ESPE).

Différents niveaux d'évaluation interne et externe seront envisagés par les différentes instances de l'ESPE :

- évaluation de l'organisation générale des masters ;
- évaluation des enseignements ;
- évaluation de l'insertion professionnelle et suivi des étudiants (synthèse par année universitaire, post-formation à 30 mois par exemple avec l'employeur).

Le pilotage d'ensemble de l'évaluation des enseignements est placé sous la responsabilité du COSP. Pour chacune des formations, ce sont spécifiquement les conseils de perfectionnement qui prennent en charge la mise en œuvre des dispositifs en les adaptant aux spécificités des formations concernées.

De façon opérationnelle, l'évaluation des enseignements se construira de manière concertée à l'échelle de la commission pédagogique de la mention pour les mentions 1 et 3 et pour les éléments transversaux de la mention 2 ; pour les enseignements spécifiques à chaque parcours de la mention 2, au niveau le plus proche, celui de la sous-commission pédagogique du parcours. Un rapport sera transmis au conseil de perfectionnement.

En ce qui concerne l'évaluation de la formation, le conseil de perfectionnement analysera le rapport sur l'évaluation des enseignements et les résultats des différentes évaluations et enquêtes concernant la mention (évaluations par les étudiants, par les enseignants, retours des tuteurs, résultats à l'admissibilité, à l'admission, à la titularisation). Il pourra proposer à la commission pédagogique la mise en place de nouvelles enquêtes. Cette analyse sera transmise au COSP.

Enfin, à l'échelle de l'ESPE, c'est le COSP qui interviendra à un niveau supérieur, stratégique. Sa réflexion sera nourrie par les travaux des conseils de perfectionnement. Il sera le lieu de partage de bonnes pratiques entre les différentes mentions MEEF, les différentes formations de l'ESPE. Il analysera les rapports et les tableaux de bord de chaque mention ainsi que les plans d'actions proposés par chaque mention à l'issue des évaluations. Il fixera les objectifs à atteindre, les principes à mettre en œuvre et à décliner dans chaque formation. Il assurera ainsi le suivi des formations, de leur évolution, de la mise en place des changements consécutifs aux évaluations et l'évaluation de l'apport de ces modifications.

3.7 Modalités d'évaluation des étudiants

Évaluation et certification de l'ensemble du master MEEF

Modes d'évaluation utilisés

Les modes d'évaluation sont variés et évoluent au cours de la formation, puisqu'ils sont à l'initiative de chaque responsable d'UE, discutés au sein des commissions pédagogiques et votés chaque année au conseil d'école puis CEVU et CA.

Les unités d'enseignement sont évaluées en contrôle continu et/ou au moyen d'examens terminaux.

L'évaluation du stage de M2 s'effectue sur la base d'un mémoire et d'une soutenance et sur la base des rapports de visite du S4.

Le mémoire écrit sera évalué ainsi que la soutenance.

La formation professionnelle est évaluée par des écrits, la ou les visite(s) d'un formateur lors des stages de pratique accompagnée et en responsabilité, l'entretien avec le stagiaire après cette visite.

Modalités de compensation

Les modalités de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre général mis en place lors du passage au LMD et approuvé par le CEVU de l'université Blaise Pascal.

Principes généraux retenus :

Le **contrôle des connaissances** est organisé pour chaque niveau M1 et M2, selon les phases suivantes :

- une 1^{ère} session à l'issue du 1^{er} semestre avec délibération du jury ;
- une 1^{ère} session à l'issue du 2^{ème} semestre avec délibération du jury ;
- une 2^{ème} session pour les 2 semestres en fin d'année universitaire, avec délibération du jury.

Chaque enseignement fait l'objet d'un contrôle de connaissances en contrôle continu ou examen terminal. Chaque unité d'enseignement (UE) est notée de 0 à 20, 10 est la note suffisante pour valider un enseignement.

- Les UE constitutives de chacun des semestres totalisent 30 crédits.
- Les UE sont compensables à l'intérieur d'un semestre pour la validation du semestre.
- Les semestres sont compensables entre eux pour la validation de l'année, M1 ou M2.
- Le bénéfice des UE acquises est gardé définitivement.

Certification des compétences (C2i2e, CLES...)

Les certifications des compétences (certification en langue et C2i2e) seront réalisées au sein de l'université Blaise Pascal selon les procédures en vigueur pour l'ensemble des formations et ceci dès la licence avec l'offre des compétences transversales proposée aux étudiants.

Toutefois, au sein de chacune des spécialités, un travail sur les usages professionnels des TICE est prévu selon les objectifs de formation de chacune des spécialités.

La certification C2i2e, qui s'appuie sur les validations de compétences via un portfolio, pourra être délivrée en fin de formation.

Langues vivantes

Afin que chaque étudiant puisse atteindre, s'il le souhaite, une certification CLES niveau 2 ou le niveau B2 du cadre commun européen des langues, un enseignement linguistique sera proposé et des UE optionnelles pourront être choisies afin de compléter cette formation (directives ministérielles non connues à ce jour). Un dispositif de formation sera proposé au sein du continuum de la licence au master afin de passer progressivement à la maîtrise suffisante d'une langue étrangère pour enseigner.

Un enseignement en langue sera délivré en master et une évaluation de cet enseignement non compensable au sein d'une UE sera réalisée. Elle donnera des crédits spécifiques. Un certificat sera délivré à chaque étudiant selon les modalités décrites dans les différents concours de l'enseignement.

3.8 Suivi de l'insertion professionnelle des étudiants

Dispositif d'Aide à la Valorisation des Compétences et à l'Insertion Professionnelle au sein de l'ESPE

Le travail de structuration a commencé depuis deux ans avec le Service de l'Étudiant de l'université Blaise Pascal, dont font partie le Service Universitaire d'Information et d'Orientation (SDE), le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) et l'Observatoire des Etudes et de la Vie Professionnelle (OEVP).

Une responsable du bureau des stages en milieux scolaires, en collaboration avec la directrice adjointe chargée des diplômes, a été nommée au sein de la composante IUFM. Elle assure, comme interlocuteur unique pour le rectorat, la coordination académique de l'ensemble des stages en milieux scolaires au sein des formations licence et master de l'université. A cette tâche s'ajoute **la mission sur l'insertion professionnelle des étudiants** notamment ceux souhaitant se réorienter en cours de cursus ou échouant aux concours. Le Dispositif d'Aide à l'Insertion Professionnelle est donc déjà en cours de structuration et a les moyens de fonctionner ; il s'inscrit légitimement au sein de l'ESPE.

Objectifs du DAIP :

Le but principal de ce dispositif est d'accompagner les étudiants dans leurs démarches d'insertion professionnelle afin de leur permettre de mieux se préparer à l'entrée dans la profession choisie.

Il s'adresse autant aux étudiants se dirigeant vers les métiers de l'enseignement qu'aux étudiants envisageant soit une réorientation de cursus d'études pour ceux qui le souhaitent, soit une entrée sur le marché du travail dans les meilleures conditions possibles.

Il s'agit donc au sein de ce dispositif ESPE :

- d'assurer un lien entre le monde universitaire et le monde professionnel au sens large en permettant aux étudiants d'apprendre à valoriser leurs compétences et à connaître différents milieux professionnels ;

- d'améliorer la lisibilité et la promotion des formations universitaires auprès des professionnels qui ne connaissent pas toujours les compétences validées par l'obtention des diplômes ;
- de construire un réseau de partenaires (des anciens étudiants, des professionnels, des intermédiaires de l'emploi, des associations d'aide à l'insertion et des services de l'Etat, Pôle Emploi...).

Modalités de mise en place :

- **Etat des lieux dans un contexte de formation et d'offre d'emploi mouvant : (avec le BAIP et l'OEVP)**
Mise en place d'enquêtes annuelles s'adressant aux anciens étudiants ayant quitté la composante depuis deux ans afin d'avoir des informations sur leur insertion professionnelle tant dans le secteur de l'éducation et de la formation qu' hors éducation au niveau académique, national et international. Cette enquête est proposée sous forme de questionnaire informatique accompagné d'un courrier explicatif. http://sondages.univ-bpclermont.fr/index.php?sid=21311&lang=fr*
- **Formation** : au sein des masters et licences professionnelles
 - Mise à disposition de chaque étudiant d'un portfolio d'ici trois ans valorisant les compétences personnelles acquises tout au long de son parcours universitaire et préparant son insertion professionnelle.
 - Institutionnalisation d'un bilan de compétences individuel en cas d'abandon ou en fin d'année pour chaque diplôme (notamment en fin de M1 pour les étudiants non admissibles).
 - Offre d'une formation, sous forme d'UE optionnelle reconduite chaque année, à la construction d'un C.V., d'une lettre de motivation et à la gestion de son profil sur les réseaux sociaux : une transmission de connaissances utiles pour accéder au marché du travail.
- **Forum Stages** : une expérience de travail en entreprise, association, collectivités territoriales...
 - Recensement de lieux de stages potentiels en dehors du milieu scolaire sur le site internet de l'ESPE.
 - Accessibilité aux étudiants et enseignants un annuaire des stages effectués.
 - Elaboration d'un cahier des charges spécifique pour chaque secteur.
- **Forum Métiers** : rencontres entre étudiants et professionnels
 - Veille sur l'offre de l'université Blaise Pascal (BAIP) et sur l'offre régionale pour une participation ciblée et individualisée des étudiants à ces forums.
 - Diffusion plus efficace, régulière et identifiable des informations métiers (via l'ENT et plateforme).
 - Création d'une rubrique sur le site internet ESPE dédiée à l'emploi (stages, propositions d'emploi, insertion : témoignage d'anciens étudiants ayant réussi leur insertion professionnelle hors milieu scolaire, etc...).
 - Participation à l'opération Phénix visant la valorisation des étudiants de LLSH en vue de leur insertion professionnelle. Une première étape consiste à prendre part au bilan qui sera fait avec l'UFR LLSH qui participe pour la première fois à ce dispositif cette année. Il conviendra ensuite de planifier la participation des étudiants de l'ESPE pour la prochaine campagne.
 - Organisation d'une journée à l'ESPE sur les formations et métiers (stands employeurs, rencontres).
 - Création d'un réseau d'anciens étudiants.

3.9 Dispositifs permettant l'accueil des publics spécifiques

L'accueil des publics et l'emploi de personnels à besoins particuliers est une priorité pour l'ESPE. Ainsi, toute personne rencontrant une limitation d'activité ou de participation du fait d'un handicap, d'un trouble mais aussi d'une situation sociale difficile devra pouvoir trouver au sein de l'ESPE et plus largement dans l'université Blaise Pascal des personnes-ressources et des dispositifs destinés à l'aider.

Accessibilité des locaux aux personnes en situation de handicap

Conformément à l'esprit de la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », l'établissement se donnera les moyens de faire en sorte qu'un handicap ou plus généralement une limitation fonctionnelle ne se traduise pas par une restriction que

ce soit pour l'accès aux locaux ou aux formations.

Comme toute composante universitaire, et plus largement tout établissement public, l'ESPE a le devoir de rendre ses locaux et ses formations accessibles aux publics à besoins particuliers.

L'ESPE d'Auvergne, qui reprendra les locaux de l'IUFM disposera de locaux accessibles et répondant aux exigences initiées par la loi du 11 février 2005 et mises en œuvre par différents décrets (notamment la circulaire du 30 novembre 2007) et à la charte « Handicap-Université » re-signée en 2012.

Dans le cas des enseignements délocalisés dans les autres composantes de l'université Blaise Pascal, et dans l'attente d'une mise en conformité de l'ensemble des locaux, les lieux de formations seront choisis pour ne pas pénaliser des étudiants en situation de handicap. Le Service Université Handicap (SUH) a pour mission d'accompagner les étudiants concernés afin que soient trouvés les aménagements nécessaires à chaque situation.

Accessibilité des enseignements

Les étudiants accueillis à l'ESPE doivent pouvoir participer aux enseignements et être évalués sur la base des connaissances et compétences acquises, sans être pénalisés par un handicap ou un trouble qui limiterait leur accès aux enseignements ou leur capacité à être évalués de manière équitable par rapport aux autres étudiants

Concernant les évaluations, en lien avec le SUH, les aménagements nécessaires seront mis en place dans chaque filière.

Concernant les apprentissages, des formations adaptées au cas par cas (enseignements de science, matières littéraires...) seront proposés aux enseignants afin de les aider à aménager leurs enseignements pour prendre en compte les besoins particuliers (handicaps sensoriel et moteur, mais aussi troubles des apprentissages).

Par ailleurs, à titre exploratoire, nous travaillerons à rendre certaines formations (notamment un DU en préparation sur la connaissance de la Trisomie 21) partiellement accessibles à des personnes présentant un handicap mental ou psychique.

Accessibilité du site WEB de l'ESPE

Afin de faciliter l'accès aux personnes en situation de handicap, le site de l'ESPE, en fonction des choix opérés par son université de tutelle, fera en sorte d'offrir la meilleure accessibilité possible, conformément aux recommandations du W3C WAI.

Etudiants dans une situation sociale difficile

L'accueil d'étudiants dans une situation sociale difficile sera favorisé par des dispositifs financiers (par exemple en faveur des chômeurs ou des personnes à faibles revenus) ou par des aménagements des enseignements permettant l'inscription et la participation des étudiants salariés. Par ailleurs, une personne en charge de la « vie étudiante » sera clairement identifiée au sein de l'ESPE et sera susceptible d'apporter une aide aux étudiants qui en manifestent le besoin.

Recrutement d'étudiants non francophones

Il est fréquent qu'un cursus universitaire ne soit pas réussi du fait de la faiblesse en langue d'étudiants non francophones. Même si le nombre d'étudiants ne présentant pas une bonne connaissance du Français reste limité dans le cadre des formations à l'enseignement, ces publics, présents notamment dans les autres licences et masters qui seront pilotés par l'ESPE doivent faire l'objet d'une attention particulière. Ainsi une collaboration étroite avec le service universitaire des étudiants étrangers (SUEE) doit permettre d'évaluer le niveau linguistique et d'offrir aux étudiants concernés une formation au Français leur donnant de meilleurs atouts pour la réussite de leurs études.

Emplois des personnes à besoins particuliers

L'ESPE mènera une politique active de recrutement de personnes porteuses de handicap afin de répondre voire de dépasser les obligations légales en la matière. Le dispositif de formation dont bénéficient aujourd'hui 9 personnels de l'IUFM, sera développé afin de faciliter l'intégration de ces personnes dans l'école et dans les services.

3.10 Politique internationale

L'IUFM d'Auvergne a acquis depuis de nombreuses années une expertise relative aux relations internationales en construisant nombre d'accords interuniversitaires et de programmes d'échanges avec différents partenaires étrangers. Ces accords permettent de promouvoir la dimension européenne,

francophone et internationale des activités de formation et de recherche dans le domaine de l'éducation et de la formation des enseignants et des formateurs. Ces partenariats sont à entretenir et à développer dans le cadre de la mise en place de l'ESPE Clermont Auvergne. L'impulsion alors donnée, s'inscrit dans la politique plus globale des relations internationales de l'université Blaise Pascal en faveur de la mobilité encadrée et de l'ouverture des parcours de formation, en synergie avec les relations européennes et internationales de l'académie de Clermont-Ferrand et la politique extérieure des collectivités territoriales. Cette impulsion permettra également de conforter et de répondre à une forte demande sur l'éducation et la formation à l'étranger, notamment dans les pays où l'on se retrouve face à une massification de la demande de formation des enseignants et formateurs (exemple du Niger avec un programme à mettre en place pour former en 5 ans 70 000 enseignants).

Quatre directions, complémentaires les unes des autres, sont envisagées :

- mobilité étudiante entrante et sortante : suivi de stages, suivi de formations diplômantes ou qualifiantes ;
- réalisation de missions d'expertises à l'étranger notamment en lien et réponse à des appels à projets sur la formation des enseignants de français ;
- collaborations dans le domaine de la recherche, échange d'enseignants-chercheurs ;
- irrigation dans la formation continue.

Echange d'étudiants

Les échanges d'étudiants s'appuieront sur un réseau consolidé et spécialisé de partenaires dans le domaine de l'enseignement. Les stages que les étudiants de l'ESPE Clermont-Auvergne effectueront à l'étranger seront intégrés dans les cursus de formation de ces derniers, ils seront préparés en amont et exploités ensuite. Concernant le master « Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation » ces modules d'accompagnement des stages ont essentiellement pour objectifs de sensibiliser les étudiants aux fondements culturels des systèmes éducatifs et de les aider à prendre conscience des déterminismes culturels qui influenceront leur pratique professionnelle.

Le parcours des étudiants inscrits dans un projet au niveau des relations internationales sera évalué et se verra crédité en ECTS.

Les étudiants qui suivront ces modules se verront proposer une approche et une démarche comparatiste des systèmes éducatifs étrangers, de leurs méthodes d'enseignement et de leurs pratiques pédagogiques :

- découverte des systèmes éducatifs étrangers (européens et non européens) : organisation et finalités ;
- étude comparée des différentes formes d'enseignement à tous les échelons de la scolarité ;
- étude des différentes techniques pédagogiques et de leurs enjeux dans la transmission des savoirs ;
- élaboration d'un projet à l'international dans ses dimensions éducatives, culturelles et éventuellement solidaires ;
- initiation dans certains cas à l'enseignement du français langue étrangère.

Pour la mise en place de ces stages, l'ESPE s'appuiera sur les conventions bilatérales et les partenariats construits jusqu'alors dans les parcours de formation aux métiers d'enseignants (type Erasmus, réseau AEFE) :

Allemagne : Thilm à Weimar

Angleterre : Anglia Ruskin University à Chelmsford et université de Worcester

Belgique : Haute Ecole de Bruxelles et Helmo à Liège

Canada (Province du Québec) : Université du Québec à Chicoutimi

Cambodge : Institut National d'Education à Phnom Penh

Etats-Unis : High School of Germantown (Virginie) et Elementary School of Herndon (Maryland)

Espagne : Université d'Oviédo, Université de Saragosse

Finlande : Université Eastern of Finland (Kuoppio)

Sénégal : Ecoles Harmonie et Marie Affinko Diatta (Zinguinchor)

D'autres partenariats sont en cours de contractualisation et permettront d'étendre les lieux et formes de stage : Espagne (Cordoue), Etats-Unis (Minnesota), Chine (Shanghaï), Mexique (Mexico).

L'appui sur les autres conventions portées par l'université Blaise Pascal et son service des relations internationales pourra également être développé afin d'établir des synergies en lien également avec les partenariats portés par l'académie et sa délégation aux relations européennes, internationales et à la coopération (notamment avec les Comtés de Redcar, Middlesbrough et Aberdeen en Grande-Bretagne, le Land de Thuringe, la Caroline du Sud aux Etats-Unis...) dans une recherche de cohérence avec la politique extérieure des collectivités.

Une réciprocité sera encouragée pour l'accueil des étudiants étrangers dans le cadre des diplômes portés par l'ESPE Clermont-Auvergne. Cet accueil s'articulera autour de la présence des étudiants dans les différentes formations (choix d'unités d'enseignement) et sur le placement de ces derniers dans des lieux de stage de l'académie de Clermont-Ferrand. Pour favoriser l'accueil des étudiants étrangers, augmenter leurs capacités de réussite et d'insertion dans les formations, l'ESPE Clermont-Auvergne en lien avec l'université Blaise Pascal les accompagnera en leur proposant des cours de langue et de culture française.

Concernant le master « Formation de Formateurs dans l'Espace Francophone », l'ouverture et l'accueil international sera développé avec l'ambition que l'ESPE Auvergne porte les ambitions de son université au niveau de la politique des relations internationales en s'engageant dans une démarche de développement d'une offre de formation adaptée aux publics internationaux (notamment en construisant des doubles diplômes). Cette politique de l'ESPE Auvergne contribuera à favoriser le positionnement de l'université dans l'espace international.

Sollicitation de l'expertise des formateurs de l'ESPE Clermont-Auvergne

L'ESPE Clermont-Auvergne sera en mesure de poursuivre des actions engagées avec différents partenaires et de répondre à de nouvelles demandes requérant l'expertise des formateurs de l'institut :

- participation à la mise en place des programmes d'immersion en langue française aux Etats-Unis (Etats du Maryland et de Virginie) ;
- formation à destination des enseignants et formateurs de la francophonie (DU et master « Formation de Formateurs dans l'Espace Francophone ») : mise en place de séminaires de formation, construction de référentiels de compétences ;
- participation à la formation des professeurs khmers du Royaume du Cambodge à l'enseignement de la langue française.

L'ESPE Clermont-Auvergne sera également en mesure de répondre à d'autres projets pour lesquels son expertise serait sollicitée et ce, en partenariat avec l'Espace Francophone du PRES, le département de FLE de l'université Blaise Pascal et le SUEE afin de mutualiser les actions.

Collaboration dans le domaine de la recherche

L'ESPE Clermont-Auvergne encouragera également la mobilité des enseignants et enseignants-chercheurs, contribuera à la mise en réseau de laboratoires (projets de recherche communs et cotutelles de thèses) et participera à l'organisation conjointe de colloques thématiques autour des questions de l'éducation et de la formation, dans l'objectif de valoriser sa recherche à l'international.

Irrigation dans la formation continue

Les collaborations, les coopérations internationales et les expériences de mobilité étudiante ou enseignante menées dans le cadre de la formation continue à l'IUFM seront poursuivies dans le projet de l'ESPE Clermont-Auvergne. La possibilité offerte aux stagiaires de la formation continue et aux enseignants du supérieur de croiser leurs expériences avec des collègues d'autres pays, notamment dans les espaces francophone ou européen, doit être maintenue et renforcée. Ces échanges permettent d'enrichir les compétences professionnelles et peuvent favoriser l'émergence d'autres réponses à des questions transversales à de nombreux systèmes éducatifs : prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers, enseignement et éducation à la petite enfance, éducation à la santé, au développement durable,...

Pour atteindre ces objectifs, l'appui sur les technologies numériques, les rencontres et les échanges seront encouragés (organisation de séminaires et de stages modulaires destinés à des publics plurinationaux en formation continue).

Par ailleurs, l'ESPE hébergera en son sein le réseau international francophone des établissements de formation de formateurs (RIFEFF) qui compte actuellement 70 membres, répartis sur les 5 continents (Afrique, Amérique, Asie, Europe et Océanie). L'axe fondateur de ce réseau est la promotion de la coopération et de la solidarité entre les institutions francophones œuvrant pour la formation de formateurs, en vue de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement et à la professionnalisation des métiers de l'éducation. Cette association contribue au rayonnement national et international de l'ESPE.

3.11 Politique culturelle

Dans une ESPE, la politique culturelle n'est pas une option, elle relève du cœur de la mission de formation de l'institution. En effet, c'est le contact avec la culture vivante qui est à même de permettre aux futurs enseignants de donner toute sa place à cette dimension fondamentale du développement de leur élèves qui est constituée par l'ouverture sur toutes les formes de culture (musique, arts visuels, théâtre, culture

scientifique et technique ...). Il s'agira ainsi de donner les moyens à tous les étudiants de prendre toute leur place dans le « parcours d'éducation artistique et culturelle » tel que défini dans la loi d'orientation sur l'éducation. L'ESPE Clermont-Auvergne s'appuiera sur la politique culturelle développée par l'IUFM en articulation étroite avec le SUC, service culturel du PRES. Cette politique culturelle s'affirmera dès 2014 au sein du Master Métiers de l'Enseignement de l'Éducation et de la Formation.

Une politique culturelle au cœur des enseignements universitaires et professionnels

Elle a la volonté d'intégrer une dimension culturelle et artistique dans les modules de formation universitaire vers l'enseignement et l'éducation. Ainsi, chaque action artistique, chaque projet culturel est porté par les formateurs eux-mêmes, qui en définissent les contenus et l'exploitent selon les nécessités de leurs enseignements universitaires. Ces derniers répondent, d'une part, aux exigences pédagogiques définies par les textes officiels et les programmes scolaires élaborés par le ministère de l'Éducation Nationale et d'autre part, aux impératifs de la formation professionnelle prenant en compte les ressources artistiques régionales et les potentialités qu'offrent les différents partenariats culturels privilégiés en place : notamment avec la DRAC jusqu'en 2010 pour les interventions d'artistes, le SUC au sein du PRES pour la mise en place d'ateliers ouverts à l'ensemble des étudiants du PRES dont cinq sont déjà animés par des formateurs de la future ESPE, et d'autres spécifiques sur l'écriture ou le théâtre par exemple animés par des enseignants des UFR et intervenants, la semaine de la poésie, l'AMAC de Chamalières....

Il sera ainsi proposé aux étudiants du MEEF, des Unités d'Enseignement optionnelles spécifiques et des ateliers favorisant la pratique artistique et la confrontation quotidienne à des ressources artistiques et culturelles suscitant l'ouverture de débats éducatifs et culturels. L'ensemble des membres universitaires et rectoraux pourront s'y investir.

Une politique culturelle au sein de l'ESPE à dimension régionale selon cinq axes :

In fine, c'est donc selon cinq axes majeurs que l'ESPE Clermont-Auvergne développera dans les quatre sites qui la constituent (Chamalières, Moulins, Le Puy-en-Velay et Aurillac), une politique culturelle adaptée aux besoins d'une formation spécifique et efficace des enseignants en formation initiale et continue dans l'ensemble du territoire :

- Au sein du master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, et adaptée à chaque parcours de mention, l'intervention de personnes du monde des arts et de la culture et l'exploitation de ressources culturelles locales pour l'enseignement au niveau des écoles, des collèges et lycées. La valorisation, l'accompagnement et la mutualisation de projets culturels menés par les étudiants seront privilégiés notamment au cours de leur alternance en master (stands thématiques de présentation dans la cafétéria, vidéos en libre accès, rubrique sur notre plateforme ...).
- Une offre culturelle interne selon une programmation annuelle sera ouverte à tous les étudiants, stagiaires de formation continue et personnels sous forme d'expositions, d'interventions, de spectacles vivants et de conférences d'artistes (sculpteurs, peintres, poètes, acteurs, musiciens, danseurs...) sous des formes et durées adaptées aux différents publics : rendez-vous midi-deux, expositions permanentes, conférences et spectacles 18h-20h avec une utilisation large des lieux stratégiques (cafétéria, extérieurs, amphi pour une sensibilisation large ...).

Programme culturel IUFM 2013: <http://www.auvergne.iufm.fr/?-Culture->

Offre SUC 2013-05-12 : <http://www.u-clermont1.fr/actualites.html>

- Cette offre sera bien sûr ouverte à un public extérieur dont le public scolaire (exposition, manifestations ponctuelles...).
- Des informations et des accès privilégiés pour les usagers étudiants des différentes formations et les personnels seront facilités pour des manifestations extérieures, en lien avec des partenaires dont certains financeurs (SUC, Festivals Traces de vie, Court métrage, Cinéma espagnol...).

Une évaluation annuelle de la politique culturelle de l'ESPE sera proposée aux étudiants et publics afin d'analyser et d'impulser des actions futures.

<http://sondages.univ-bpclermont.fr/index.php?sid=33511&lang=fr>

4) Organisation de la mission de coordination

- | | | |
|-----|---|------|
| 4.1 | Description de l'ensemble des équipes pédagogiques et de formation impliquées dans le projet | p 75 |
| 4.2 | Description de l'interaction avec les services communs des établissements publics d'enseignement supérieur partenaires, le rectorat et les services académiques, les EPLE | p 76 |
| 4.3 | Outils de la coordination | p 77 |
| 4.4 | Description de l'interaction avec les associations complémentaires de l'Ecole | p 79 |

4) Organisation de la mission de coordination

4.1 Description de l'ensemble des équipes pédagogiques et de formation, impliquées dans le projet

Constitution des équipes pédagogiques

Les équipes pédagogiques des masters préparant aux métiers de l'enseignement sont constituées depuis de nombreuses années d'enseignants-chercheurs, d'enseignants des 1^{er} et 2nd degrés et de CPE recrutés à titre définitif, principalement par l'IUFM, et enfin d'enseignants des 1^{er} et 2nd degrés recrutés à titre provisoire pour des quotités allant d'un mi-temps annualisé à 1 heure hebdomadaire annualisée. Des enseignants, des chefs d'établissement scolaires, des membres des corps d'inspection et d'autres professionnels sont également sollicités pour des interventions ponctuelles. Ce principe de pluralité des équipes enseignantes est reconduit dans le cadre du projet ESPE mais les proportions de chacune des catégories sont appelées à évoluer.

- Au sein de la composante ESPE, environ un quart des postes sont occupés par des enseignants chercheurs, la moitié par des enseignants des 1^{er} et 2nd degrés à titre définitif et un quart sont affectés à des recrutements à titre provisoire; ce qui permet en nombre d'intervenants d'avoir environ autant de permanents que de professionnels associés. Du fait des enjeux liés au lien à la recherche, au besoin de pilotage d'un nombre croissant de diplômés au niveau master, à la diversification des champs disciplinaires mobilisés dans la formation des enseignants, le nombre d'enseignants-chercheurs est appelé à atteindre environ 1/3 des effectifs à échéance 2018, avec une proportion de professeurs tendant à converger vers la moyenne de l'université. La proportion des postes réservés à des emplois à temps partiel et à titre temporaire passera à 1/3 mais les profils de recrutement seront diversifiés pour élargir la palette des compétences professionnelles sollicitées (notamment par l'accueil de personnels de direction et d'inspecteurs). A l'issue du présent contrat, les ressources humaines de la composante ESPE seront donc équilibrées puisque parmi les enseignants, 1/3 aura en charge le lien à la recherche (enseignants-chercheurs), 1/3 le lien au terrain professionnel (enseignants associés) et 1/3 le développement professionnel des étudiants (enseignants des premier et second degrés de l'ESPE).
- Au sein des UFR, une large majorité des intervenants dans l'offre de formation ESPE sont des enseignants-chercheurs. Cette composition ne devrait pas évoluer.
- Les personnels de l'éducation nationale sollicités dans la conception et la mise en œuvre de l'offre de formation de l'ESPE sont des professionnels de haut niveau, validés par leur hiérarchie. Dans le premier degré, le CAFIPEMF est une garantie du travail spécifique de réflexion et de mobilisation des compétences professionnelles au service de la formation initiale et continue des enseignants. Les PEMF apportent une contribution de premier plan à la qualité de la formation à l'ESPE. Ils interviennent dans les UE notamment de pédagogie, ils accueillent des étudiants dans leurs classes, analysent avec eux les séquences d'enseignement mises en place et co-encadrent le suivi des stages avec les formateurs universitaires. De plus, une large majorité de ces professionnels s'est engagée dans l'approfondissement de ses compétences dans le cadre d'un master réalisé en formation continue. Plusieurs PEMF participent aux recherches menées dans le laboratoire ACTé par la mise en place d'expérimentations en classe. Ce vivier doit être élargi et renouvelé selon les procédures en place. Pour le second degré, le vivier des tuteurs est également identifié par les corps d'inspection mais le travail de formation et éventuellement de certification nécessite un effort particulier dans lequel l'ESPE apportera tout le soutien possible, notamment en terme de formation continue diplômante.

Modalités de recrutement dans la composante ESPE

Depuis de nombreuses années les corps d'inspection sont invités à participer aux jurys de recrutement à titre définitif des enseignants des premier et second degrés. Ils participent également largement à la sollicitation des viviers. Depuis l'intégration de l'IUFM à l'université Blaise Pascal en 2008, les membres des corps d'inspection et des directions académiques ont un avis consultatif dans ces commissions mais ils continuent d'être systématiquement invités et participent effectivement aux jurys dans la quasi totalité des cas. Pour les recrutements à titre provisoire, une information préalable des besoins est formulée par l'IUFM auprès des services du rectorat, des corps d'inspection et des directions académiques qui, en retour, informent l'IUFM sur les viviers potentiels et les éventuelles difficultés de remplacement. Par la suite, la procédure est la même que pour les recrutements à titre définitifs. Ces procédures seront reconduites dans le cadre de

l'ESPE. Depuis 2008, au moins un représentant de l'UFR concernée par le recrutement est associé au jury de recrutement des enseignants de l'IUFM intervenant dans les formations préparant au métier d'enseignant dans le second degré; cette procédure sera bien évidemment reconduite dans le cadre de l'ESPE. En ce qui concerne le recrutement des enseignants-chercheurs, celui-ci se déroule selon les règles en vigueur à l'université Blaise Pascal. Le profilage des postes de l'ESPE relève d'une démarche de concertation impliquant tant les responsables de la composante que la DRH et l'équipe présidentielle. Les profils de poste sont validés par les conseils centraux de l'université.

Modalités de recrutement dans les UFR sur des fiches de poste entrant dans le périmètre du projet ESPE

Les équipes mettant en œuvre les formations aux métiers de l'enseignement dans le second degré ont construit peu à peu une culture commune, en particulier depuis 2008, et de manière plus nette dans la construction du projet ESPE. Les recrutements opérés par les UFR sur des fiches de poste entrant dans le périmètre du projet ESPE donneront lieu à l'invitation d'un enseignant de la composante ESPE au sein du jury.

4.2 Description de l'interaction avec les services communs des établissements publics d'enseignement supérieur partenaires, le rectorat et les services académiques, les EPLE

L'articulation des actions des services du rectorat, des établissements du PRES et de l'ESPE s'effectue à tous les niveaux au service de la cohérence et de l'excellence de l'offre de formation. Elle vise également à une mobilisation optimale des ressources mises en œuvre par ces deux entités. Elle permet également à l'ensemble des personnels concernés, enseignants comme personnels administratifs, d'avoir une lecture claire de leur positionnement dans le dispositif, des missions qu'ils ont à remplir, de leur sens et des contraintes de calendrier.

Les établissements d'enseignement supérieur du PRES prennent part collégalement à la définition de la stratégie de l'ESPE qui doit constituer un élément clé de la politique de site du fait de son rôle en matière d'optimisation de la qualité de l'enseignement via la recherche et la formation. Outre la participation des établissements au sein du COSP, le bureau et le CA du PRES seront régulièrement saisis des problématiques liées à la formation des enseignants.

Le recteur, le président de l'université et le directeur de l'ESPE conviennent du cadrage politique et des axes stratégiques de développement de leurs services respectifs au service de la formation initiale et continue des enseignants et des cadres du système éducatif. Ils définissent également les axes d'accompagnement par leurs services de la régulation et de développement des autres domaines de l'offre de formation susceptibles d'en bénéficier.

Les DASEN et les directeurs adjoints de l'ESPE définissent ensemble les moyens nécessaires, les procédures et les calendriers permettant la mise en œuvre de ces politiques à destination des métiers de l'enseignement dans le 1^{er} degré. Des binômes sont constitués pour chacun des dossiers : formation initiale, formation continue, gestion des PEMF mis à disposition de l'ESPE ou tout autre dossier le nécessitant.

La DRH du rectorat et le directeur adjoint de l'ESPE en charge des personnels définissent ensemble les moyens nécessaires, les procédures et les calendriers permettant la mise en œuvre de ces politiques à destination des métiers de l'enseignement dans le 2nd degré.

Les services départementaux des DASEN d'une part, et les responsables de site de l'ESPE et le directeur des études 1^{er} degré pour le département du Puy-de-Dôme d'autre part, mettent en œuvre les actions définies par les DASEN et les directeurs adjoints et font toutes les propositions d'ajustement, de remédiation ou de création qu'ils jugent nécessaires.

Les services centraux du rectorat et les services de l'ESPE construisent et mettent en œuvre les outils administratifs permettant le fonctionnement optimum du dispositif. Du côté de l'ESPE, c'est le directeur administratif qui assure la coordination d'ensemble des partenariats. De plus, sur la base de l'expérience acquise par l'IUFM et les services académiques, des binômes ou trinômes sont constitués pour chacun des dossiers, personnels, formation continue, service économique et financier, ou tout autre dossier le nécessitant. Une attention particulière est portée au trinôme : service des personnels du rectorat, service du personnel des directions académiques, bureau des stages et de l'insertion professionnelle de l'ESPE; outre

la mobilisation des personnels de ces services, ce trinôme pourra faire appel autant que de besoin aux autres services du rectorat et de l'ESPE pour mener à bien leur mission.

La maison pour la science en Auvergne est un acteur autonome de la formation des enseignants dans le domaine scientifique. Elle n'est pas intégrée mais son action est étroitement articulée à celle de l'ESPE. Le travail conjoint est matérialisé par la participation des personnels de l'ESPE à la dynamique de la MSPA assurant ainsi une collaboration concrète sur le terrain. En ce qui concerne le pilotage, outre la participation de la MPSA au COSP, un travail régulier entre la direction de l'ESPE et celle de la MPSA sera conduit pour mettre en synergie les propositions de formation en direction des enseignants des premier et second degrés.

Les établissements scolaires et les circonscriptions du premier degré constituent des lieux de formation de premier plan pour l'ensemble des étudiants de l'ESPE. Une approche ambitieuse de la formation des enseignants se doit de s'appuyer sur la mise en synergie de la contribution des différents intervenants.

Un travail d'élaboration d'un document de référence académique a été lancé. Il est porté par un groupe de travail associant chefs d'établissements, IPR EVS et ESPE pour le second degré. Pour le premier degré, il est l'un des éléments constitutifs du dialogue entre les DASEN et l'ESPE.

Ce document de référence destiné tant aux équipes de circonscription et d'établissement qu'aux formateurs de l'ESPE inclura une description des maquettes de formation, les modalités de stage, d'accompagnement et d'évaluation, la description des rôles de chacun, les dimensions de la formation abordées spécifiquement en établissement. Ce document sera finalisé pour la rentrée 2013.

4.3 Outils de la coordination

Depuis 2008, année de son intégration à l'université Blaise Pascal, l'IUFM a mené une politique résolue de convergence avec les outils et modalités de gestion de son université de rattachement. Le transfert de 23 postes de l'IUFM dont la quasi totalité des postes BIATSS de catégorie A (7 sur 8) et la moitié de ses postes de catégorie B a permis de renforcer significativement les capacités de pilotage et de gestion de l'université Blaise Pascal en vue de prendre en charge l'intégration de l'IUFM au 1^{er} janvier 2008 (transfert de compétences : agence comptable, gestion administrative et financière des agents, système d'information...) puis en vue de s'adapter au contexte d'acquisition des responsabilités et des compétences élargies, effectives au 1^{er} janvier 2010. La responsable administrative de l'IUFM se réunit régulièrement, sous l'autorité du Directeur Général des Services, avec les responsables administratifs des autres composantes pour harmoniser les pratiques et mettre en œuvre la politique administrative de l'établissement. Les liens se sont tissés progressivement entre les services de l'IUFM et les services centraux, mais aussi avec ceux des autres composantes, en particulier autour de l'usage des outils informatiques de gestion.

Le bureau des stages en milieu scolaire, intégré au service de scolarité de l'IUFM, gère, en partenariat étroit avec le rectorat et les directions académiques, l'ensemble des mises en stage pour tous les étudiants de l'université. Des binômes rectorat - IUFM ont été mis en place dans chacun des sites et à chacun des niveaux, pour assurer le bon fonctionnement de ce service aux étudiants malgré des délais souvent très courts. Le savoir-faire est de haut niveau mais l'absence d'outil informatique adapté est un handicap sérieux qu'il faudra résoudre au plus vite.

La relation IUFM - rectorat pour l'organisation de la formation continue est plus ancienne et plus formalisée. Des conventions globales sont passées chaque année pour les formations du 1^{er} et du 2nd degré ; une convention spécifique rectorat - IUFM - CARSAT règle la mise en œuvre d'une série d'actions spécifiques à la sécurité et la santé au travail. Dans ce secteur aussi, des binômes ont été mis en place à chaque niveau de décision.

La construction du projet ESPE a donné une nouvelle dimension à ce travail de coordination, tout en précisant les missions et le périmètre de la composante ESPE.

Relations entre les services centraux de l'UBP et ceux de la composante ESPE

Les services centraux définissent le cadrage, en particulier en termes de procédure et de calendrier, et les outils de gestion administrative pour l'ensemble de l'université ; ils fournissent aux services de la composante les moyens matériels et techniques de leur fonctionnement. Ils lui assurent en outre un soutien juridique.

Au-delà des procédures annuelles traditionnelles (campagnes d'emplois, campagnes d'évaluation des personnels, campagnes de recrutement, mouvement, procédure budgétaire, préparation de rentrée...) certaines modalités de fonctionnement ont permis également de renforcer l'intégration en matière administrative :

- budget commun informatique piloté par une « commission TIC » ;

- commission des bâtiments (réunion annuelle) et procédure de demande de travaux ;
- commission des relations internationales et mise en place de moyens et de dispositifs mutualisés de mobilité étudiante ;
- pilotage partagé de la formation continue externe et accueil du service dans les locaux de l'IUFM.

Organisation administrative de la composante ESPE

L'élargissement des missions confiées à l'ESPE par rapport à celles de l'IUFM et son rôle de pivot dans l'organisation pratique des relations rectorat - université pour la mise en œuvre de l'offre de formation initiale et continue, nécessite un pilotage administratif renforcé, notamment pour la mise en œuvre des partenariats extérieurs et pour adapter la structuration et le fonctionnement administratifs au projet pluriannuel de l'ESPE ; c'est pourquoi la création d'un poste de directeur administratif est programmé dès la rentrée 2013. Ce poste de catégorie A sera profilé pour des cadres administratifs ayant si possible la double culture de l'enseignement scolaire et de l'enseignement universitaire. Dans un contexte de professionnalisation affirmée des formations et de développement des partenariats de tous ordres au sein du projet ESPE, son rôle essentiel sera de conduire la coordination administrative, de bâtir les outils opérationnels et de veiller à la conformité des partenariats établis. Sous sa tutelle, le service de la scolarité et celui des personnels renforcés chacun d'au moins une personne devront être capables d'assumer la gestion de l'ensemble des étudiants inscrits et celle de l'ensemble des enseignants et professionnels associés.

Le service de scolarité de la composante ESPE gèrera en totalité les étudiants inscrits dans les formations initiales ou continues portées par l'ESPE sous le contrôle de la scolarité centrale de l'université, avec ses outils (aujourd'hui le logiciel Apogée et Ciel), et selon son calendrier. Il mettra en œuvre l'ensemble des actes de gestion des étudiants : préinscription, inscription, convocations, organisation des examens, préparations des jurys, publication des résultats et délivrance des diplômes. Il actualisera chaque année la description des diplômes et les modalités de contrôle de connaissances.

Il gèrera, en coordination avec les services du rectorat et les directions académiques des services de l'Education nationale, l'ensemble des mises en stage des étudiants, à l'exception des contrats ouvrant droit à rémunération qui seront gérés par les services académiques.

Les emplois du temps des formations de l'ESPE, incluant tous les étudiants et tous les enseignants mobilisés, quels que soient leur composante de rattachement et leur employeur, seront coordonnés sur le plan pédagogique par les directeurs des études (enseignants de la composante ESPE) puis saisis dans le logiciel ADE et mis à disposition sur l'ENT.

Les examens de l'ensemble de l'offre de formation de l'ESPE seront organisés par son service de scolarité qui aura en particulier la responsabilité de la définition des procédures et du calendrier, en conformité avec les textes de cadrage votés par les instances de l'université et sous le contrôle de la scolarité centrale de l'université.

Le service des personnels de l'ESPE gèrera la mobilisation et le contrôle du service effectué par l'ensemble des enseignants intervenant dans l'offre de formation de l'ESPE, quels que soient leur composante de rattachement et leur employeur, sous le contrôle de la DRH de l'université, avec ses outils (aujourd'hui le logiciel Geisha), et selon son calendrier. Il mettra en œuvre les actes de gestion des enseignants titulaires et occasionnels qui lui incombent : contact avec l'enseignant, définition et suivi des services, interface avec la DRH de l'université pour les actes de gestion individuels et collectifs et la gestion quotidienne. Des binômes seront également constitués avec la DRH du rectorat et des directions académiques afin de faciliter la circulation de l'information et la gestion des personnels de l'éducation nationale intervenant dans les formations portées par l'ESPE.

L'Espace Numérique de Travail de l'ESPE est celui de l'université. La gestion de cet espace de travail est de la compétence de l'université, néanmoins, le service informatique de la composante ESPE, sous le contrôle de la Direction des Services Informatiques de l'université, a la possibilité d'interroger les bases de toutes les données issues de la composante, d'inscrire ses étudiants et de traiter leur constitution en groupe, et de modifier autant que de besoin l'outil de certification à la certification C2I2E. Les services centraux de l'université ont en charge l'adaptation des outils informatiques aux besoins spécifiques de la composante ESPE. Le service de communication de la composante gère le site de la composante en conformité avec la charte graphique de l'université et sa politique de communication. Le directeur de l'ESPE est le directeur de rédaction de ce site.

Les autres services administratifs de l'ESPE opèrent sous la responsabilité de l'administrateur de l'ESPE en conformité avec les règles communes de l'université.

4.4 Description de l'interaction avec les associations complémentaires de l'École

L'ESPE a vocation à mettre en synergie l'ensemble des compétences présentes dans l'académie de Clermont-Ferrand au service d'une politique cohérente et ambitieuse de formation initiale et continue aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation. L'horizon de ce travail est la refondation de l'École de la République à laquelle toutes les associations complémentaires de l'école sont particulièrement attachées.

L'ESPE sera donc largement ouverte à l'ensemble des partenaires complémentaires de l'école qui le souhaitent et qui sont proches de nos valeurs. Ils ont eux aussi, le plus souvent, développé un maillage territorial en prise avec les réalités éducatives et sociales et ses différents acteurs, permettant un réel ancrage dans l'académie.

Une exigence de partenariat réussi

Cette interaction souhaitée a l'ambition de mettre en place un réel partenariat sous certaines conditions afin d'éviter une simple sous-traitance et des malentendus. Ce partenariat vise une complémentarité qui fait sens et une efficacité par un partage de connaissances, d'expertises et de compétences au profit de projets offrant des avantages et gains mutuels.

Ce travail collaboratif permettra de mieux se connaître pour mieux se reconnaître et mettre en cohérence les missions respectives, les territoires et champs d'expertises.

Une ambition commune

L'ESPE et les associations complémentaires de l'école ont pour objectif la lutte contre les inégalités sociales, culturelles et l'émergence de savoirs, de pratiques à visée d'émancipation et d'éducation à la citoyenneté de tous les publics en formation.

Elles visent au sein de la formation des enseignants une dynamique en faveur de l'égalité des chances par le développement d'une éducation globale pour tous les enfants et adolescents et dans tout le territoire régional.

Un lieu institué de débat et de coordination

L'ESPE nomme dans les instances de pilotage - COSP et les conseils de perfectionnement - des représentants du monde associatif qui relaieront l'information et seront porteurs du débat collectif, ce qui nécessitera une coordination associative à préciser.

Un référent coordonnera le dispositif au sein de l'ESPE et veillera à sa cohérence. Il facilitera les temps d'élaboration du travail partenarial et le montage des projets.

Un dispositif d'évaluation

Un dispositif d'évaluation sera proposé et présenté chaque année dans les instances délibératives de l'ESPE et des associations.

Il permettra un recul réflexif sur les actions menées et un diagnostic partagé afin d'apporter les innovations nécessaires aux évolutions des publics et de la formation. Il favorisera l'installation durable de cette démarche partenariale.

Des formes d'intervention adaptées et diversifiées à construire au cœur des enseignements universitaires et professionnels

Des collaborations au sein de la formation d'enseignant avec diverses associations existent depuis de nombreuses années, notamment avec l'OCCE, l'USEP, l'AFEV... Elles font l'objet de conventions et devront s'insérer dans le nouveau dispositif. Elles pourront s'élargir à d'autres associations partageant les mêmes valeurs.

Une prise en compte de la spécificité des publics (formation initiale, formation continue, projet individuel...) en formation et de leurs contraintes (horaires, concours...) sera un axe prioritaire dans les choix d'action opérés.

Cette démarche partenariale a la volonté de s'intégrer dans les modules de formation universitaire dirigés vers l'enseignement, l'éducation et la formation. Ainsi, chaque action, chaque projet, est porté par les formateurs des modules concernés, qui en définissent les contenus avec le ou les partenaires spécifiques et l'exploitent selon les nécessités de leurs enseignements universitaires.

De plus, des journées ou semaines à thèmes accompagnant soit un enseignement, soit un événement citoyen, soit un public en formation, peuvent être organisées en mobilisant les lieux de formation. L'objectif de ces manifestations est d'informer et de valoriser l'intérêt du travail partenarial autour de projets de classe, d'école ou d'établissement; (par exemple au moyen de stands d'information sur les addictions, la contraception, la littérature jeunesse, l'orientation, l'aide aux devoirs, les besoins particuliers...).

Un centre de ressources et d'innovation des actions partenariales sera créé pour mutualiser celles-ci et les mettre à disposition des publics en formation sous une forme à déterminer (espace sur site WEB de l'ESPE, « box » thématique...). Une rubrique pourra exister sur le site internet de l'ESPE sous des conditions de publication à déterminer.

5) Place de la recherche au sein de l'ESPE Clermont-Auvergne

5.1 Appui sur le laboratoire ACTé	p 81
5.2 Contribution des laboratoires LAPSCO, LRL, CELIS, CHEC et PHIER et de l'IREM	p 82
5.3 Intégration dans la politique nationale de recherche en éducation	p 86

5) Place de la recherche au sein de l'ESPE Clermont-Auvergne

5.1 Appui sur le laboratoire ACTé

Le fort adossement à la recherche des formations aux métiers de l'enseignement est l'une des caractéristiques de l'offre actuelle de l'IUFM et des UFR. Les formations dispensées par l'ESPE seront ainsi fortement ancrées dans les recherches conduites par différents laboratoires du site clermontois : des liens privilégiés seront naturellement renforcés avec le laboratoire ACTE (Activité, Connaissance, Transmission, Education, EA 4281, classée A+) qui est actuellement rattaché à l'IUFM et à l'UFR STAPS et qui a vocation à rejoindre l'ESPE en lieu et place de l'IUFM, mais aussi avec le LAPSCO (Laboratoire de Psychologie Sociale et Cognitive, UMR classée A+), le LRL (Laboratoire de Recherches sur le Langage, EA), le CELIS (Centre d'études sur les littératures et la sociopoétique, EA qui a lancé un programme sur les littératures de jeunesse), le CHEC (Centre d'Histoire, Espaces et Cultures) et le PHIER (Philosophies et Rationalités). Au sein de l'ESPE, les liens entre formation et recherche sont interactifs, dans la mesure où ils fonctionnent de façon étroitement imbriquée dans les deux sens :

- de la recherche vers la formation : les recherches en sciences de l'éducation et de la cognition et en didactique de la discipline, ainsi que dans les différents champs disciplinaires, sont au cœur des programmes pédagogiques de la formation initiale et continue, que ce soit dans les modules théoriques ou dans les formations pratiques : dans le cadre d'une formation aux métiers de l'enseignement adossé à la recherche, l'étudiant aura un contact avec la pratique de la recherche et saura mobiliser des données de la recherche au service de son développement professionnel;
- de la formation vers la recherche : l'ESPE a vocation à être un centre de ressources et d'expertise qui, à partir de demandes de formation (initiale et continue) émanant des praticiens, fait émerger des projets de recherche réalisés au sein des laboratoires clermontois et dans le cadre de collaborations nationales et internationales.

ACTé, un laboratoire acteur de premier plan au cœur de l'ESPE

Le laboratoire ACTé développe des recherches/interventions ayant pour visée principale la transformation des pratiques professionnelles dans l'enseignement et dans d'autres domaines comme les pratiques corporelles et plus ponctuellement dans le monde de l'entreprise. L'étude empirique de l'activité professionnelle en situation constitue le dénominateur commun de ses problématiques scientifiques. A partir de cadres théoriques complémentaires, les chercheurs accordent une part importante à la subjectivité des acteurs étudiés tout en prenant en compte la contextualisation de leur activité. Ils s'intéressent particulièrement aux savoir-faire, aux gestes professionnels et aux connaissances pratiques se construisant au cours de l'activité effective des acteurs.

Cette unité de recherche innove l'ensemble des diplômés de l'ESPE. Elle assure la force des liens entre la recherche et la formation sur la base de l'expérience acquise mais aussi à l'appui de productions scientifiques qui ne se bornent pas à considérer les questions relatives à l'enseignement, la formation ou l'apprentissage sous l'angle d'une unique discipline universitaire. Les axes thématiques de recherche du laboratoire ACTé sont questionnés d'un point de vue pluridisciplinaire.

Composée d'une trentaine d'enseignants chercheurs, de 30 doctorants et de plus de 60 membres associés, l'unité de recherche ACTé bénéficie d'une notoriété internationale concernant les questions relatives à l'éducation à la santé, à l'anthropologie des pratiques corporelles. Ses travaux en didactique disciplinaire et en didactique professionnelle bénéficient aussi d'une forte audience dans le domaine de la recherche en éducation. C'est un laboratoire résolument tourné vers l'intervention en milieu professionnel : les connaissances qu'il produit sont des ressources pour l'action en situation. C'est pourquoi les chercheurs de cette unité ont obtenu et obtiennent de nombreux financements provenant de ses partenaires sur les terrains professionnels : institutions, DGESCO, éditeurs scolaires, promoteurs de santé, fédérations sportives, etc.

Ce laboratoire a produit plusieurs outils didactiques ou artefacts de formation qui font de lui une référence au plan national dans les domaines de l'éducation, l'enseignement et de la formation. Par exemple, dans le domaine de la production de manuels scolaires, ceux élaborés par Sylvie Cèbe et Roland Goigoux au terme d'un processus de « conception continuée dans l'usage » sont actuellement les plus vendus sur le marché de l'édition de l'école maternelle ; dans le domaine de l'élaboration de ressources en ligne pour la formation des enseignants, la plate-forme de formation NéoPass@ction, conçue à partir des modélisations de l'activité des enseignants débutants, a été diffusée à la rentrée scolaire auprès des 60 000 établissements scolaires de l'hexagone ; dans le domaine de la formation à l'arbitrage dans plusieurs activités sportives, un pôle international de formation a été créé ; enfin, dans le domaine de l'éducation à la santé, cette unité de recherche est à l'initiative d'un réseau national de formation en éducation à la santé et prévention des conduites addictives dont il assure le pilotage.

Le laboratoire ACTé collabore de manière étroite et pérenne avec de nombreux laboratoires nationaux et internationaux mais aussi avec de nombreux organismes partenaires nationaux et internationaux.

Principaux organismes nationaux ou internationaux partenaires du laboratoire ACTé

- Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé)
- Caisse nationale d'assurance maladie
- Conseil Régional d'Auvergne
- DGESCO (Direction générale de l'enseignement scolaire)
- Editeurs scolaires : Hatier et Retz
- Fédération Française de Football
- Fédération Française de rugby
- IFé (Institut Français d'Education), ENS de Lyon
- Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES)
- La Poste
- Maison des Sciences de l'Homme, Clermont-Ferrand
- Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale (MGEN)
- OPEN (Observatoire des Pratiques Enseignantes)
- PRES Clermont-Universités
- PRES Universités de Lyon
- RESEIDA (Recherches sur la Socialisation, l'Enseignement, les Inégalités et les Différenciations dans les Apprentissages)

Quatre axes de recherche fédérateurs organisent les travaux de l'unité de recherche :

- Axe 1 : Situations de transmission de connaissances et d'apprentissage
- Axe 2 : Dynamique des interactions asymétriques
- Axe 3 : Professionnalisation et métiers
- Axe 4 : Conception et évaluations d'outils et de dispositifs

Les recherches publiées par les membres du laboratoire ACTé sont abondamment citées dans les bibliographies de référence en formation d'enseignants (didactique du français, des mathématiques, des sciences physiques mais aussi en pédagogie générale, en psychologie sociale de l'éducation ou en psychologie des apprentissages). Aussi, c'est naturellement que ce laboratoire sert d'appui à l'ensemble des formations présentes dans l'ESPE.

La complémentarité des origines disciplinaires des membres du laboratoire, enrichit l'étude des différentes dimensions de l'activité des acteurs et de fait, assure une cohérence et une pertinence à cette formation. Dès lors, former des professionnels de l'enseignement, de l'éducation et de la formation compétents est facilité dans un tel contexte, leur formation prend appui sur des savoirs spécialisés et actualisés.

Le descriptif de chacun de ces axes est disponible sur le site : <http://acte.univ-bpclermont.fr/>

La majorité des opérations de recherche concernent directement les problématiques éducatives en milieu scolaire. Un ensemble de dispositifs de formation de formateurs permettent d'articuler recherche et formation conduisant ainsi à irriguer les masters proposés à l'ESPE.

5.2 Contribution des laboratoires LAPSCO, LRL, CELIS, CHEC, PHIER et de l'IREM

L'ESPE constitue une réelle opportunité pour favoriser les collaborations entre laboratoires et ainsi irriguer les formations de l'ESPE de manière plus forte. Ainsi, cinq unités de recherche sont parties prenantes de ce projet, toutes avec des expertises bien ciblées et complémentaires les unes des autres.

Cinq laboratoires partenaires sont impliqués dans l'ESPE :

1. Le LAPSCO (Laboratoire de Psychologie Sociale et Cognitive)

Le Laboratoire de Psychologie Sociale et Cognitive (LAPSCO, UMR 6024) est actuellement le seul laboratoire français CNRS spécialisé dans la psychologie sociale. La psychologie sociale s'intéresse bien souvent à des problématiques à fort enjeu social (par exemple, la reproduction des inégalités sociales à l'école). La réussite scolaire des membres de groupes stigmatisés est ainsi au cœur de la préoccupation

scientifique de plusieurs membres du LAPSCO et leurs travaux s'efforcent de ne pas se limiter à l'observation ou au constat, mais veillent à identifier les mécanismes susceptibles de réduire les effets observés d'inégalité scolaire de réussite. La psychologie cognitive, également fortement présente au sein du LAPSCO, apporte une expertise sur les processus cognitifs fondamentaux comme l'apprentissage en contexte scolaire. Ainsi, depuis sa création par Jean-Marc Monteil en 1991, le LAPSCO a contribué au développement de travaux sur la régulation sociale des performances et des fonctionnements cognitifs dans des contextes scolaires qui s'articulent actuellement autour de trois thématiques de recherche du projet 2012-2017 du LAPSCO.

Axe 1 – Stigmatisation sociale et impacts cognitifs et comportementaux.

Axe 2 – Normes et valeurs sociales du système scolaire.

Axe 3- Apprentissage.

2. Le LRL (Laboratoire de Recherches sur le Langage)

Le LRL (Laboratoire de Recherche sur le Langage, EA 999, <http://lrl.univ-bpclermont.fr>) consacre une fraction importante de son activité à la formation de futurs enseignants ou de chercheurs en didactique / apprentissage à travers son master SDL (Sciences du Langage), avec son versant professionnel DLC-FLES (*Didactique des Langues et des Cultures – Français Langue étrangère et Seconde*) et son versant recherche LALI (*Linguistique, apprentissage des langues, informatique*).

Enseignement et Recherche

Depuis de nombreuses années les chercheurs du LRL forment des futurs enseignants de langues à l'utilisation des TICE en présentiel, à distance ou dans des situations hybrides. En particulier, il met ses étudiants en situation de formation /apprentissage en ligne avec d'autres étudiants (apprenants ou futurs enseignants), de pays, langues et institutions différents : Colombie, Mexique, Etats-Unis, Grande-Bretagne, Allemagne, etc. L'enjeu est alors l'enseignement des langues, la médiation interculturelle, la sensibilisation aux différences de cultures d'apprentissage / enseignement.

Ces formations en tandems, petits groupes mélangés, donnent lieu à l'élaboration de scénarios pédagogiques, à la collecte de données sur les interactions et les contextes d'apprentissage. Ces données recueillies et structurées dans des corpus d'apprentissage (LETEC : *Learning and Teaching Corpora*, voir <http://lrl-diffusion/mulce2/>) servent ensuite à la formation des futurs enseignants, tout comme aux chercheurs.

Le travail de ces chercheurs à partir des données provenant des corpus d'apprentissage permet de comprendre quels sont les scénarios pédagogiques et les dispositifs de formation (incluant les environnements informatiques) les plus adaptés pour tel ou tel besoin, public, situation de formation.

Le LRL a beaucoup travaillé ces derniers temps sur les plates-formes de téléformation, les systèmes multimodaux de communication synchrone incluant texte, voix, images, icônes, y compris avatars (monde synthétique / virtuel tel *Second Life*), ainsi que sur les systèmes dits de réseaux sociaux ou du Web2.0.

Les membres du LRL interviennent déjà au sein de l'IUFM et sont prêts à intervenir dans les formations ESPE articulant "enseignement et recherche" et "recherche et innovation" pour développer de manière concrète les compétences des futurs enseignants en TICE, didactique et/ou linguistique sur les thèmes suivants (thèmes donnés à titre indicatif) :

- à partir de matériaux provenant de corpus pédagogiques, formation des élèves-professeurs à l'intégration du processus réflexif dans leur pratique ;
- étude de cas sur une situation d'acquisition de la langue maternelle en rapport avec des problématiques de recherche reconnues. Le cycle de travail du chercheur : observation, recueil et organisation des données, analyse ;
- pousser les murs de la classe : formation télécollaborative en ligne reliant élèves et enseignants de différents pays, sensibilisation à l'interculturel et aux cultures d'apprentissage à partir d'expériences vécues et de corpus d'apprentissage (scénarios pédagogiques, technologies, interactions) ;
- comment utiliser une banque de tâches fondées sur les TICE en vue d'élaborer son propre scénario pédagogique ; comment intégrer des outils innovants dans des scénarios pédagogiques ;
- à partir de projets réalisés, notamment avec les TICE, analyse des contraintes et des possibilités d'une démarche de projet et adaptation à d'autres contextes ;
- à partir de corpus de discussions d'élèves recueillis en situation scolaire dans le primaire et le secondaire, analyse linguistique et réflexion pédagogique sur la construction du sens et la collaboration entre pairs.

3. Le CELIS (Centre d'études sur les littératures et la sociopoétique)

Support Master MEEF : « Devenir adulte et rester enfant ? »⁹ : Comment vivre (la littérature) aujourd'hui.

Le Centre de recherches sur les Littératures et la Sociopoétique (CELIS) offre plusieurs programmes (d'ores et déjà effectifs dans son actuelle arborescence et voués à être développés) au croisement de la recherche disciplinaire (littératures, linguistique textuelle, corpus textes) et de la transmission des savoirs, débouchant tout naturellement sur la transmission de ces savoirs dans le monde de l'éducation.

- Arts visuels, littératures graphiques, littératures de jeunesse (support du Master Création éditoriale en littérature générale et de jeunesse (CELGJ) :
 - la littérature de jeunesse (notamment l'album) ;
 - l'iconotexte, les littératures graphiques, la bande dessinée ;
 - la création éditoriale et littéraire (maisons d'édition et pensée éditoriale).
- Mythes, cultures, sociétés
 - les mythes, leurs réécritures, adaptation/transmission, mythes et sociétés ;
 - programme sur les contes de Grimm (réécritures, réception et intermédialité). Inclut des recherches sur les adaptations cinématographiques et musicales, une réflexion thématique et grammaticale sur les corpus (cf. ci-dessous), dans le domaine européen.
- Littérature des voyages
 - dialogue entre les cultures ;
 - histoire des représentations (de l'autre, de l'ailleurs et de soi) ;
 - le livre du monde et le monde des livres : des liens compliqués qui se tissent entre l'expérience et la bibliothèque.
- Corpus
 - Autour des réécritures des contes de Grimm, un important travail sur la constitution d'une base de données mixte (texte/image) est élaboré, donnant accès à des corpus informatisés balisés et étiquetés. C'est un aspect de la recherche en langue et littérature impliquant des savoirs et des savoir-faire connexes, intéressant la formation des jeunes chercheurs et des futurs enseignants.
 - Voyages : archivage, diffusion et valorisation de données relatives à la littérature des voyages. Revue électronique consacrée à ce champ de recherche.
- Voix contemporaines : des auteurs qui parlent, une société qui change, un monde qui souffre.
 - connaissance de la création littéraire contemporaine ;
 - la littérature de témoignage (Shoah, Guerres, enfance et violence) ;
 - les représentations sociétales dans la littérature contemporaine : espaces provinciaux et citadins ; évolution de la famille.
- Sociopoétique : étude des interactions sociales au filtre de la littérature. Programme sur la sociopoétique du textile à travers les siècles (collaborations avec le Centre national du costume de Moulins, le musée Bargoin de Clermont-Ferrand).

Ces programmes, qui traitent des thématiques fondamentales tant du point de la littérature que de celui de la culture dans un sens beaucoup plus large, sont ancrés dans une perspective qui est celle de la **transmission des savoirs**, de la **variété des supports**, en lien direct avec les **évolutions de la société contemporaine**. Il s'agit d'approcher une **littérature vivante** par des méthodes pluridisciplinaires.

4. Le CHEC (Centre d'Histoire, Espaces et Cultures)

Fort de 42 enseignants-chercheurs, d'une cinquantaine de doctorants, de deux ingénieurs d'étude, le CHEC réunit, historiens, historiens de l'art, archéologues, civilisationnistes et musicologues. Pour le présent quinquennal, il développe son activité autour de quatre axes de recherche :

Axe 1 L'opposition dans la Cité : objets, acteurs, formes (de l'Antiquité à la période contemporaine).

Axe 2 Dynamiques culturelles et artistiques.

Axe 3 Plaines et montagnes : sociétés et espaces du Massif central. Structures, peuplement, patrimoine.

Axe 4 Circulation des hommes et des idées : histoire des connexions politiques et culturelles.

Dans **un souci constant de valorisation de la recherche**, le CHEC développe plusieurs collections aux

⁹ En référence à l'ouvrage : *Devenir adulte et rester enfant ? Relire les productions pour la jeunesse* Sous la direction d'I. Cani, N. Chabrol-Gagne et C. d'Humières. □ Collection « Littératures », 2008, 494 p.

Presses universitaires Blaise-Pascal, une revue en ligne, édite des sources, construit des bases de données, des fonds documentaires et d'inventaires, une photothèque.

L'expérience de la préparation des concours de l'enseignement et les retours sur celle-ci des anciens étudiants nous prouvent **l'importance de la pratique de la recherche fondamentale, réinvestie pédagogiquement**, source de curiosité bibliographique et facteur facilitant pour la sensibilisation des élèves aux sources des sciences humaines. Les enseignants-chercheurs du CHEC souhaitent en conséquence contribuer à promouvoir cette recherche tant dans la **préparation des futurs enseignants du secondaire** que dans leur **formation continue**. Si l'on veut transmettre aux adolescents une science vivante et leur faire comprendre la complexité et la diversité constitutives de nos sociétés, les ponts entre les savoirs, les pratiques de leurs maîtres et les évolutions bibliographiques et techniques induites par le progrès continu des connaissances ne doivent jamais être rompus. Les enseignants-chercheurs du CHEC continueront en conséquence de proposer d'encadrer des **mémoires de recherche** répondant aux projets des axes précédemment définis et d'encourager des initiatives collectives. Ils seront disponibles pour faire œuvre de **vulgarisation et de diffusion des connaissances historiographiques et épistémologiques**. Le CHEC viendra de surcroît en soutien aux enseignements du **Master Territoires et Cultures**, spécialité « Histoire et archéologie » : les « outils de l'historien » seront ainsi proposés aux étudiants du MEEF, spécialité « Second degré », parcours « Histoire et géographie » au cours de leur M2.

5. Le PHIER (Philosophies et Rationalités)

Le laboratoire *Philosophies et Rationalités* (EA 3297) est composé de trois axes qui concernent l'épistémologie et la philosophie des sciences (axe 1), l'histoire des systèmes philosophiques (axe 2) et les rationalités pratiques (axe 3). Dans le cadre de la mise de l'ESPE, c'est surtout les chercheurs impliqués dans l'axe 1 qui pourraient intervenir dans les formations du MEEF.

En effet, en ce qui concerne les disciplines scientifiques et techniques, tous les concours de l'enseignement secondaire (CAPES, CAPET, CAPLP) mettent en avant la nécessité pour les candidats de « *mettre ses savoirs en perspective et de manifester un recul critique vis-à-vis de ces savoirs* » (dernier texte-cadre du CAPES de mathématique). Dans certaines disciplines, comme en SVT, les indications du ministère sont plus précises : « Le dossier [à commenter] comporte, en proportions variables suivant les cas, des extraits de publications scientifiques, *des textes historiques, des écrits abordant une question scientifique dans leur dimension sociétale, des extraits de grande presse, des analyses épistémologiques*, pédagogiques ou didactiques, des extraits de manuels scolaires, des productions d'élèves et tout autre document jugé pertinent par les concepteurs du sujet. ... L'objectif de ces deux épreuves est d'évaluer la capacité du candidat à mettre les savoirs en perspective et à manifester un recul critique vis-à-vis de ces savoirs (par exemple *approche historique et/ou épistémologique, une réflexion sur la signification éducative, culturelle et sociétale des savoirs, ...*). » Il semble donc nécessaire dans la formation des candidats au CAPES, CAPET, CAPLP de prévoir une introduction à l'épistémologie et à l'histoire des sciences, et c'est dans ce cadre que le PHIER peut être une ressource.

En effet, le PHIER mène, depuis sa création, des recherches de haut niveau en épistémologie et en histoire des sciences (programme IUF junior, nombreux colloques et publications dans des revues internationales). Il a d'autre part développé des collaborations avec les scientifiques sur Clermont et hors de Clermont (programme MSH sur les mathématiques avec l'IREM, université d'été avec Toulouse). Enfin, au moins trois chercheurs (H. Galinon, D. Pradelle, S. Gandon), tous les trois qualifiés en section 72 (épistémologie et histoire des sciences) ont l'expérience d'enseigner l'épistémologie et l'histoire des sciences à des scientifiques.

Il est à noter que le Master Epistémologie et Philosophie accueille depuis qu'il existe des enseignants ayant le CAPES ou l'agrégation en poste (notamment en mathématiques, en biologie) ou des médecins, qui veulent compléter leur formation par un cursus de philosophie. Ces collègues, actifs au sein de l'IREM ou dans d'autres associations du secondaire, sont aussi une ressource précieuse pour le MEEF.

6. L'IREM (Institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques)

L'institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques n'est pas un laboratoire de recherche mais il contribue significativement à l'évolution des connaissances et à l'articulation recherche et formation. L'IREM est l'interlocuteur privilégié du rectorat et de l'actuel IUFM pour les actions de formation continue en mathématiques assurées au Plan Académique de Formation. Ces actions de formation sont complétées par un travail de fond réalisé par le réseau national des IREM, réunissant dans chaque académie des universitaires, des mathématiciens, des formateurs, et des enseignants du secondaire et du primaire, autour de questions vives touchant à l'enseignement, et aboutissant à la production de stages et de publications didactiques internationalement connues. Instance autonome, son action constitue un soutien de choix pour

l'ESPE, il convient de la valoriser et de la développer via un partenariat renforcé.

5.3 Intégration dans la politique nationale de recherche en éducation

Le développement de la formation professionnelle universitaire des enseignants ne peut se concevoir sans un développement de la recherche en éducation dans le but de renforcer l'adossement des masters, d'une part, et, d'autre part, de développer le rôle moteur de l'ESPE dans la promotion et le renforcement de l'innovation pédagogique. Cela passe par la structuration des recherches en éducation conduites par les laboratoires associés à ce projet d'accréditation, structuration qui repose sur la constitution d'une fédération de recherche en éducation. Pour autant, la diversité et la complexité des champs d'étude à couvrir ne peuvent être assurés au seul niveau local.

Il est nécessaire de coordonner les activités de chaque ESPE au niveau national afin de faciliter la diffusion des résultats d'une académie à l'autre. Pour cela, il est envisagé de mettre en place une structure fédérative nationale qui regrouperait, en lien avec l'IFE, l'ensemble des structures locales (structures fédératives de recherche en éducation ou laboratoires développant des recherches en éducation). Cette fédération nationale, dotée d'un conseil d'administration et d'un conseil scientifique, serait un interlocuteur privilégié des ministères de l'Enseignement supérieur & de la recherche et de l'Éducation nationale et pourrait les conseiller sur les orientations de recherches en éducation à conduire en France.

La fédération nationale coordonnera les réponses aux appels à projet nationaux, européens et internationaux, en assurant un service de veille scientifique et en mettant en relation ses différents membres, notamment en facilitant les rapprochements de partenaires selon les compétences requises. Par ailleurs, la fédération nationale jouera un rôle dans la diffusion et la vulgarisation des résultats de la recherche en éducation par la promotion de publications scientifiques et la coordination de la production de ressources en partenariat avec les acteurs de ce secteur.

C'est en ce sens que l'ESPE Clermont-Auvergne contribuera à la création et au fonctionnement de cette fédération nationale de recherche en éducation.

6) Modèle économique

6.1	Principes retenus pour la construction du modèle économique du projet	p 88
6.2	Budget de l'ESPE	p 88
6.2.1	Budget de projet	p 89
6.2.2	Budget de la composante	p 92

6) Modèle économique

6.1 Principes retenus pour la construction du modèle économique du projet

Principes fondamentaux :

- **Le budget du projet est bâti :**
 - sur le principe du maintien, au cours des 5 prochaines années (2013-2018), des moyens mis en œuvre pour la formation des enseignants et formateurs à la rentrée 2012 par l'ensemble des partenaires impliqués dans le projet d'ESPE ;
 - sur l'adaptation progressive des moyens à la montée en charge de l'ESPE en termes de déploiement de son offre de formation, telle que décrite dans ce projet, et d'accroissement attendu de ses effectifs étudiants. Cette adaptation sera réalisée en priorité par la mobilisation, telle que décrite dans le point 6.2, des ressources spécifiques dédiées à la mise en place des ESPE par les deux ministères de tutelle. La part affectée à la région auvergne des 1000 postes à créer au sein du Ministère de l'Education Nationale et celle des 1000 postes à créer au sein du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche a été estimée sur la base du poids de l'académie dans les effectifs d'enseignants ou d'élèves soit 2%.

- **Le budget de projet est un budget consolidé, qui englobe notamment le budget de la composante ESPE. Pour sa consolidation, il agrège :**
 - le budget de la composante ESPE ;
 - la partie correspondante des budgets des partenaires assurant le financement et la prise en charge directe de certaines dépenses :
 - UFR (enseignement) ;
 - services centraux (rémunération des personnels administratifs et enseignants hors personnels autofinancés par la composante, certains actes d'administration, investissement immobilier) ;
 - PRES (documentation) ;
 - université d'Auvergne (formation) ;
 - académie de Clermont-Ferrand (formation continue, formation stagiaires, tutorat et rémunération des étudiants en pré-professionnalisation) ;
 - collectivités territoriales, en premier lieu desquelles les conseils généraux historiquement en charge des bâtiments des Ecoles Normales puis des IUFM (fonctionnement, entretien et maintenance de certaines antennes).

6.2 Budget de l'ESPE

Le budget de l'ESPE fédère les participations de l'ensemble des partenaires à la mise en œuvre de l'offre de formation présentée dans ce projet. Il intègre le budget de la composante ESPE et s'articule autour lui. Chaque partenaire reste néanmoins totalement maître de la mobilisation des budgets qu'il affecte au projet. Il s'agit bien d'un budget de projet, centré sur un axe spécifique des politiques publiques : la formation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.

Le directeur administratif de l'ESPE, recruté dès le 1er septembre 2013, a pour fonction de renforcer le pilotage administratif du projet ESPE ; il aura en particulier la charge d'assurer l'efficacité de l'articulation des institutions partenaires de l'ESPE. Il sera recruté sur la base de sa connaissance approfondie et de son expérience de l'organisation administrative de l'enseignement scolaire et de celle de l'enseignement supérieur. Il organisera notamment une contractualisation systématique de l'ESPE avec chacun de ses partenaires, incluant les modalités de leur participation financière. L'ensemble de ces contributions seront ventilées dans un tableau de bord basé sur le document fourni par le ministère de l'Education nationale et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, rempli de manière provisoire et simplifiée en annexe 19 onglet « budget type ». Cet outil aura une fonction d'évaluation mais aussi d'aide au pilotage politique du projet.

6.2.1 Budget de projet

Budget du projet ESPE porté par l'université Blaise Pascal (UBP)

L'université intégratrice de l'IUFM d'Auvergne, l'université Blaise Pascal consacre une part significative de son budget à la formation des enseignants, des éducateurs et des formateurs. Sa contribution au projet d'ESPE est constituée de plusieurs volets dont les montants seront validés par le conseil d'administration de l'université, au terme des dialogues budgétaires : dialogue annuel de gestion, dialogue pluriannuel débouchant, pour la séquence 2014-2016, sur un contrat d'objectifs et de moyens avec chacune des composantes.

ANNEXE 18 : part des universités et du rectorat.

- La part de l'activité des services centraux de l'université s'établit pour 2012 à 2 243 000€ dont 1 970 000€ pour les budgets de personnel et de fonctionnement et 273 000€ d'investissement. Elle est affectée à la conception, au pilotage et à la mise en œuvre des missions du projet ESPE et a été calculée au prorata du nombre d'étudiants et du nombre de m² concernés. Le nombre d'étudiants a été estimé à 1000 sur la base des effectifs 2012 cumulés de l'IUFM (681) et des étudiants inscrits dans les parcours "enseignement" des masters portés par les UFR de Lettres, Sciences et Techniques et STAPS (323 inscrits dans les UFR). Elle sera actualisée en fonction de l'évolution des effectifs du projet ESPE au cours des 5 prochaines années.
- La part des UFR LLSH, ST et STAPS est évaluée à 1 108 000€ (102 000€ en fonctionnement, 985 000€ en personnels correspondant à 5500h de cours réalisées, et 21 000€ en investissement en 2012). L'ajustement de la part des UFR dans le fonctionnement de la nouvelle offre de formation aux métiers de l'enseignement sera basé sur 4500h de cours soit 886 500€, correspondant à 40% du volume des 800h des 14 parcours "MEEF 2nd degré" dans lesquels ils sont engagés. Les coûts de fonctionnement et d'investissement seront revus au prorata des heures réalisées soit respectivement 56 000€ et 11 000€.
- La part de la composante IUFM évaluée à 10 452 000€ (1 231 000€ de fonctionnement, 9 133 000€ de personnels et 88 000€ d'investissement) pour 2012 sera a priori reconduite à l'identique pour les 5 ans à venir ; des ajustements pourront être opérés en fonction :
 - des moyens Etat et recettes propres de la composante ;
 - de la montée en charge du projet ESPE résultant de la mise en œuvre du projet décrit dans le dossier d'accréditation ;
 - du projet d'établissement de l'université Blaise Pascal, notamment en matière d'emplois, de GRH qualitative et de locaux et de son articulation avec la politique de la composante ESPE – articulation définie, pour la période 2014-2016, par le Contrat d'objectifs et de moyens.
- L'affectation des moyens supplémentaires mis en place par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les 5 ans à venir pour soutenir la création de l'ESPE, sont évalués à 2% de 1000 postes, soit 20 postes, selon les modalités suivantes :
 - 3 postes pour le renforcement de l'encadrement administratif (création d'un poste de directeur des services administratifs dès la rentrée 2013) et au soutien des services les plus impactés par la montée en charge de l'ESPE (scolarité et personnels) en 2013 et 2014.
 - 5 postes, à raison de 2 postes en 2014 puis 1 poste par an, pour conforter la dynamique de recherche dans les laboratoires associés à l'ESPE (ACTé) ou associés au projet ESPE (5 laboratoires), dans le cadre d'orientations de recherche portant sur la professionnalité des enseignants, notamment la mise en œuvre des technologies numériques dans la pédagogie, mais également dans les autres missions transversales : éducation à l'environnement, éducation à la santé, éducation à la citoyenneté.
 - 8 postes pour la mise en place des nouveaux diplômes créés dans le cadre de la mise en œuvre de l'ESPE. Au moins 2/3 de ces postes seront occupés à titre provisoire par des professionnels de l'enseignement de l'éducation ou de la formation en référence à

l'objectif de l'ESPE de professionnalisation des formations. Ils permettront également de développer les compétences et le niveau universitaire de ces professionnels associés. La mobilisation de ces postes se fera en fonction de l'ouverture des diplômes; à ce stade, une prévision de 2 postes par an à compter de la rentrée 2014 peut être envisagée.

- 4 postes pour la montée en charge des diplômes existants selon la même logique de fléchage que pour les professionnels affectés à titre provisoire. La mobilisation de ces postes se fera en fonction de l'augmentation du nombre des étudiants ; à ce stade, une prévision de 1 poste par an à compter de la rentrée 2014 peut être envisagée.

Budget du projet ESPE porté par l'université d'Auvergne (UdA)

Contribution de l'UdA au budget consolidé de l'ESPE : le Master Mention "Education et santé publique" est co-porté par l'UdA et l'UBP depuis sa création en 2003 ; la contribution de l'UdA à la mise en œuvre de l'année du M1 est de 250 h. Elle est de 70 h pour le M2 de la spécialité "Education à la santé des enfants, adolescents et jeunes adultes" co-portée par l'UBP et l'UdA. L'ouverture du M2 de la spécialité "Education thérapeutique du patient" de ce même master a été programmée pour la rentrée 2013 ; l'UdA y assurera 255 h. L'UdA contribue donc d'ores et déjà au projet ESPE pour 575 h de cours pouvant être valorisées à 102 350 € pour 2013. L'UdA s'inscrit par ailleurs dans une logique commune de développement de l'offre de formation de l'ESPE.

Les axes privilégiés concernent l'ouverture possible à terme des formations suivantes :

- Parcours "Sciences économiques" du MEEF Mention 2 : Enseigner dans le second degré pour un total de 750 h dont 40% portées par l'UdA soit 300 h (coût estimé 53 400 €)
- Parcours "Gouvernance économique et territoriale" du MEEF Mention 4 : Pratiques et ingénierie de la formation pour un total estimé de 600 h dont 1/3 portées par l'UdA soit 200 h (coût estimé 35 600 €).

La contribution totale de l'UdA pourrait donc s'élever à l'horizon 2018 à 191 350 €. L'ouverture effective de ces formations fera cependant l'objet d'une analyse approfondie ; elle sera soumise aux conseils de l'UdA et de l'UBP.

Budget du projet ESPE porté par le PRES

Le PRES porte un ensemble de services aux étudiants des universités du site clermontois (vie culturelle et sportive) ; la part affectée aux étudiants du périmètre de l'ESPE est évaluée à un montant estimé à 68 000 €. Le PRES apporte une contribution particulièrement significative par la mise à disposition du service de la bibliothèque centrale universitaire ; le coût estimé des bibliothèques installées dans les locaux des sites IUFM qui seront transférés à l'ESPE, est estimé à 257 000€. Cet effort sera maintenu pour la période 2013-2018. Les montants affectés au fonctionnement et à l'investissement qui semblent insuffisants aujourd'hui, pourront être abondés en fonction des ressources du PRES et en conformité avec sa politique générale.

Budget du projet ESPE porté par le rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand

Le rectorat de l'académie de Clermont est resté fortement engagé dans la formation initiale et continue des enseignants, en lien étroit avec l'IUFM au cours des dernières années. Son investissement pour l'année 2012 a été chiffré à :

Financement rectorat 2012	(en €)
Formation Initiale	
1 ^{er} degré	208 878
2 nd degré	205 571
Fonctionnaires stagiaires	
1 ^{er} degré	1 277 984
2 nd degré	378 929
Formation continue	
1 ^{er} degré	833 801
2 nd degré	1 040 400
Fonctionnement	565 061
TOTAL	4 510 624

La participation du rectorat au budget de l'ESPE est basée sur :

- le principe du maintien de cette enveloppe globale à l'exception des sommes affectées aux stages en responsabilité qui ne seront plus mis en œuvre du fait de la réorganisation des formations ;
- l'affectation des moyens supplémentaires mis en place par le ministère de l'Education Nationale dans les 5 ans à venir pour soutenir la création de l'ESPE, évalués à 2% de 1000 postes soit 20 postes, selon les modalités suivantes :
 - 8 postes pour la formation initiale / 12 postes pour la formation continue.
 - mobilisation rapide pour la formation initiale : 3 postes pour la rentrée 2014, 2 postes pour la rentrée 2015, 2 postes pour la rentrée 2016 et 1 poste pour la rentrée 2017 du fait de la nécessité de mettre en œuvre au plus vite la politique d'implication des professionnels dans la formation initiale et la constitution de binômes de formateurs pour accompagner les lauréats de concours lors de leur année de M2.
 - mobilisation régulière des moyens destinés à la formation continue : 3 par an pour répondre en priorité :
 - à l'accompagnement des lauréats des concours des 5 dernières années dont l'entrée dans le métier a été perturbée par la mise en place de réformes successives ;
 - à la formation des tuteurs, plus particulièrement ceux du 2nd degré puisque ceux du 1^{er} degré reçoivent déjà une formation dans le cadre de la préparation du CAFIPEMF. A ce jour, 177 tuteurs (pour les 4/5 du 1^{er} degré) se sont engagés dans des actions de formation diplômante leur permettant d'accéder à un diplôme de master; cette politique sera poursuivie et amplifiée ;
 - à la mobilisation des résultats de la recherche en science de l'éducation au service des enseignants et des classes.

Ces postes seront destinés principalement à la formation continue en direction du second degré (2.5 poste par an) où les besoins sont les plus vifs; tandis que 0.5 postes seront consacrés au renforcement des moyens de la formation continue du 1er degré dont l'organisation et le mode de fonctionnement sont restés très efficaces ces dernières années malgré une contraction du nombre de PEMF. Les postes fléchés 1^{er} degré serviront en priorité à redévelopper les moyens en PEMF.

Budget du projet ESPE porté par les collectivités territoriales de la région Auvergne

A ce jour, seuls les conseils généraux se sont impliqués dans le financement des IUFM. Les autres collectivités (communautés d'agglomérations et municipalités) participent néanmoins plus largement à la vie des sites universitaires de d'Aurillac, Clermont-Ferrand et Chamalières, Moulins, et le Puy-en-Velay où seront implantés les locaux de l'ESPE.

- Le principe du maintien de ces soutiens a été acté auprès de ces collectivités.
- La mise en œuvre de nouveaux éléments de l'offre de formation liés à la création de l'ESPE, en particulier le parcours "Gouvernance éducative et territoriale" de la mention 4 du MEEF, mais aussi l'offre de licence professionnelle, sont de nature à susciter des participations supplémentaires des autres collectivités.

Evolution sur 5 ans du budget global du projet ESPE

Le budget global de l'ESPE est évalué à partir de l'engagement des partenaires intervenant en 2012 sur le périmètre du projet ESPE. Il est fixé à 18 550 000 € en 2013 et son évolution dans les 4 années suivantes résultera du rythme de croissance de l'ESPE. Plusieurs principes sont retenus :

- le maintien des financements mis en place pour l'année 2012 pour les 5 prochaines années à l'exception du financement par le rectorat des stages en responsabilité de M2 qui sont remplacés par un contrat proposé aux lauréats de concours ;
- la montée en charge du budget de l'ESPE en fonction du déploiement de son offre de formation et de l'augmentation du nombre d'étudiants qui sera réalisée par :
 - la mobilisation par le rectorat des postes consacrés par le MEN et la mobilisation par l'université Blaise Pascal de ceux que le MESR affectera spécifiquement à l'ESPE ;
 - la mobilisation des ressources du rectorat et de l'université Blaise Pascal établies au prorata du nombre d'étudiants ;
 - la mobilisation de l'ensemble des partenaires parties prenantes à l'élargissement de l'offre de formation.

6.2.2 Budget de la composante

Le budget de la composante ESPE, membre de l'université Blaise Pascal est bâti sur les principes suivants :

- reconduction intégrale en 2013 du budget affecté en 2012 à l'IUFM d'Auvergne ;
- affectation des moyens nécessaires au projet ESPE par le MESR.

Le budget de la composante ESPE présente les postes suivants :

- Recettes :
 - Dotation de l'université
 - Recettes propres :
 - subventions de collectivités territoriales ;
 - droits universitaires, formation continue, taxe d'apprentissage, prestations (conventions, restauration, locations...).
- Dépenses :
 - rémunération des personnels autofinancés (notamment par recettes liées de diplômes d'université) ;
 - fonctionnement des formations ;
 - fonctionnement institutionnel ;
 - entretien et maintenance des locaux et viabilisation.

Le pilotage budgétaire est assuré par un cadrage pluriannuel 2014-2016 qui tient compte :

- des moyens Etat et recettes propres ;
- de la mise en œuvre du projet contenu dans le dossier d'accréditation résultant du dossier d'accréditation ;
- du projet d'établissement UBP, notamment en matière d'emplois, de GRH qualitative et de locaux.

Ce cadrage est matérialisé dans un contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2014-2016 signé entre la composante ESPE et l'université; ce document reprend les éléments (objectifs et moyens) présents dans le dossier d'accréditation de l'ESPE.

Le dialogue interne est ainsi simplifié puisqu'il s'inscrit dans le cadre fixé par le COM. Ainsi, la procédure budgétaire annuelle comprend les étapes suivantes :

- compte financier et débat d'orientation budgétaire (CA, printemps) ;
- dialogue interne et avec les partenaires ESPE (direction ESPE, services et départements ESPE, partenaires ESPE notamment rectorat, mai-juin) ;
- dialogue interne UBP (VP composantes, direction ESPE, juin-septembre) ;
- élaboration budgétaire ESPE validée par une délibération du conseil d'école (octobre-novembre) ;
- élaboration budgétaire UBP (octobre-novembre) ;
- vote du budget en CA (décembre).